

Les hôtels de paris
Rapport annuel 2008



Renseignements à caractère général

◆ **Personne assurant la responsabilité de l'information financière**

Élaboration de l'information

L'information financière est élaborée sous la direction de Monsieur Olivier WOLF, Directeur Général Délégué.

Contrôle des comptes

L'information financière et comptable est contrôlée par les Commissaires aux comptes :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Cabinet MBV et Associés, 39 avenue de Friedland à Paris (75008)
Renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 juin 2007 pour 6 exercices
- Cabinet COREVISE, 3/5 rue Scheffer à Paris (75016)
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2006 pour 6 exercices

Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Etienne de Bryas, 39 rue de Friedland à Paris (75008)
Renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 juin 2007 pour 6 exercices
- Cabinet FIDINTER, 3/5 rue Scheffer à Paris (75116)
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2006 pour 6 exercices

◆ **Renseignements généraux concernant la société et son capital**

Dénomination	Les Hôtels de Paris
Siège social et administratif	20, avenue Jules Janin (75116)
Capital social	660 577 € divisé en 4 333 103 actions de même catégorie, représentant 6 590 237 droits de vote au 30 avril 2008.
Forme juridique	Société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.



Législation	Société constituée sous le régime de la législation française
Durée	Date de constitution : le 22 juillet 1992 Durée : jusqu'au 21 juillet 2091
Identification	SIREN : RCS Paris 388 083 016 SIRET : 388 083 016 00179 APE : 5510Z
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Contact actionnaires	Les actionnaires peuvent obtenir des informations en contactant le service juridique et de gestion des titres au 01 55 73 75 75 du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures, ou laisser un message à l'adresse suivante : actionnaires@leshotelsdeparis.com . Une réponse leur sera apportée dans les meilleurs délais.

◆ Renseignements concernant l'activité de la société

Les Hôtels de Paris a pour objet, de manière directe ou indirecte et notamment par voie de contrat de prestations de services et de concession de marque :

- ⇒ toute activité relative à l'acquisition de fonds de commerces, l'exploitation d'hôtels et/ou de résidences hôtelières,
- ⇒ Toute activité relative à la réhabilitation et la construction d'hôtels, bars, brasseries et autres.

Les Hôtels de Paris est majoritairement propriétaire de son patrimoine immobilier. De la création du concept à la gestion hôtelière, le groupe assure la maîtrise complète de ses produits, et marque ainsi sa différence sur le marché de l'hôtellerie, des loisirs et du tourisme.



Le message de Patrick MACHEFERT
Président Directeur Général



Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Sur la lancée d'une année faste, l'année 2008 restera dans la mémoire des hôteliers comme une année de bouleversement qui aura marqué la fin du cycle haussier.

Les Etats-Unis, épicerie de la crise des « subprimes », avait déjà connu un dernier trimestre 2007 difficile. En 2008, l'hémorragie s'est propagée à l'Europe à l'approche de l'été avant de s'accélérer à partir de la faillite de Lehman Brothers à la mi-septembre.

La crise économique qui a touché l'ensemble des continents n'a épargné aucun secteur d'activité et le revenu par chambre disponible a fortement baissé en 2008.

Quelle que soit la durée de ce profond bouleversement de la sphère financière, il est évident que rien ne pourra plus être « comme avant ». Au plus haut niveau, les orientations impulsées par les réflexions des différents acteurs du tissu économique ont eu le mérite de poser les bonnes questions.

Les entreprises font la même démarche et ont limité sérieusement les voyages d'affaires. De leur côté, les touristes font également leurs arbitrages. S'ils n'ont pas renoncé à partir en vacances, ils analysent les rapports qualité-prix des différentes destinations et tranchent souvent pour des options plus proches de chez eux.

Si nos performances 2008 ont été freinées par la crise, elles confirment la pertinence de notre stratégie et récompensent les efforts quotidiens de nos équipes dans la bataille quotidienne du chiffre d'affaires. Fidéliser nos clients et séduire de nouveaux marchés en répondant aux attentes de tous restent nos priorités.

Cette conquête, nous la développons en optimisant les outils de distribution et de vente, notamment à travers notre système de réservation centrale. Dans cette conjoncture économique dégradée, nous conjugons innovation et agilité en initiant des offres promotionnelles attractives et en étant encore plus réactifs.

Ainsi, nous avons amplifié la centralisation des tâches administratives, et l'uniformisation de l'organisation du travail, et mis en œuvre un plan de réduction des coûts d'exploitation pour assurer une meilleure réactivité opérationnelle face à la crise.

Plus que jamais, nous sommes déterminés à poursuivre notre stratégie pour renforcer nos fondamentaux.

Patrick Machefert

Président-Directeur Général



Sommaire

◆ Renseignements à caractère général

Personne assurant la responsabilité de l'information financière	page 8
Renseignements généraux concernant la société et son capital	page 8
Renseignements concernant l'activité de la société	page 9

◆ Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Présentation et activité de l'enseigne Les Hôtels de Paris	page 14
Activité et résultats de l'ensemble consolidé et de la société	page 23
Analyse et gestion des risques	page 35
Évènements significatifs de l'exercice	page 38
Évolution prévisible et perspectives d'avenir	page 45
Réorganisation juridique de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris	page 48
Données sociales	page 49
Conventions conclues par la société	page 57
Capital et actionnariat	page 61
Gouvernement d'entreprise	page 67

◆ États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Comptes sociaux et Annexe	page 79
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 115
Comptes consolidés et Annexe	page 120
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 163

◆ Organes d'administration et procédures de contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne	page 168
---	----------

◆ **Rapports des Commissaires aux comptes**

Rapport établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Les Hôtels de Paris, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière..... page 185

Rapport spécial sur les conventions réglementées..... page 187

Rapport spécial sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription d'actions avec délégation au conseil d'administration..... page 196

Rapport spécial sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription..... page 198

◆ **Informations complémentaires**

Texte des résolutions..... page 204

Calendrier financier..... page 209



- Villa Beaumarchais (Paris, 3^{ème}) -



Renseignements à caractère général



- Villa Panthéon (Paris, 5^{ème}) -



Rapport de gestion de l'exercice 2008

Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2008

◆ Présentation générale du groupe et de son activité	
Présentation de l'enseigne « les Hôtels de Paris »	page 14
Historique	page 16
Lexique des termes utilisés	page 17
Activité de la société au cours de l'exercice	page 18
◆ Activité et résultats du groupe au cours de l'exercice	
Informations financières sélectionnées	page 23
Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008	page 25
Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008	page 30
◆ Analyse et gestion des risques	
Risques de liquidité	page 35
Risques liés aux taux d'intérêts	page 35
Risques liés aux taux de change	page 35
Risques liés aux actions	page 36
Risques particuliers liés à l'activité	page 36
Risques industriels liés à l'environnement	page 36
Assurance – couverture des risques	page 37
◆ Évènements significatifs de l'exercice	
<i>Commercialisation du Pavillon La Chapelle</i>	<i>page 38</i>
<i>Acquisition d'une part complémentaire du capital de la SA Hôtel La Galerie</i>	<i>page 38</i>
<i>Contentieux fiscaux</i>	
◆ <i>Portant sur le Pavillon La Chapelle</i>	<i>page 39</i>
◆ <i>Contrôle TVA</i>	<i>page 39</i>
<i>Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale</i>	<i>page 41</i>
<i>Opérations réalisées concernant la SAS Hôtels et Restaurants de Paris</i>	<i>page 43</i>
<i>Contrôle URSSAF de la SA Hôtel la Galerie</i>	<i>page 44</i>



Présentation et activité de l'enseigne Les Hôtels de Paris

◆ Présentation de l'enseigne « Les Hôtels de Paris »

Depuis sa création en 1992, Les Hôtels de Paris se démarque sur le marché de l'hôtellerie traditionnelle. A mi-chemin entre l'hôtellerie indépendante et le concept de chaîne hôtelière standardisée, l'esprit de différence qui anime Les Hôtels de Paris justifie son existence.

Les Hôtels de Paris propose ainsi à ses clients un éventail d'hébergements de type « boutiques hôtels », à taille humaine et permettant un accueil personnalisé et de qualité. Chaque hôtel de l'enseigne, situé à proximité des principaux lieux touristiques et centres d'affaires, possède son identité propre, son design, son style et son histoire, en lien avec l'histoire de son quartier.

Les 24 établissements proposés par l'enseigne sont situés sur l'ensemble de la capitale. Ils sont répartis en quatre gammes :

Villas d'Exception ★★★★★

Hôtels ou résidences de confort 4 étoiles supérieur qui permettent, le temps d'un voyage, de s'évader dans un cadre haut de gamme et avec un accueil différencié, offert par des professionnels de l'hospitalité.

Villas de Prestige ★★★★★

Hôtels ou résidences de confort 4 étoiles qui proposent à la clientèle de loisir ou d'affaires, un accueil attentif et soigné, dans des lieux empreints d'histoire et marqués par un supplément d'âme.

Pavillons de Charme ★★★

Hôtels de confort 3 étoiles, qui mettent à la disposition de leurs hôtes, de vrais lieux d'échange et de vie dans un environnement chaleureux et confortable.

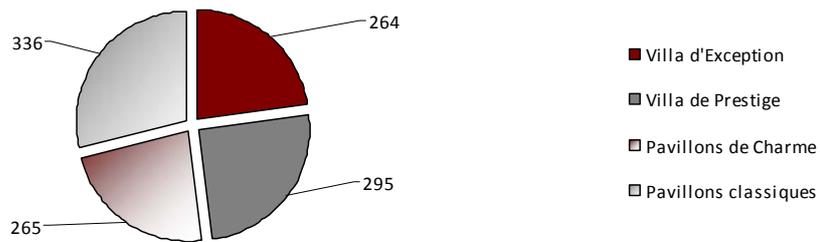
Pavillons Classiques ★★★

Hôtels ou résidences de confort 3 étoiles, qui offrent des espaces modernes et fonctionnels qui allient charme et qualité à un prix juste.



Nous vous présentons ci-après l'organigramme de l'enseigne Les Hôtels de Paris :

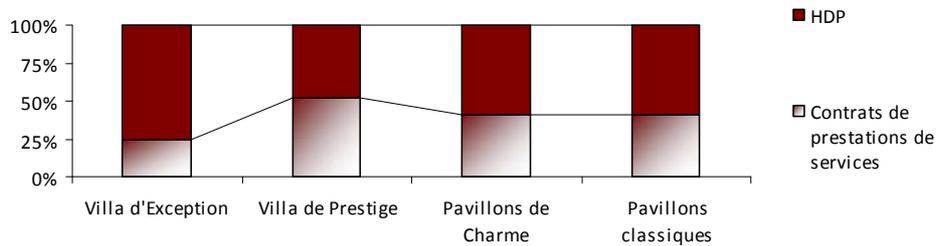
Répartition du parc hôtelier par gamme (en nb de chambres)



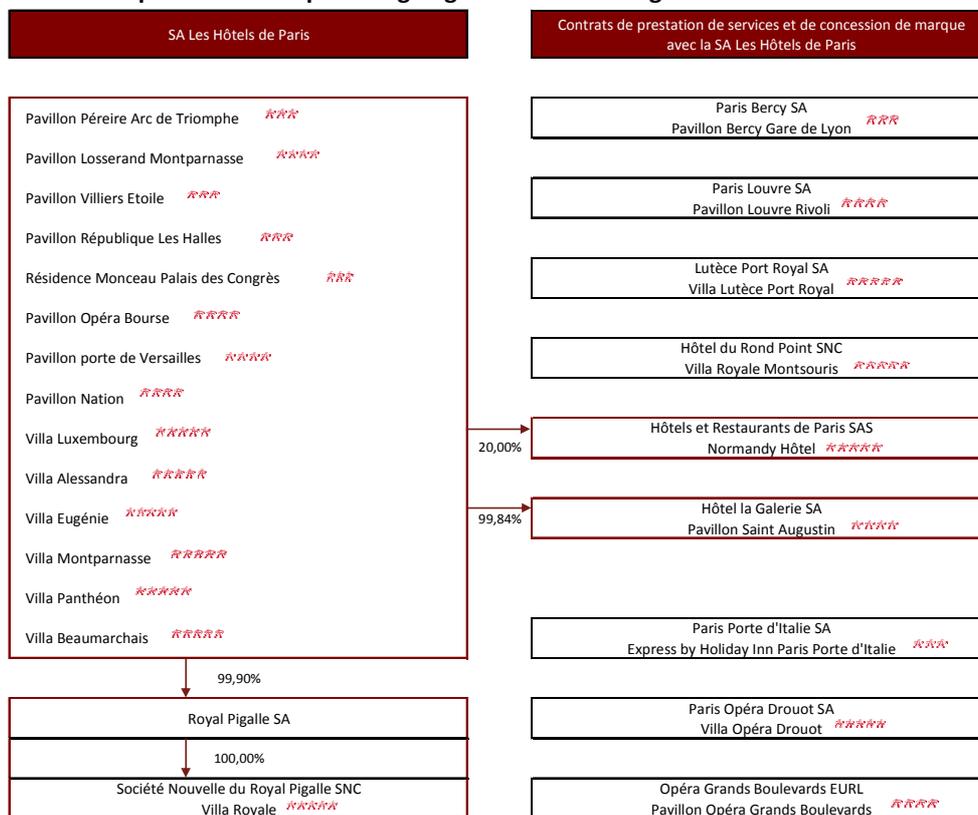
L'enseigne comprend 14 établissements détenus en propre par Les Hôtels de Paris et 10 hôtels gérés par le biais de contrats de prestation de services et de concession de marque (dont 3 filiales)

Aucun établissement n'a été cédé ni acquis au cours de l'exercice.

Répartition du parc hôtelier par gamme et par type d'exploitation



Nous vous présentons ci après l'organigramme de l'enseigne « Les Hôtels de Paris » :



Le périmètre de consolidation comprend les sociétés encadrées en rouge

◆ Historique

1991

Naissance du projet

Le groupe *Les Hôtels de Paris* a été constitué au début des années 1990 par Patrick Machefert et Christiane Derory qui ont décidé de constituer plusieurs tours de table d'investisseurs afin de créer, à partir de l'achat de terrains ou d'immeubles anciens et après réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation lourde, des établissements hôteliers neufs de confort 3 et 4 étoiles.

1992

Création du concept

Le concept développé repose sur la notion d'« hôtels de charme », à savoir des hôtels de capacité moyenne (une cinquantaine de chambres), à la décoration particulièrement soignée, hors de toute standardisation, intégrés au quartier et offrant aux clients, un service personnalisé.



- 1994** **Ouverture des deux premiers hôtels**
Hôtel Pereire Arc de Triomphe, de catégorie 3 Étoiles, sis Boulevard Pereire dans le 17^{ème} arrondissement,
Hôtel Losserand Montparnasse, de catégorie 3 Étoiles, sis rue Raymond Losserand dans le 14^{ème} arrondissement.
- De 1994 à 2001** **Ouverture de 11 nouveaux hôtels** qui ont été intégrés au sein de la société Les Hôtels de Paris par fusion en 1995 et 1999. Intégration de la gestion des hôtels et organisation des services administratifs. Signature de contrats de prestations de services et de concession de marque pour 9 hôtels supplémentaires venant accroître le périmètre d'exploitation de l'enseigne.
- 2001** **Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris**
Actuellement au Compartiment C du NYSE Euronext Paris.
- 2002** **Ouverture des 22^{ème} et 23^{ème} hôtels**
Villa Royale (4 Étoiles), sis 2 rue Duperré dans le 9^{ème} arrondissement.
Villa Royale Montsouris (confort 4 Étoiles), sis rue de la Tombe Issoire dans le 14^{ème} arrondissement.
- 2007** **Ouverture du 24^{ème} hôtel (septembre 2007)**
Pavillon Nation, sis 13 boulevard de Charonne dans le 11^{ème} arrondissement.

◆ **Lexique des termes utilisés**

Taux d'occupation (TO) : Niveau moyen de fréquentation de l'hôtel au cours d'une période donnée :

(en %)

$$\frac{\text{Nombre de chambres occupées}}{\text{Nombre de chambres disponibles}} \times 100$$

Prix moyen (PM) : Prix moyen HT auquel est vendue une chambre sur une période donnée :

(en €)

$$\frac{\text{Chiffre d'affaires hébergement}}{\text{Nombre de chambres occupées}} \times 100$$

RevPAR : Rapport entre le chiffre d'affaires hébergement et le nombre de chambres disponibles.

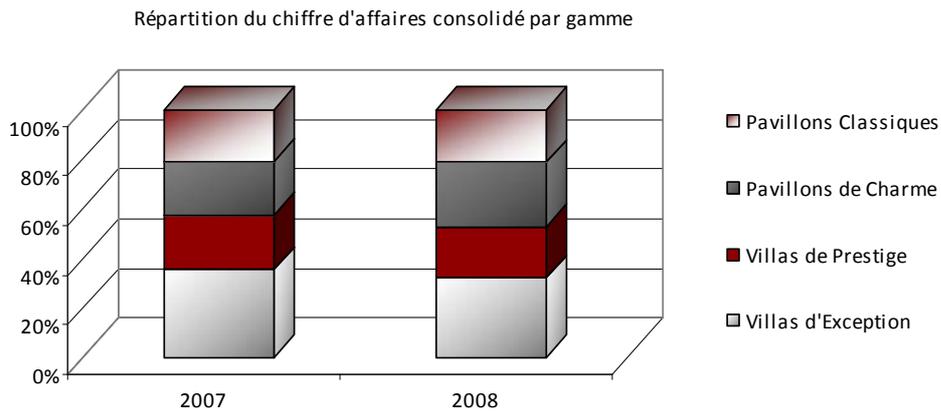
(en €) Le Revpar est égal au produit du taux d'occupation par le prix moyen.



◆ **Activité de l'enseigne au cours de l'exercice**

Nous vous indiquons ci-après les résultats réalisés au cours de l'exercice par les hôtels de l'ensemble consolidé* au cours de l'exercice :

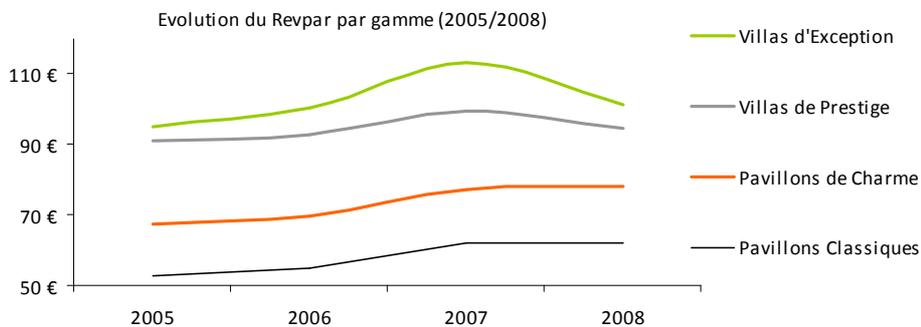
* Pour mémoire, les hôtels inclus dans la consolidation par intégration globale sont les 14 hôtels de la SA Les Hôtels de Paris (cf. Organigramme), auxquels s'ajoutent la Villa Royale et le Pavillon Saint Augustin.



Fermelement impacté par un 2^{ème} semestre en forte baisse, le chiffre d'affaires hôtelier de l'ensemble consolidé s'est déprécié sur l'exercice de 1,5 %.

Plus sensible à la baisse de l'activité, les Villas (catégorie 4 étoiles ou équivalent) enregistrent une baisse de 10 % de leur chiffre d'affaires, tandis que les Pavillons (catégorie 3 étoiles ou équivalent) progressent de 10 %. Cette évolution à la hausse des Pavillons est essentiellement due à l'exploitation du Pavillon Nation qui a été ouvert en septembre 2007.

Sur la période le taux d'occupation baisse de 3,5 points en moyenne pour l'ensemble des établissements, avec une évolution similaire pour les Villas et les Pavillons. Pour sa part, le prix moyen affiche une baisse dans les Villas (- 3,7 %), alors que le prix moyen constaté dans les Pavillons est en hausse (+ 5,5 %).



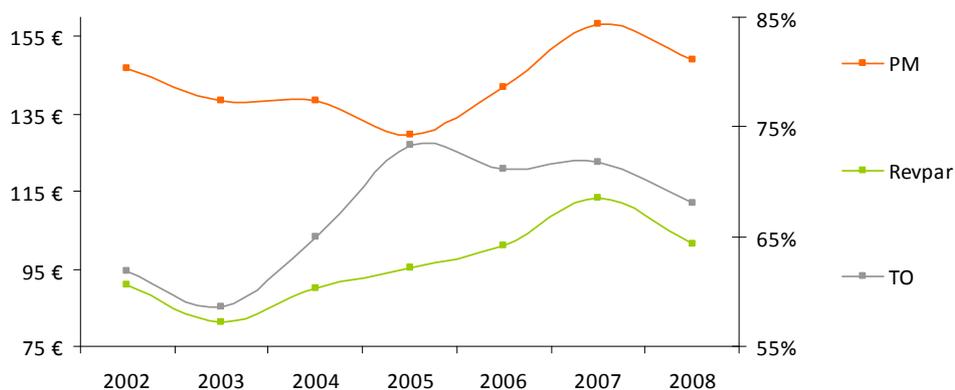
Nous vous présentons ci-après, les chiffres clés réalisés par les hôtels composant l'enseigne Les Hôtels de Paris (SA Les Hôtels de Paris et sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque) :

Les Villas d'Exception

Villa d'Exception Les Hôtels de Paris SA		Villa Beaumarchais 	Villa Panthéon 	Villa Montparnasse 
Revm	2008	116,7 €	112,1 €	78,7 €
	2007	130,4 €	120,5 €	92,4 €
	Var	-11%	-7%	-15%
Chiffre d'affaires	2008	2 318 211 €	2 548 277 €	1 398 047 €
	2007	2 594 759 €	2 755 564 €	1 632 820 €
	Var	-11%	-8%	-14%

Villa d'Exception Contrats de prestation de services et de concession de marque		Villa Royale 	Villa Lutèce Port Royal 	Villa Opéra Drouot 
Revm	2008	99,8 €	86,6 €	111,3 €
	2007	115,6 €	98,6 €	119,9 €
	Var	-14%	-12%	-7%
Chiffre d'affaires	2008	1 186 113 €	1 307 707 €	1 247 965 €
	2007	1 366 882 €	1 502 894 €	1 345 935 €
	Var	-13%	-13%	-7%

Evolution des indicateurs 2002/2008 - Villas d'Exception

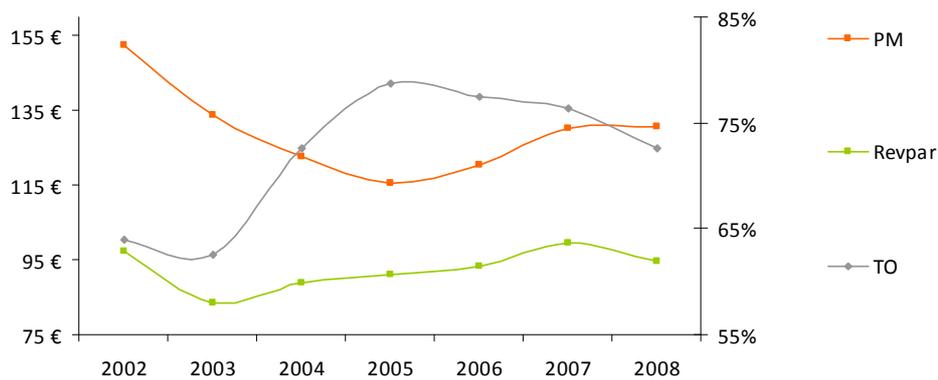


Les Villas de Prestige

Villa de Prestige Les Hôtels de Paris SA		Villa Luxembourg 	Villa Alessandra 	Villa Eugénie 
Repar	2008	85,5 €	97,7 €	70,8 €
	2007	93,4 €	107,0 €	75,4 €
	Var	-8%	-9%	-6%
Chiffre d'affaires	2008	1 708 319 €	1 881 193 €	1 133 034 €
	2007	1 880 708 €	2 056 433 €	1 208 195 €
	Var	-9%	-9%	-6%

Villa de Prestige Contrats de prestation de services et de concession de marque		Normandy Hôtel 	Villa Royale Montsouris 
Repar	2008	111,1 €	78,7 €
	2007	116,2 €	72,3 €
	Var	-4%	9%
Chiffre d'affaires	2008	5 294 624 €	1 073 458 €
	2007	5 562 744 €	1 001 392 €
	Var	-5%	7%

Evolution des indicateurs 2002/2008 - Villas de Prestige



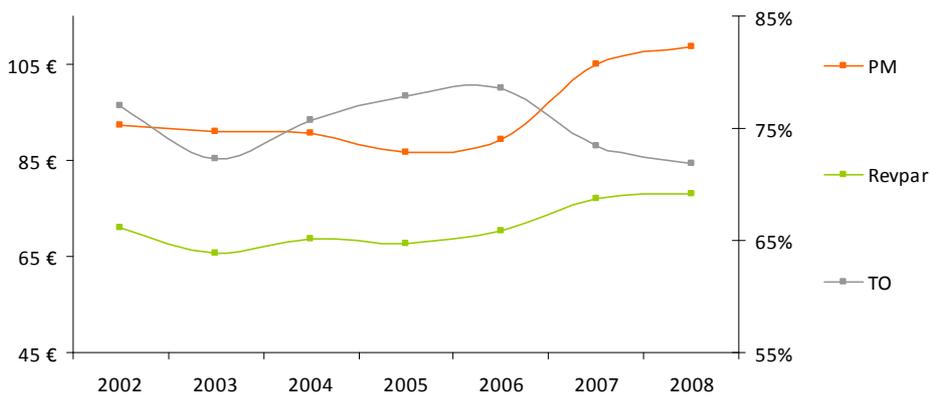
Les Pavillons de Charme

Pavillons de Charme Les Hôtels de Paris SA		Pavillon Losserand 	Pavillon Porte de Versailles 	Pavillon Opéra Bourse 	Pavillon Nation * 
Repar	2008	67,4 €	71,0 €	83,5 €	65,3 €
	2007	64,1 €	67,1 €	91,8 €	70,4 €
	Var	5%	6%	-9%	-7%
Chiffre d'affaires	2008	1 104 253 €	1 239 558 €	897 947 €	1 064 261 €
	2007	1 058 956 €	1 167 968 €	912 407 €	359 320 €
	Var	4%	6%	-2%	196%

* Le Pavillon Nation a été ouvert en septembre 2007

Pavillons de Charme Contrats de prestation de services et de concession de marque		Pavillon Louvre Rivoli 	Pavillon Saint Augustin 	Pavillon Opéra Grands Boulevards 
Repar	2008	93,1 €	89,6 €	83,7 €
	2007	90,1 €	80,9 €	81,7 €
	Var	3%	11%	2%
Chiffre d'affaires	2008	1 031 579 €	1 734 361 €	1 004 137 €
	2007	997 887 €	1 547 240 €	980 351 €
	Var	3%	12%	2%

Evolution des indicateurs 2002/2008- Pavillons de Charme

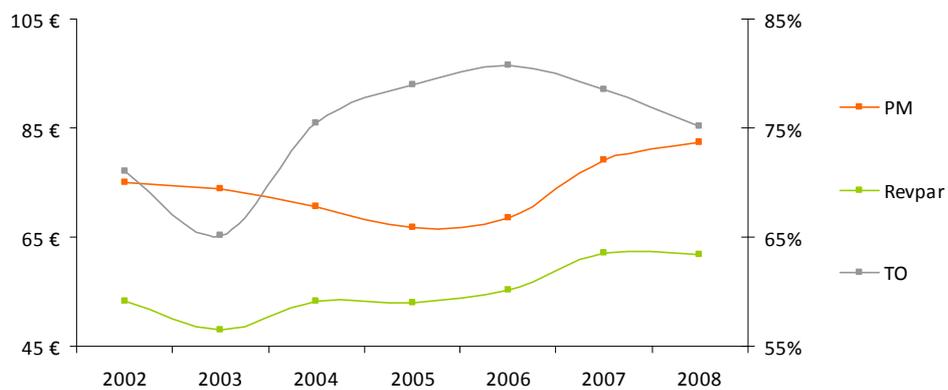


Les Pavillons Classiques

		Pavillon Péreire	Pavillon Villiers	Pavillon République les Halles	Pavillon Monceau
Pavillons Classiques Les Hôtels de Paris SA					
Revpar	2008	63,4 €	61,9 €	62,4 €	68,2 €
	2007	63,5 €	60,5 €	65,7 €	67,5 €
	Var	0%	2%	-5%	1%
Chiffre d'affaires	2008	1 075 517 €	1 310 038 €	1 398 962 €	1 099 816 €
	2007	1 086 958 €	1 278 106 €	1 466 991 €	1 089 623 €
	Var	-1%	2%	-5%	1%

		Pavillon Bercy Gare de Lyon	Holiday Inn Porte d'Italie (Franchise Holiday Inn)
Pavillons Classiques Contrats de prestation de services et de concession de marque (Hors Holiday Inn)			
Revpar	2008	67,4 €	54,6 €
	2007	68,1 €	54,3 €
	Var	-1%	0%
Chiffre d'affaires	2008	1 260 400 €	1 826 329 €
	2007	1 277 100 €	1 824 865 €
	Var	-1%	0%

Evolution des indicateurs 2002/2008 - Pavillons classiques



Activité et résultats de l'ensemble consolidé et de la société

◆ Informations financières sélectionnées

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes *International Financial Reporting Standards* (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés clos le 31 décembre 2008, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 20 avril 2009 puis du 1^{er} juin 2009 suite à la modification des événements post-clôture inclus dans le rapport de gestion.

Chiffres clés consolidés

(en K€)	2008	2007
Chiffre d'affaires	24 233	24 371
Résultat courant opérationnel	1 795	3 544
Résultat opérationnel	2 240	4 773
Coût de l'endettement financier net	- 1 562	- 1 356
Résultat avant impôts	594	3 425
Résultat net de l'ensemble consolidé	256	2 192

Données par action

(en €)	2008	2007
Résultat net par action	0,06	0,51
Résultat net dilué par action	0,06	0,51
Dividende par action	0	0

Total actif

(en K€)	2008	2007
Actif non courant	72 650	73 014
Actif courant	6 007	9 809
Actif disponible à la vente		349
Total actif	78 657	83 172

Capitaux propres et dettes financières

(en K€)	2008	2007
Capitaux propres	37 676	37 437
Dettes financières	24 326	27 054



◆ Stratégie du groupe et perspectives

Après un exercice 2007 très satisfaisant, qui avait permis d'enregistrer une croissance combinée du taux d'occupation et des prix moyens, l'enseigne a abordé l'année 2008 avec confiance, en se concentrant sur sa politique de rénovation du parc hôtelier pour garantir son positionnement tarifaire sur le marché.

Toutefois, dès le mois d'août 2008, l'enseigne a dû faire face aux difficultés conjoncturelles issues de la crise financière mondiale. La société a constaté un ralentissement de son niveau d'activité, qui s'est accentué à partir du mois de septembre et se traduit par une chute sans précédent de son chiffre d'affaires (-9,3% sur le second semestre 2008). Malgré un niveau de réservations stable, le groupe a dû faire face à une baisse tarifaire importante de ses concurrents, l'obligeant à s'aligner pour rester compétitif.

Devant ce constat, et afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation, l'enseigne Les Hôtels de Paris a adopté un nouveau schéma organisationnel et développé une stratégie de rigueur axée sur les fondamentaux suivants :

Un renforcement de la centralisation des tâches administratives visant à décharger le personnel hôtelier des problématiques administratives et le recentrer sur son cœur de métier :

- Centralisation des réservations ;
- Acquisition d'un module de « *revenue management* » intégré au logiciel de gestion des réservations (Opéra Fidelio) ;
- Regroupement des relances et du traitement des bacs débiteurs par le Credit Manager ;

L'étude de la mise en place d'une organisation du travail unifiée afin d'optimiser les plannings et les charges de personnel :

- Réorganisation des horaires par poste de travail ;
- Nouvelle définition des tâches ;
- Déploiement de la mobilité des salariés inter-établissements en fonction du niveau d'activité ;
- Nouvelle répartition des tâches entre les différents services, au gré des départs des salariés ;

La mise en œuvre d'un plan de réduction des coûts d'exploitation pour assurer une meilleure réactivité opérationnelle face à la crise :

- Renégociation à la baisse des tarifs des principaux fournisseurs : nettoyage des chambres, location de linge, achat de produits d'accueil, achat boissons et nourriture, etc.) ;
- Diminution des dépenses marketing ;
- Décalage des projets de maintenance et décoration non prioritaires.

L'ensemble de ces mesures, adoptées dès le mois d'août 2008, a d'ores et déjà permis de réaliser d'importantes économies en 2008 pour un montant estimé de 416 K€, qui se poursuivront en 2009.



◆ Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes IFRS, à compter du 1^{er} janvier 2005.

1. Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale. En application de cette règle, les sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

La société SA Hôtel La Galerie, détenue à 99,84 % par Les Hôtels de Paris,
La société SA Royal Pigalle, détenue à 99,99 % par Les Hôtels de Paris,
ainsi que sa filiale à 100 %, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, exploitant la Villa Royale.

La société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 %, est exclue du périmètre de consolidation. Elle ne réalise pas de chiffre d'affaires, ne détient aucun actif et ne porte aucun engagement. Elle ne présente en conséquence pas un impact significatif.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2008, la seule société mise en équivalence est la suivante :

La société SAS Hôtels et Restaurants de Paris, exploitant le Normandy Hotel, qui est détenue à 20 % par Les Hôtels de Paris.

2. Analyse des résultats consolidés

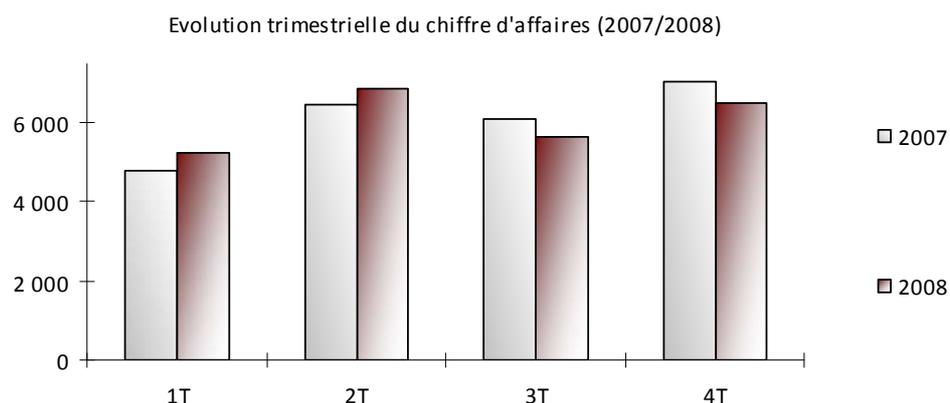
2.1. Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires global de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, qui s'établit à 24 233 K€, s'est déprécié de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent.



Par ailleurs, les effets combinés du ralentissement global de l'économie et de l'absence de la coupe du monde de Rugby qui avait fortement impacté le chiffre d'affaires du deuxième semestre 2007 ont accéléré la baisse du chiffre d'affaires à la fin du troisième trimestre et sur le quatrième trimestre 2008.

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit, en fonction de la nature de l'activité :



Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 23 095 K€ en baisse de 1,5 % par rapport à N-1.

Le ralentissement de l'activité touristique sur le second semestre a annulé la croissance du chiffre d'affaires qui avait été constatée jusqu'au 30 juin.

Chiffre d'affaires lié aux refacturations et loyers :

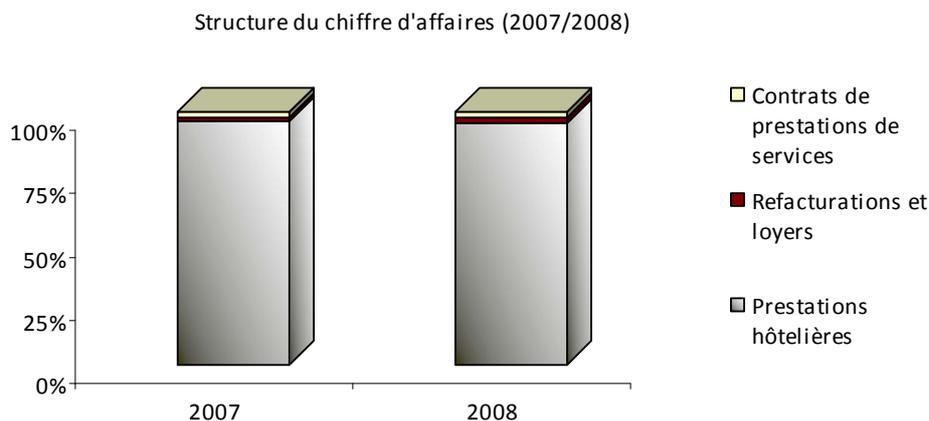
il est en forte progression et s'établit à 613 K€ contre 413 K€ en N-1 qui s'explique notamment par la refacturation de personnel à la société Foncière du Trocadéro.

Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 513 K€.

Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances définies dans le contrat de prestations de services et de concession de marque, conclu entre Les Hôtels de Paris et chacun des hôtels exploités (10 hôtels), déduction faite des prestations inter-compagnies (2 hôtels). Ces redevances se décomposent comme suit :

- Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque. Cette redevance qui s'établit à 274 K€ est en baisse du fait de la baisse globale de l'activité des sociétés ;
- Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance s'établit à 175 K€ ;
- ◆ Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet <http://www.leshotelsdeparis.com>. Cette redevance est identique sur chaque exercice et s'établit à la somme de 64 K€.

Nous vous présentons ci-après, l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble consolidé au cours des exercices 2007 et 2008 :



2.2. Résultat courant opérationnel consolidé

Le résultat courant opérationnel est en baisse de 1 749 K€ (-49,4 %) par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 1 795 K€. Rapporté au chiffre d'affaires, il chute de 7,1 points.

Cependant dans le même temps, les charges opérationnelles ont été maîtrisées et ne progressent que de 1,5 % malgré l'impact de l'exploitation en année pleine du Pavillon Nation.

Nous vous présentons ci-après, les principaux postes et leur évolution :

- Locations immobilières : 2 396 K€ (- 1,0 %) ;
- Commissions d'agences : 1 905 K€ (+ 5,7 %), du fait de la modification de la segmentation clientèle ;
- Nettoyage des chambres : 1 164 K€ (- 5,6 %) ;
- Dépenses informatiques : 782 K€ (- 5,9 %) ;

Par ailleurs, les charges de personnel s'établissent à 8 018 K€ en baisse de 2,5 %, malgré l'exploitation en année pleine du Pavillon Nation (+ 209 K€). Cette baisse est induite par :

- La baisse des primes sur résultat versées aux salariés liée à la non atteinte des budgets (- 258 K€) ;
- La baisse des provisions pour congés payés (- 123 K€) liée à la baisse des effectifs et à une meilleure gestion des départs en congé sur les périodes estivales.

Enfin, les impôts et taxes augmentent de 159,6 % suite à la notification d'un redressement de TVA (cf. Evènements significatifs de l'exercice).

2.3. Endettement financier et trésorerie

a) Situation d'endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.226-100 du code du commerce, s'est améliorée et fait ressortir les points suivants :

- Un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,65 contre 0,72 au titre de l'exercice 2007 ;
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 1,00 contre 1,11 en N-1.

L'amortissement mécanique des autres emprunts permet une baisse de l'endettement. Au titre de l'exercice l'amortissement du capital s'établit à la somme de 2 627 K€.

b) Coût de l'endettement financier :

Le coût de l'endettement financier, qui s'établit à 1 562 K€, augmente de 15,2 % au cours de l'exercice du fait principalement de la hausse de l'euribor.

La charge d'intérêt correspondant aux financements long terme s'établit à 1 656 K€ contre 1 546 K€ en N-1. Cette évolution est liée à la hausse de l'Euribor. En conséquence, au cours de l'exercice, le coût moyen de l'endettement passe de 6,81 % à 5,01 %.

c) Trésorerie :

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 3 260 K€ contre 2 965 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont en baisse de 340 K€ et s'établissent à 1 434 K€. Pour leur part, les flux liés aux opérations d'investissement dégradent la trésorerie à la clôture qui s'établit à - 1 235 K€.

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à 312 K€ contre 360 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à 1 549 K€ contre 1 650 K€ au titre de l'exercice précédent.

2.4. Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net consolidé - part du groupe de l'exercice affiche un bénéfice de 256 K€, contre un bénéfice de 2 192 K€ en N-1.

2.5. Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2008 s'établit à 78 657 K€ contre 83 172 en N-1, soit une diminution de 5,43 %. Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres sont en progression de 0,64 % et s'élèvent à la somme de 37 676 K€ contre 37 437 K€ au titre de l'exercice précédent.

3. Présentation des résultats et activités des sociétés consolidées

3.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Eléments comptables des sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2008

(en €)	SA Les Hôtels de Paris	SA Hôtel la Galerie (Pavillon Saint Augustin)
Capital social	660 557	40 000
Capitaux propres hors capital social	34 213 206	260 620
Quote-part du capital détenue	-	99,84 %
Chiffre d'affaires	21 469 928	1 735 008
Résultat courant avant impôts	- 425 562	331 637
Résultat net de l'exercice	- 816 995	179 176

Eléments comptables des sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2008

(en €)	SA Royal Pigalle*	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (Villa Royale)
Capital social	740 292	77 901
Capitaux propres hors capital social	- 741 934	- 3 159 233
Quote-part du capital détenue	99,99 %	99,99 %
Chiffre d'affaires	-	1 186 243
Résultat courant avant impôts	- 11 659	- 62 173
Résultat net de l'exercice	5 213	73 160

La société Royal Pigalle SA n'a pas d'activité

3.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Eléments comptables de la société mise en équivalence au 31/12/2008

(en euros)	SAS Hôtels et Restaurants de Paris (Normandy Hôtel)
Capital social	1 520 000
Capitaux propres hors capital social	4 141 792
Quote-part du capital détenue	20 %
Chiffre d'affaires	5 296 552
Résultat courant avant impôts	- 142 878
Résultat net de l'exercice	- 419 097



◆ **Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (SA Les Hôtels de Paris)**

1. Le compte de résultat

1.1. Chiffre d'affaires

Au cours de cet exercice social, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 21 470 K€, en baisse de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent.

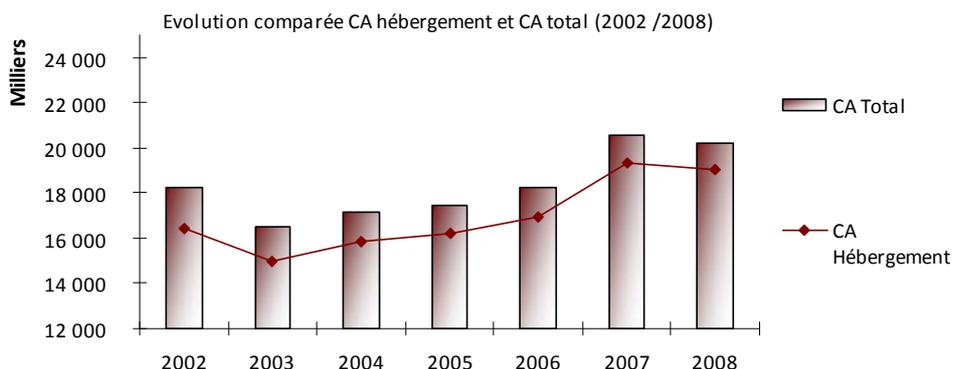
Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit :

Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 20 177 K€ en baisse de 1,8 %

Chiffre d'affaires « hébergement » : 19 078 K€ en baisse de 1,3 %

Chiffre d'affaires « food & beverage » : 962 K€ en baisse de 7,6 %

Chiffre d'affaires « autres prestations » : 137 K€ en baisse de 23,7 %



Chiffre d'affaires lié aux refacturations : 632 K€ en hausse (+ 29,4 %), qui s'explique notamment par la refacturation de personnel à la société Foncière du Trocadéro.

Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 661 K€ (- 0,4 %)

Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances :

- Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque : cette redevance, corrélée au chiffre d'affaires, est en baisse de 2,6 % et s'établit à 340 K€ ;

- Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance qui s'établit à 245 K€ affiche une hausse de 2,6 % ;
- Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet Les Hôtels de Paris : cette redevance est identique pour chaque exercice et s'établit à la somme de 76 K€.

1.2. Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont en hausse (+ 56,1 %) et s'établissent à 1 080 K€. Ces produits sont constitués principalement par la facturation liée à la prestation de mise en chambre gratuite de journaux (+ 203 K€) et par le recouvrement de l'aide GARP sur les bas salaires des exercices 2007 et 2008 (+ 347 K€) (*cf. détail des charges ci-dessous*).

1.3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui s'établissent à 22 260 K€ sont en hausse de 5,2 % par rapport à N-1.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges d'exploitation sont les suivants :

Les charges d'exploitation

<i>(en €)</i>	Montant de l'exercice	Montant 2007
Achats de matières premières	653 754	641 107
Autres achats & charges externes	11 338 149	11 059 568
Impôts & taxes	779 907	939 300
Salaires & traitements	5 371 380	5 389 246
Charges sociales	1 836 026	1 929 572
Dotations aux amortissements sur immobilisations	896 462	747 295
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 042 980	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	80 769	93 867
Autres charges	260 740	360 601
Total	22 260 167	21 160 556

Les achats de matières premières sont en hausse de 2 % sur la période.

Les autres achats et charges externes sont en hausse de 2,4 % par rapport à N-1, ce qui s'explique par :

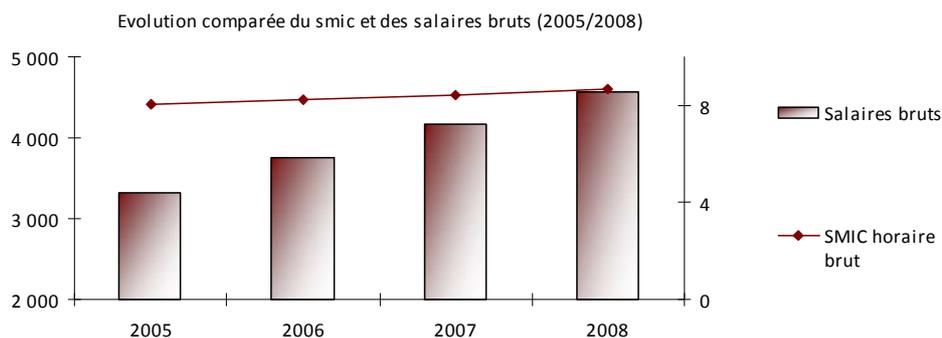
- L'augmentation des échanges marchandises de journaux (+ 189 K€) refacturés. Ces prestations apparaissent en produits d'exploitation pour un montant similaire (cf. point 1.2 ci-dessus) ;
- La hausse des honoraires des commissaires aux comptes (+ 176 K€). Suite à l'application d'une instruction de la compagnie des commissaires aux comptes sur les règles de comptabilisation des charges à recevoir, une partie des charges 2007 en plus de celles de 2008 ont été comptabilisées sur l'exercice ;
- L'augmentation des commissions agences (+ 111 K€) ;
- L'augmentation des charges d'entretien, de réparation et de maintenance (+ 100 K€) liée à la politique d'entretien et de rénovation de l'ensemble du parc hôtelier.

Les impôts et taxes qui s'établissent à 780 K€ diminuent de 17 %. Cette baisse s'explique par la diminution de la taxe professionnelle liée au refinancement des murs effectué en 2005.

Les salaires et charges sociales cumulés sont en baisse de 1,5 %. Cette baisse est composée des éléments suivants :

- L'augmentation des salaires bruts de 6,3 % ;
- La baisse des primes de 73,6 % du fait de la non-atteinte des objectifs sur la majorité des hôtels (- 212 K€).

Nous vous présentons ci-après l'évolution comparée du Smic hôtelier et de la masse salariale au cours des 4 derniers exercices :



Les dotations aux amortissements des immobilisations augmentent de 20,0 %, du fait notamment de l'exploitation en année pleine du Pavillon Nation.

Sur le plan fiscal, la société a choisi de constater un amortissement dérogatoire de 474 K€ visant à annuler l'incidence fiscale du changement de méthode comptable, applicable depuis le 1^{er} janvier 2005.

1.4. Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation qui s'établit à 289 K€ affiche une baisse de 76,5 % au cours de l'exercice.

1.5. Endettement financier et trésorerie

⇒ *Situation d'endettement :*

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.225-100 du code de commerce, s'améliore et fait ressortir les points suivants :

- un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,37 contre 0,40 pour l'exercice précédent;
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 0,60 contre 0,65 en N-1.

⇒ *Trésorerie :*

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 870 K€ contre 881 K€ au titre de l'exercice précédent.

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à la somme de 102 K€ contre 275 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à la somme de 1 443 K€ contre 1 409 K€ en N-1.

⇒ *Résultat financier :*

Le résultat financier, qui s'élève à la somme de – 715 K€ contre – 512 K€ en N-1, est en baisse du fait de la hausse des taux d'intérêts.

Sur la période, le coût moyen de l'endettement est de 7,07 % contre 5,73 % en N-1.

1.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice, qui s'élève à la somme de – 511 K€, contre 1 173 K€ au titre de l'exercice précédent, est en baisse de – 1 685 K€. Cette évolution s'explique par l'absence, sur l'exercice, de produits significatifs liés à la cession d'actifs.

1.7. Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice affiche une perte de 817 K€.



2. Le bilan

Au 31 décembre 2008 le total du bilan de la société s'élève à la somme de 62 645 K€.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 34 874 K€, contre 35 192 K€ au titre de l'exercice précédent.

3. Recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice, susceptible d'être comptabilisée dans les conditions prévues par le nouveau plan comptable.

4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de 88 K€ composées de pénalités de retard de paiement de l'IS 2007 (49 K€) et de charges sociales (39 K€).

5. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à la somme de 816 995 €, en totalité au compte Report à Nouveau.

Après affectation du résultat, le compte Report à nouveau s'élèverait à la somme de + 331 818 €.

En application de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Analyse et gestion des risques

◆ Risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestations de services et de concession de marque est globale au niveau de l'enseigne, en application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées, et permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2008, la société dispose, auprès de ses établissements bancaires, d'une ligne globale de crédit court terme de 450 K€.

Enfin, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires.

◆ Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts et des crédits baux à taux indexés, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts :

État des positions de la société face au risque de taux d'intérêts

(en K€)	Impact sur les intérêts d'emprunt
Impact < à 1 an	145
Impact de 1 à 5 ans	406
Impact > à 5 ans	316
Total	867

◆ Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.



◆ Risques liés aux actions

La société n'a pas pour objet social ni pour stratégie de détenir des actions, cotées ou non cotées en dehors de son activité hôtelière, à l'exception de la détention de titres dans le capital de banques ayant le statut mutualiste.

En conséquence, la société n'encourt pas de risques significatifs liés aux actions.

◆ Risques particuliers liés à l'activité

La société ne relève d'aucune réglementation particulière pouvant avoir un impact sur son activité et ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale à l'égard de tiers (fournisseurs ou clients).

Toutefois, la société a mis en place une organisation afin de prévenir tout risque éventuel dans les domaines jugés sensibles :

Compte tenu de son nom générique et afin d'assurer une protection efficace de la marque, Les Hôtels de Paris a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI et est protégée par la réglementation applicable en la matière ;

Les noms de domaine utilisés par Les Hôtels de Paris et ses différentes exploitations ont fait l'objet d'enregistrement auprès de sociétés de référencement afin d'empêcher toute utilisation abusive des termes «hôtels de paris» par des tiers sur Internet ;

Des mesures sont mises en place en vue de l'évaluation des risques professionnels liés à la santé et/ou la sécurité au travail. Des évaluations sont effectuées par le CHSCT sur la base d'un cahier des charges établi, afin d'identifier les risques potentiels encourus au sein de chaque établissement, puis des préconisations sont effectuées afin de réduire ou d'éliminer les risques identifiés. Les préconisations et les mesures à mettre en place sont étudiées en collaboration avec les membres du CHSCT, la direction opérationnelle et les services de la Médecine du travail.

◆ Risques industriels liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la survenance de ces risques.

Par ailleurs des actions de formation à grande ampleur sont envisagées afin de préparer le personnel à la survenance de tels risques.

Des campagnes d'information sont menées afin de sensibiliser les salariés sur les impacts de notre consommation sur l'environnement et la nécessaire maîtrise de nos dépenses énergétiques. A ce titre, il a été décidé de réduire l'éclairage des façades.

En 2008, il a également été décidé de sensibiliser la clientèle aux problématiques environnementales en leur proposant notamment de ne pas procéder au change des draps en recouche ou en évitant, pour les clients le souhaitant, de ne pas changer les serviettes chaque jour.

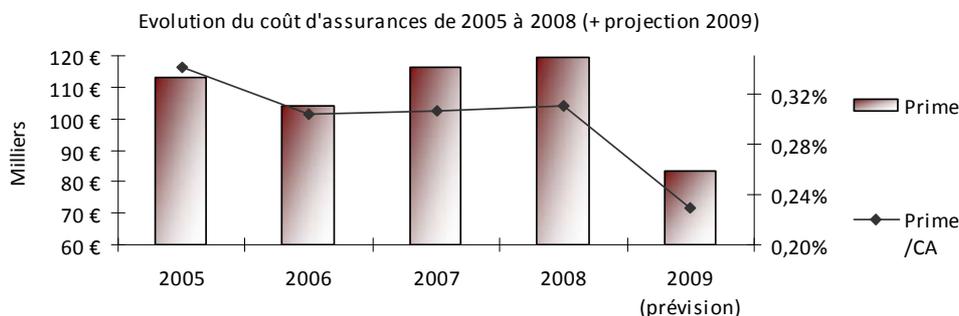
◆ Assurance—Couverture des risques

Afin de garantir la pérennité de son activité, la société souscrit des contrats d'assurance auprès de la Compagnie Generali, en vue de garantir notamment les risques de dommages et pertes d'exploitation ainsi que de responsabilité civile.

La société procède de façon régulière, en fonction de la sinistralité et en partenariat avec ses assureurs, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à réduire le risque et à obtenir la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et des relevés de sinistralité effectués sur l'ensemble des hôtels de l'enseigne.

En 2008, la société a lancé un nouvel appel d'offres sur le marché afin de réviser ses conditions d'assurance. Elle a mis en place une police flotte pour l'ensemble du parc hôtelier et obtenu à ce titre, pour l'exercice 2009, une réduction des coûts de 30,2 %.

Le coût des primes d'assurances sur chiffre d'affaires s'établit à 0,31 % en 2008, soit un maintien du ratio coût d'assurance sur chiffre d'affaires.



Évènements significatifs de l'exercice

◆ Commercialisation du Pavillon La Chapelle

Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle:

La promesse de vente des parties communes, signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour un montant de 3 500 K€ HT, et qui avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2007, n'a pas été réalisée. Aucune autre promesse de vente des parties communes d'exploitation n'a été signée.

Les immobilisations correspondant à cet actif s'élèvent à la somme de 3 376 K€ au 31 décembre 2008. Cette valorisation a été confirmée à dire d'expert en 2009.

Le bail signé avec la société Murano dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, est devenu ferme à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2007 pour se terminer le 31 décembre 2014. Le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 175 K€.

Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle:

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société a cédé les 2 derniers lots privatifs pour un montant de 349 K€ générant une moins value de 34 K€. Cette moins value a été couverte par une reprise de la provision correspondante de 19 K€.

L'opération de cession des lots privatifs du Pavillon la Chapelle est ainsi finalisée.

◆ Acquisition d'une part complémentaire du capital de la SA Hôtel La Galerie

Comme annoncé, au cours de l'exercice la société a consolidé le contrôle de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin situé rue de la Pépinière à Paris (8^{ème} arr.), par l'acquisition de 119 actions complémentaires (soit 4,76 % du capital) pour un montant de 280 K€.

Le pourcentage de capital détenu au 31 décembre 2008 s'élève ainsi à 99,84 %

Un goodwill est inscrit dans les comptes consolidés pour 5 534 K€. Cette valeur a été confirmée à dire d'expert sur la base des résultats du dernier exercice clos.



◆ Contentieux fiscaux

1. Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

En mars 1999, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 K€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

Au 31 décembre 2007, le solde restant dû au titre de ce litige est de 491 K€ et correspond à des pénalités d'assiette. Il apparaît au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2007, la société a sollicité la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues.

Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalités de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devait s'élever à un total de 355 K€.

En date du 8 janvier 2008, l'administration fiscale a indiqué que les pénalités de recouvrement n'incombaient pas à la société Les Hôtels de Paris et a rejeté la demande de remise gracieuse portant sur les pénalités d'assiette (491 K€), au motif que la condamnation initiale porte sur le recouvrement de la dette et non son bien fondé.

La société va déposer un recours gracieux auprès du Ministre de l'économie et des finances.

2. Contrôles TVA

2.1. Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Au 31 décembre 2008, un redressement demeure concernant Paris Magenta, pour un montant de 82 K€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 K€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'administration pour la remise du solde de la réclamation.

2.2 Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2005

L'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 K€. L'administration fiscale a abandonné spontanément la somme de 157 K€ et mis en recouvrement le solde, soit la somme de 240 K€. La société a accepté et réglé 25 K€ au titre de ce redressement. Le solde de 215 K€ entièrement provisionné dans les comptes fait l'objet d'une réclamation contentieuse.
- Au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 1 115 K€.

Le 14 février 2007 ces redressements ont été contestés dans une réclamation contentieuse, et abandonnés à hauteur de 445 K€ par l'administration en date du 15 juin 2007. La société a accepté et réglé la somme de 166 K€. En date du 15 décembre 2008, l'administration a remis en recouvrement la somme de 1 115 K€, incluant les 445 K€ qui avaient été dégrevés en 2007. La société a en conséquence doté une provision d'un montant de 445 K€, portant ainsi la provision pour risque à un montant global de 1 115 K€.

Les redressements sont donc intégralement provisionnés dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009.

2.3. Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007

En date du 7 mars 2008, l'administration fiscale a notifié un avis de contrôle de comptabilité à la société portant sur la période du 01/01/2005 au 31/12/2006 et jusqu'au 31/12/2007 pour la TVA.

En date du 11 décembre 2008, l'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'impôt sur la société la somme de 212 K€.
- Au titre de la TVA 2005 à 2007, la somme de 65 K€.

Ces sommes ont été entièrement provisionnées dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse.

◆ Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris. Un goodwill de 812 K€ est inscrit dans les comptes et provisionné à 100 %. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 K€.

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

1. Sur la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Royal Pigalle

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société a contesté cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt.

Par décision en date du 18 septembre 2007, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi replaçant les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel du 29 mars 2006.

Le 4 octobre 2007, la société a reçu une sommation à restituer le fond de commerce. Le 29 octobre 2007, la société a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

En date du 15 novembre 2007, la partie adverse a réitéré sa demande de restitution du fonds de commerce.



Par une itérative protestation à sommation en date du 23 novembre 2007, la société a de nouveau émis les plus expresses réserves quant à l'exécution du jugement.

Enfin, dans la procédure en révision à l'encontre de l'arrêt du 3 mars 2000, la société SNC société nouvelle du Royal Pigalle a été déboutée de ses demandes et condamnée à des dommages et intérêts pour 60 K€ par un jugement rendu le 25 septembre 2008. La société a relevé appel de ce jugement, exclusivement pour la condamnation aux dommages et intérêts.

2. Sur la demande de désignation d'un expert

En date du 16 octobre 2007, la partie adverse a assigné la société en référé aux fins de désignation d'un expert pour déterminer son préjudice.

En date du 29 janvier 2008, le tribunal a débouté cette dernière de sa demande, considérant qu'il existait une contestation sérieuse. La partie adverse a fait appel de la décision, et a été déboutée une nouvelle fois en appel sur sa demande de désignation d'un expert (arrêt de la Cour d'Appel du 7 avril 2009).

3. Sur la reconnaissance d'un faux

Au cours de l'exercice, la Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné, devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse, les parties adverses, aux fins de faire constater judiciairement la fausseté du document établi à l'origine du litige et ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 et aux décisions subséquentes. Par décision de 15 juillet 2008 le tribunal a débouté la société qui a fait appel du jugement.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provisions complémentaires.

La société poursuit l'exploitation de l'hôtel Villa Royale. Au 31 décembre 2008, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Dépréciation de l'écart d'acquisition pour un montant de 812 K€
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société pour un montant de 1 395 K€, diminué du prix de vente à récupérer de 616 K€ ;
- Assurance dommages-ouvrages pour un montant de 9 K€ ;
- Provision pour dépréciation de créance pour un montant de 132 K€ ;
- Provision de dommages et intérêts de 60 K€ ;
- Provision pour charge des intérêts sur emprunts restant à courir pour un montant de 105 K€.

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 1 897 K€ contre 2 328 K€ au titre de l'exercice 2007.

◆ **Opérations réalisées concernant la SAS Hôtels et Restaurants de Paris.**

1. Projet de souscription à l'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Pour mémoire, la société a proposé, en fin d'exercice 2007, à la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris qu'elle détient à hauteur de 20,00%, de réaliser une augmentation de capital. Le but de cette opération était, pour la SA Les Hôtels de Paris, de valoriser la créance qu'elle détenait sur sa fille.

La SAS Hôtels et Restaurants de Paris a étudié cette proposition et a indiqué au Conseil d'administration de la SA Les Hôtels de Paris, lors de sa séance du 11 février 2008, qu'elle acceptait de mettre en œuvre un projet d'augmentation de capital. Toutefois, ayant été informée du refus de son actionnaire principal de souscrire aux conditions proposées à cette augmentation, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a décidé de reporter cette opération en 2009.

Lors du conseil d'administration du 5 mars 2009 de la SA Les Hôtels de Paris, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a présenté son nouveau projet d'augmentation de capital par compensation de créance, à hauteur de 843 K€ pour la SA Les Hôtels de Paris (sur un montant total de créances de 3 609 K€), et de 3.374 K€ pour la société Compagnie Financière du Trocadéro (soit l'intégralité de son compte-courant).

2. Provision des créances commerciales détenues dans la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Au regard du prévisionnel de trésorerie à 5 ans de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, et en concertation avec sa filiale, la SA Les Hôtels de Paris a estimé que la capacité de remboursement du compte-courant par la filiale, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, est de l'ordre de 1,6 M€.

Compte tenu de la modification du projet d'augmentation de capital, et à l'issue des opérations mentionnées ci-dessus (remboursement et incorporation partielle du compte-courant au capital), il devrait donc rester un solde dû estimé à 1,2 M€ sur les 3,6 M€.

Cette somme correspondant en majorité à des créances commerciales (refacturations dans le cadre du contrat de prestation de services et de concession de marque), a été provisionnée à hauteur de 1 M€ compte tenu du risque existant d'irrecouvrabilité de cette somme dans un délai raisonnable.

◆ **Contrôle URSSAF de la SA Hôtel la Galerie**

En date du 19 mars 2008, la société Hôtel La Galerie a reçu un avis de vérification de l'URSSAF portant sur les exercices 2005 à 2007. En date du 20 août 2008, l'administration a notifié un redressement des cotisations pour un montant total de 13 K€, non contesté par la société.

Cette somme a été provisionnée dans les comptes.



◆ Evènements post clôture de la société et des filiales

Suite au départ du Directeur Général Délégué dédié aux exploitations, Monsieur Bruno Bazi, en septembre 2008, la direction commerciale et opérationnelle des exploitations a été rattachée directement à la Présidence et aux organes de direction administrative pour une gestion cohérente et unifiée des différents services.

Différentes décisions ont été prises, dès ce changement d'organisation, afin de faire face, sans délai, aux impacts induits par la période de récession économique :

1. Un plan d'action révisé

Afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation constatée dès le second semestre, l'enseigne Les Hôtels de Paris a poursuivi la mise en place de sa stratégie de rigueur pour réduire les coûts généraux et améliorer sa situation financière.

Dans ce contexte, l'enseigne a amplifié son action sur les leviers d'efficacité opérationnelle, par une réorganisation de l'activité et l'optimisation maximale de l'organisation du travail :

1.1. Réorganisation de l'activité

Concernant la réorganisation de l'activité, la société a mis en œuvre de nombreuses mesures visant à réduire les coûts d'exploitation pour permettre une meilleure réactivité face à la crise (renégociation des contrats, réduction des dépenses de personnel par le non-remplacement de certains départs ou la limitation du recours aux extras, etc.).

Par ailleurs, un travail d'ampleur a été entrepris visant à l'élaboration d'une stratégie commerciale agressive dans le but de reconquérir des parts de marché. Cette nouvelle stratégie s'articule autour des objectifs suivants : l'amélioration de la fréquentation des hôtels et la hausse du revenu par chambre.

1.2. Réorganisation et optimisation de la structure pour optimiser les coûts de fonctionnement :

Dans le même temps, différentes mesures ont été mises en œuvre visant à optimiser la structure et faire en sorte que les frais généraux liés à la seule gestion administrative des établissements ne soit pas excessive au regard du niveau d'activité.



Pour cela, la centralisation des tâches administratives a été renforcée pour réaliser des économies d'échelle et des gains de productivité plus importants.

Enfin, une étude généralisée des plannings a été menée, afin de parvenir à une organisation uniforme du travail et du mode de fonctionnement sur l'ensemble des établissements de l'enseigne.

2. Plan de sauvegarde de l'emploi

L'enseigne Les Hôtels de Paris a constaté, dès le mois de juin 2008, un fort ralentissement de son niveau d'activité, qui s'est accentué depuis le mois de septembre et se traduit par une chute sans précédent de son chiffre d'affaires. Aussi, et afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation, l'enseigne Les Hôtels de Paris a mis en place, dès le mois d'août 2008, plusieurs mesures visant à réduire ses coûts généraux. Malheureusement, ces mesures enregistrées au titre des exercices 2008 et 2009 n'ont à ce jour pas assuré le retour à l'équilibre escompté, qui permettrait d'assurer la rentabilité de l'enseigne dans un contexte économique difficile.

Ainsi, l'enseigne Les Hôtels de Paris s'est trouvée dans l'obligation de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi afin d'assurer sa pérennité et sa compétitivité. Cette restructuration qui pourrait à terme avoir des incidences sur les effectifs de l'Union Economique et Sociale (UES) Les Hôtels de Paris vise la cessation des fonctions annexes, de type bar et restauration, qui ne dégagent pas de rentabilité, ainsi que la réorganisation de certains postes de travail, principalement les postes basés en réception.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, qui à ce jour vise la suppression maximale de 41 postes de travail et la modification de 55 postes de travail, a été établi au niveau de l'UES Les Hôtels de Paris telle que définie par le jugement du Tribunal de Grande Instance du 8 février 2006, confirmé par la Cour de Cassation le 3 mai 2007 et mise en place par accord avec les organisations syndicales du 4 juin 2007.

Cette UES comprend la société Les Hôtels de Paris (14 hôtels et un siège administratif), ses filiales et participations (3 hôtels), et les sociétés gérées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (7 hôtels).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui est actuellement à l'étude avec les Institutions Représentatives du Personnel et les services dédiés de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi présenté, prévoit une réduction de charges de personnel de l'ordre de 1 million d'euros annuel répartie sur l'ensemble des structures incluses dans l'UES (économie 2009 estimée entre 400 et 500 K€ pour l'UES dont près de la moitié pour le groupe consolidé Les Hôtels de Paris).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi sera présenté aux salariés concernés, directement ou indirectement, dès finalisation de la phase de négociation avec les instances compétentes.

◆ Tendances et perspectives

1. Evolution des indicateurs clés au cours du 1^{er} trimestre

Dans un contexte de crise économique sans précédent, le Revpar recule de 17,0 % au cours du premier trimestre.

De manière générale, le segment milieu de gamme des Pavillons de catégorie 3 étoiles ou équivalent est relativement moins affecté (-13,4 %) que l'Hôtellerie haut de gamme des Villas (-20,1 %) de catégorie 4 étoiles ou équivalent.

Le taux d'occupation reste stable sur la période (+ 0,1 %).

La baisse conséquente du chiffre d'affaires est la résultante d'une chute des prix moyens (-17,1 %).

2. Perspectives

En avril, le Revpar est en retrait de 1,9%. En mai, le Revpar est en recul de 21,5% par rapport à l'exercice 2008 qui avait atteint un niveau historique et retrouve des valeurs similaires aux années classiques.

Le portefeuille de réservation pour le mois de juin, fait ressortir un retard des réservations de 19,5 % par rapport à N-1. Compte tenu d'un raccourcissement des délais de réservation, le mois de juin ne devrait pas connaître un recul aussi important que le mois de mai..

Les prévisions de l'année 2009 sont en baisse de 7,7 % par rapport au budget prévisionnel, et sont en baisse respectivement de 4,8 % et 6 % par rapport aux années 2008 et 2007. Ces perspectives sont inquiétantes dans la mesure où, selon les analyses de marché, aucune inversion de tendance n'est annoncée avant 2010.

Réorganisation juridique de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris

Poursuivant son objectif d'optimisation des structures juridiques composant l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, la société a initié différentes mesures de restructuration, qui seront soumises à l'approbation des actionnaires à l'occasion de la prochaine assemblée générale :

◆ Transmission universelle de patrimoine – SA Hôtel la Galerie

La société Les Hôtels de Paris envisage d'acheter les titres des derniers actionnaires de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin qui lui permettront de détenir 100 % de sa filiale. Elle propose d'absorber sa filiale à 100%, la SA Hôtel la Galerie au cours de l'exercice 2009.

◆ Transmission universelle de patrimoine – SA Royal Pigalle

Un projet de transmission universelle du patrimoine de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle par la SA Royal Pigalle est envisagé. Sans incidence directe dans les états financiers de l'ensemble consolidé, cette opération permettra une meilleure lisibilité de l'ensemble consolidé, et une simplification de la gestion juridique et administrative.

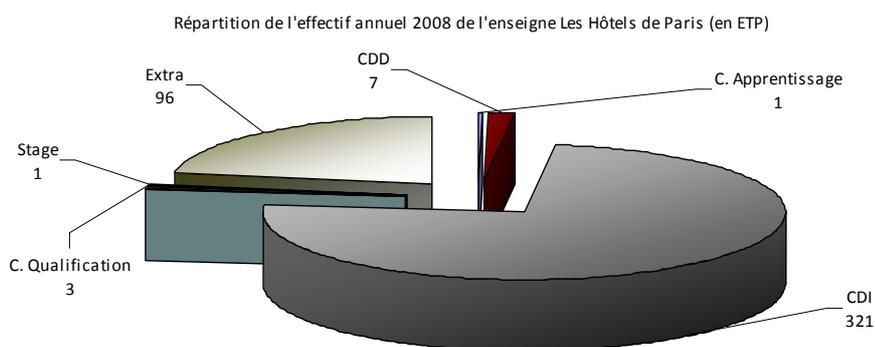


◆ Bilan social

1. Répartition de l'effectif de l'enseigne par catégorie au 31 décembre 2008

Nous vous indiquons ci-après, la répartition de l'effectif de l'enseigne au 31 décembre 2008.

L'effectif est comptabilisé en équivalent temps plein sur une base mensuelle (soit 169 heures par mois pour tous les établissements, à l'exception du Normandy Hôtel qui est soumis à l'horaire de 160,33 heures mensuelles).



2. Données sociales consolidées au 31 décembre 2008

Les indicateurs relatifs à l'effectif consolidé sont comptabilisés et communiqués en effectif équivalent temps plein, calculé sur une base horaire mensuelle.

Les données indiquées ci-dessous concernent l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris tel que défini au point 1 (Définition du périmètre de consolidation).

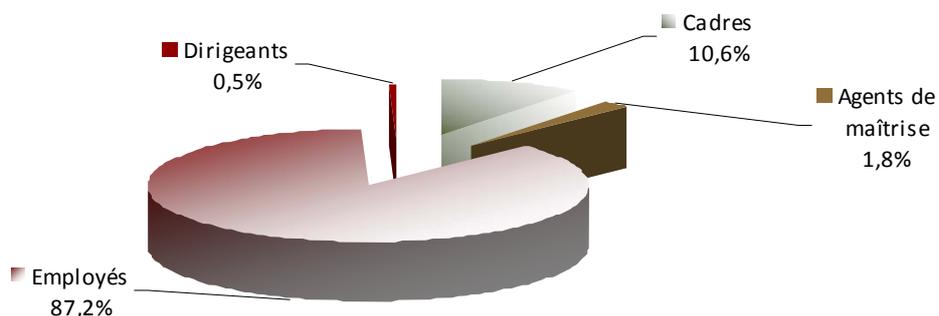
Le total de l'enseigne est également indiqué, pour information.

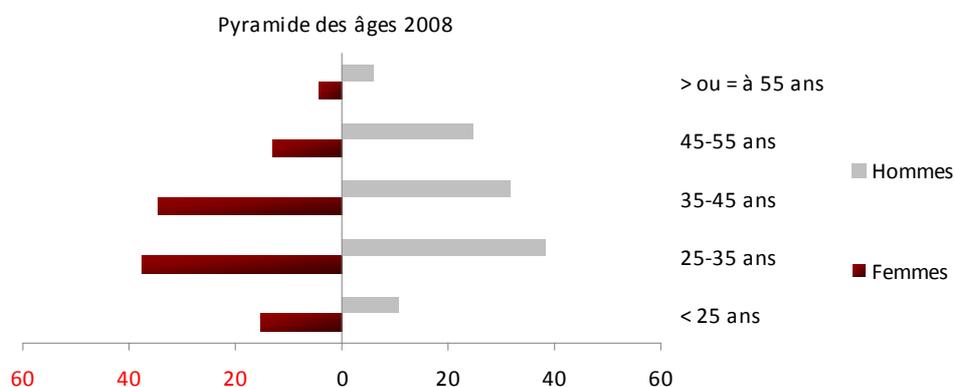
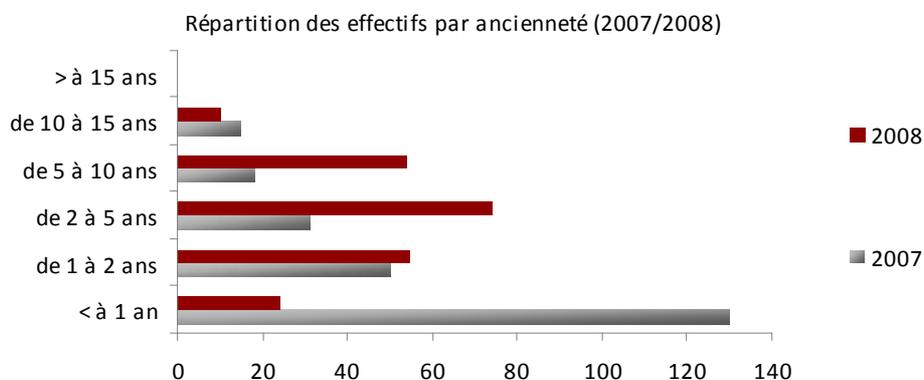
Répartition de l'effectif	Ensemble consolidé			Enseigne*	
	Total	2008		2007 Total	2008 Total
		Femmes	Hommes		
Effectif total	217	106	111	244	333
Effectif par collègue					
dont Cadres	22	41%	59%	27	28
dont Agents de maîtrise	4	100%	0%	5	8
dont Employés	190	49%	51%	211	295
dont Dirigeants	1	0%	100%	1	1
dont Stagiaire	0	0%	0%	0	1
Effectif par type de contrat					
dont CDI	211	47%	53%	196	321
dont CDD	4	75%	25%	42	7
dont Contrats de qualification	2	100%	0%	2	2
dont Contrats d'apprentissage	0	0%	0%	4	3
Effectif par ancienneté					
dont Moins de 1 an	24	42%	58%	130	40
dont De 1 à 2 ans	55	55%	47%	81	83
dont De 2 à 5 ans	74	43%	55%		107
dont De 5 à 10 ans	54	52%	48%	30	79
dont De 10 à 15 ans	10	60%	50%		17
dont Plus de 15 ans	0	0%	0%	3	7

(*) L'enseigne Les Hôtels de Paris est composée de l'ensemble consolidé (14 hôtels détenus en propre et 2 hôtels en filiale) et des sociétés exploitées par contrat de prestations de services et de concession de marque (8 hôtels)

3. Répartition des effectifs de l'ensemble consolidé par critères socio-professionnels

Répartition des effectifs par collègue





4. Recours au personnel en extra

Pour faire face au pic d'activité ou à l'absence du personnel permanent pour raison de vacances ou de maladie, et de manière générale dans le domaine de l'hôtellerie, il est de pratique constante et habituelle de recourir au personnel en extra pour les postes ayant un contact direct avec la clientèle (Réception de jour et de nuit et cafétérie).

Nous vous présentons ci-après, un récapitulatif des extras intervenus sur l'exercice, en équivalent temps plein sur une base horaire mensuelle :

	Ens. Consolidé	Autres sociétés	Total Enseigne
Total EXTRA	52	44	96
dont remplacement CP	21	11	32
dont lié à l'activité	31	32	64



◆ Les Ressources Humaines

1. Le recrutement

Le secteur de l'hôtellerie est un secteur qui connaît des difficultés en terme de recrutement, et ce plus particulièrement en région parisienne. En effet, l'activité hôtelière est sujette à variation et nécessite le recrutement de saisonniers et d'extras ce qui ne permet pas d'offrir une stabilité attractive pour les profils recherchés.

Toutefois, il est à noter une plus grande stabilité du personnel au cours des dernières années.

1.1 Politique de recrutement

Pour répondre à ces besoins en personnel, des actions ont été mises en place en vue de faciliter le recrutement et de permettre des embauches rapides et efficaces. A cette fin, une direction des ressources humaines a été mise en place au sein de la société afin notamment de recenser les besoins de personnel auprès des différentes exploitations, de faire des présélections des candidats ayant les niveaux de formation et d'expérience requis en collaboration avec des sociétés spécialisées en recrutement le cas échéant, et de fiabiliser le recrutement par l'accompagnement du salarié au sein de sa structure d'accueil.

Après avoir effectué un tri préalable en fonction des besoins recensés et des profils recherchés, le service des Ressources Humaines assure la diffusion, auprès des exploitations, des candidatures reçues directement au siège ou via l'adresse générique disponible sur le site Internet de l'enseigne.

Le service des Ressources Humaines prend également en charge directement le recrutement du personnel administratif ou des cadres supérieurs.

1.2 Partenariats

Par ailleurs, la société met en place des partenariats avec des établissements spécialisés, tel que l'école hôtelière Vatel, afin d'intégrer des qualifications spécialisées dans le domaine de l'hôtellerie, et de permettre la formation des jeunes diplômés.

1.3 Alternance

Enfin, l'alternance, dans les fonctions hôtelières et/ou administratives, est une source importante du recrutement qui permet la fidélisation des apprentis et la communication du savoir-faire spécifique à notre métier.

2. Management et politique RH

2.1 Promotion interne

Les Hôtels de Paris privilégie la promotion interne et propose des parcours évolutif aux collaborateurs du Groupe qui ont fait leur preuve dans leur poste initial. Pour ce faire, un management de proximité attentif aux résultats individuels et à la progression de chacun est nécessaire, afin d'identifier les potentiels, de les accompagner et de mettre en place les actions de formation nécessaires.

Un suivi des entretiens annuels d'évaluation est également assuré chaque année par le service des Ressources Humaines, en collaboration avec les Directions d'Exploitation, afin de pouvoir évaluer les performances des salariés et leur proposer, en fonction des besoins recensés, une évolution professionnelle en adéquation avec les souhaits exprimés à leur hiérarchie.

2.2 Formation

Par ailleurs, Les Hôtels de Paris développe les formations, notamment les formations internes, afin d'assurer le professionnalisme des salariés tout en favorisant ainsi leur motivation, leur fidélisation et ainsi l'amélioration du service client.

En 2008, des formations de perfectionnement ont été dispensées sur l'outil Fidelio afin d'en améliorer son utilisation. Le personnel encadrant des exploitations a également été formé sur les problématiques liées à la gestion quotidienne du personnel.

Après avoir dressé un bilan des formations réalisées, la direction a choisi d'axer son prochain plan de formation sur des problématiques purement hôtelière liées notamment à l'accueil du client. L'objectif 2009 est de pouvoir dispenser à chaque salarié, une formation consacrée à son métier.

2.3 Système de rémunération

a. Grille salariale

Pour l'ensemble du personnel, et après concertation avec les institutions représentatives du personnel, il a été décidé de mettre en application dès le mois de décembre 2008, une grille salariale fixant les minimas de rémunération selon une démarche progressive, en fonction des emplois occupés et de l'ancienneté des salariés.

L'application de cette grille a conduit à une réévaluation mécanique des salaires pour tous les salariés qui avaient été embauchés à un taux horaire inférieur aux minima conventionnels applicables au sein de l'enseigne.

Cette grille salariale sera mise à l'étude dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire, pour une éventuelle réévaluation.

Nous vous présentons ci-après, concernant l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, les salaires horaires moyens pratiqués :

Salaires horaires de l'ensemble consolidé, répartis par taux et par sexe

Salaires horaires (en €)	Femmes	Hommes	Total
SMIC	2,2%	1,4%	3,6%
de 8,71 à 9,14 €	3,9%	4,8%	8,7%
de 9,14 à 11,00 €	34,4%	36,7%	71,1%
de 11,00 à 15,00 €	3,6%	2,8%	6,4%
> à 15,00 €	4,6%	5,6%	10,2%
Total	48,7%	51,3%	100,0%

b. Rémunération additionnelle variable

Concernant le personnel d'encadrement, la rémunération comprend une partie fixe et une partie variable liée à la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Cette politique de rémunération des performances individuelles est destinée à motiver et fidéliser les équipes par la mise en place d'outils de rémunération attractifs.

Un projet est à l'étude visant à intéresser l'ensemble du personnel hôtelier avec une rémunération additionnelle variable afin de motiver les équipes et de valoriser leur travail au quotidien.

2.4 Régimes de retraite

Enfin, les régimes suivants de retraite sont mis en place. Des avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies :

a. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

b. Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe.

3. Conditions d'emploi

3.1 Organisation du temps de travail

L'avenant du 5 février 2007 a fixé le régime applicable dans l'hôtellerie. La durée légale du travail s'établit à 169 heures mensuelles, et à l'instar des autres domaines d'activité, il est prévu une majoration des heures supplémentaires accomplies au-delà de la 35^{ème} heure (majoration des heures supplémentaires effectuées entre la 36^{ème} et la 39^{ème} heure à hauteur de 10 %).

Cet avenant a également prévu l'attribution de 5 jours fériés supplémentaires (jours non garantis) aux 3 jours fériés préexistants (jours fériés garantis).

3.2 Gestion des risques liés à la santé et à la sécurité

Une politique d'identification et de prévention des risques propres a été mise en œuvre au sein de chaque établissement et la société, en collaboration avec les institutions représentatives du personnel, travaille à la définition des mesures envisagées pour la réduction de ces risques identifiés.

Des documents unifiés d'identification des risques ont été élaborés par les services centraux, en collaboration avec les membres du CHSCT, et des visites bisannuelles sont effectuées dans tous les établissements par rotation, par les membres du CHSCT. Les comptes rendus de visites et les préconisations associées sont présentés à chaque réunion du CHSCT.

Des formations sont organisées régulièrement afin de sensibiliser les salariés aux risques liés à la santé et à la sécurité.

3.3 Réorganisation des équipes

Une analyse sur l'organisation du siège et des fonctions support a été menée afin de rentabiliser l'organisation. Cette centralisation des fonctions administratives non génératrices de chiffre d'affaires a été renforcée au cours de l'exercice pour assurer une organisation optimale et décharger le personnel hôtelier pour lui permettre de se concentrer sur les problématiques liées à la clientèle.



- Villa Montparnasse (Paris, 14^{ème}) -

Conventions conclues par la société

◆ Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice

Le président a informé et renseigné les commissaires aux comptes des conventions de la nature de celles dites réglementées conformément aux dispositions du Code de commerce.

Nous vous indiquons ci-après les conventions nouvelles relevant des dispositions du Code de commerce relatives aux conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice :

– Avec la société Cyme :

Objet :	Cession d'actions de la SA Hôtel La Galerie
Personnes concernées :	Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory
Modalités :	La société Cyme a cédé à la société Les Hôtels de Paris 119 actions qu'elle détenait dans le capital de la SA Hôtel La Galerie pour un montant global de 280 000 euros.

Cette convention a été autorisée par le CA du 20/10/2008.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de l'ensemble de ces conventions réglementées dont ils retracent les principales caractéristiques dans leur rapport spécial. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport des Commissaires aux comptes.

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce et au vu du rapport spécial des Commissaires aux comptes, nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.



◆ **Conventions courantes conclues à des conditions normales**

Aucune nouvelle convention courante conclue à des conditions normales n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous vous rappelons ci-après les conventions courantes conclues à des conditions normales qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et qui ont poursuivi leurs effets sur la période :

– Convention de mise à disposition de locaux avec la SA La Financière Friedland :

Objet : La société La Financière Friedland est domiciliée au 121 bd du Montparnasse à Paris (75006).

Modalités : Un loyer de 1 297 € annuel est facturé à la société bénéficiaire. La convention est résiliable à tout moment.

Pour information, cette convention a été résiliée en janvier 2009 et remplacée par une convention de mise à disposition de locaux conclue avec la SA Les Hôtels de Paris, pour une domiciliation au 20 avenue Jules Janin à Paris (75116).

– Convention d'application de la convention de gestion centralisée de trésorerie (convention cadre) :

Objet : Fixation du plafond des avances pouvant être consenties réciproquement entre la société Les Hôtels de Paris et chacune des sociétés signataires de la convention de gestion centralisée de trésorerie.

Modalités : Le plafond est un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé en N-1.

– Convention de mise à disposition de locaux (domiciliation des sièges sociaux) :

Objet : Domiciliation des sociétés liées par un contrat de prestations de services et de concession de marque au 20 avenue Jules Janin à Paris (75116).

Modalités : Un loyer de 200 € par mois est facturé à chaque société domiciliée. La convention est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

– Convention d’animation du site Internet www.leshotelsdeparis.com :

Objet : Une convention a été conclue en 2007, avec la société 2D INVESTISSEMENTS, pour l’animation du site Internet www.leshotelsdeparis.com.

Modalités : De novembre 2007 à juillet 2008, la prestation était facturée 3 000 € par mois. Puis, à compter du mois d’août 2008, le montant a été porté à la somme de 6 000 € par mois.

– Licence d’utilisation du moteur de réservation www.leshotelsdeparis.com :

Objet : Une licence d’utilisation du moteur de réservation www.leshotelsdeparis.com a été acquise en 2005 auprès de la société Wellbooked. Elle permet la promotion et la commercialisation de l’ensemble des hôtels de l’enseigne Les Hôtels de Paris, via le site Internet.

Modalités : Cette licence donne lieu à une redevance forfaitaire de 210 € par hôtel et par an. Cette somme, avancée par la SA Les Hôtels de Paris, est refacturée aux sociétés par le biais des redevances convenues dans le cadre des contrats de prestation de services et de concession de marque (redevance Internet).

– Convention de mise à disposition de locaux avec la société Foncière du Trocadéro :

Objet : Une convention de mise à disposition de locaux a été conclue pour la domiciliation de la société Foncière du Trocadéro au 1^{er} septembre 2007.

Modalités : Cette convention donne lieu à facturation d’une somme de 250 € mensuels.

– Baux commerciaux concernant le Pavillon Monceau et la Villa Panthéon

Objet : Des baux commerciaux ont été conclus avec Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory pour la location des lots détenus au sein des hôtels Pavillon Monceau et Villa Panthéon. Ces baux commerciaux permettent d'assurer l'exploitation desdits lots par la SA Les Hôtels de Paris.

Modalités : Les conditions des baux commerciaux sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Convention	Personne concernée	Date de la convention	Loyer annuel TTC (révisé)
Bail commercial Pavillon Monceau	Patrick Machefert	13/10/1998	16 036 €
Bail commercial Pavillon Monceau	Christiane Derory	28/09/1998	5 302 €
Bail commercial Villa Panthéon	Patrick Machefert	27/02/2000	35 084 €
Bail commercial Villa Panthéon	Christiane Derory	13/05/2000	12 010 €

Nous vous indiquons qu'aucune autre convention conclue par la société ne rentre dans le champ d'application de l'article L.225-39 du Code de commerce concernant les conventions conclues à des conditions courantes et normales.



◆ Renseignements concernant le capital

1. Capital social de la SA Les Hôtels de Paris

Le capital de la société d'un montant de 660 577 € est divisé en 4 333 103 actions de même catégorie, représentant 6 974 299 droits de vote au 30 avril 2009.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Au cours de l'exercice, il n'a été procédé à aucune modification du capital social.

2. Titres non représentatifs du capital

Il n'y a aucun titre non représentatif du capital et il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

3. Programme de rachat par la société de ses propres actions

Au cours de la réunion du 24 juin 2008, l'Assemblée générale des actionnaires a donné l'autorisation au Conseil d'administration d'opérer sur les titres de la société. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Le prix maximal d'achat était fixé à 15 euros par action et le prix minimal de vente à 5 euros par action.

Le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises en application de cette autorisation était fixé à 433 300, soit 10 % du capital.

Aucune action n'a été menée dans le cadre de cette autorisation depuis le 24 juin 2008.

4. Actionariat salarié

Au 31 décembre 2008, 2 salariés détenaient des actions au nominatif, correspondant à 0,006 % du capital de la société, et à 0,007 % des droits de vote.

◆ Répartition du capital et des droits de vote

1. Evolution du capital social

Capital social

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577
Titres émis en cours d'exercice	-	-
Titres en fin d'exercice	4 333 103	660 577

2. Répartition du capital social

Répartition du capital par type d'actionnaires au 30 avril 2009

	Nombre total	Voix simples	Voix doubles	% du capital	% des votes	Total de voix
Au nominatif	3 493 242	852 046	2 641 196	80,62 %	87,96 %	6 134 438
<i>Dont :</i>						
<i>Personnes Physiques</i>	1 629 392	52 992	1 576 400	37,60 %	45,97 %	3 205 792
<i>Personnes morales</i>	1 863 850	799 054	1 064 796	43,01 %	41,99 %	2 928 646
<i>Dont :</i>						
<i>Résidents</i>	3 150 869	852 046	2 298 823	72,72 %	78,14 %	5 449 692
<i>Non résidents</i>	342 373	0	342 373	7,90 %	9,82 %	684 746
Au porteur	839 861	839 861	0	19,38 %	12,04 %	839 861
Total général	4 333 103	1 691 907	2 641 196	100,00 %	100,00 %	6 974 299

Principaux actionnaires inscrits au nominatif (au 30 avril 2009)

	Actions	Voix
Compagnie Financière du Trocadéro	733 850 (16,94 %)	850 200 (12,19 %)
Patrick Machefert	497 958 (11,49 %)	995 346 (14,27 %)
FCP Nem Actions Capital Structurant	601 490 (13,88 %)	1 022 357 (14,66 %)
Capinvest Services	340 000 (7,85 %)	680 000 (9,75 %)
Paris Opéra Drouot	51 239 (1,18 %)	102 478 (1,47 %)
Autres actionnaires	1 268 705 (29,28 %)	2 484 057 (35,62 %)



Les parties liées, autres que Paris Opéra Drouot détiennent 112 479 actions (2,60 %) représentant 222 592 droits de vote (3,19 %).

Au total, Monsieur Patrick Machefert contrôle directement ou indirectement 1 735 526 actions (40,05 %) représentant 2 850 686 droits de vote (40,87 %).

3. Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital social

Un pacte d'engagement collectif de conservation d'actions a été signé en décembre 2007 entre Monsieur Patrick Machefert, Madame Christiane Derory et la SARL Compagnie Financière du Trocadéro.

Au terme de ce pacte, les signataires se sont engagés à conserver collectivement 1 274 775 actions, pendant une durée minimum de deux ans à compter de l'enregistrement intervenu le 28 décembre 2007.

La société n'a connaissance d'aucun autre accord portant sur les titres.

4. Déclaration de franchissement de seuils

Nous vous indiquons ci-après les déclarations de franchissement de seuils faites à la société, en application de l'article L. 233-7 du Code de commerce :

Par courrier du 19 novembre 2008, complété par un courrier du 21 novembre, la société Nem Partners (5-7 rue de Monttessuy, 75007 Paris), société de gestion du fonds Nem Actions Capital Structurant dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 novembre 2008, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LES HOTELS DE PARIS et détenir pour le compte dudit fonds, 601 490 actions LES HOTELS DE PARIS représentant 1 022 357 droits de vote, soit 13,88% du capital et 13,46% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LES HOTELS DE PARIS sur le marché.

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] en application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Nem Partners [...] déclare, pour le compte du FCP Nem Actions Capital Structurant :
agir seul ;
envisager de poursuivre des acquisitions selon les opportunités du marché ;
ne pas avoir l'intention d'acquérir le contrôle de la société ;
ne pas demander de poste d'administrateur au conseil d'administration de la société ».

Par courrier du 15 avril 2009, la société Nem Partners (5-7 rue de Monttessuy, 75007 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 avril 2009, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société LES HOTELS DE PARIS et détenir, pour le compte dudit fonds, 651 927 actions LES HOTELS DE PARIS représentant 1 072 794 droits de vote, soit 15,05% du capital et 15,38% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LES HOTELS DE PARIS sur le marché et ses actions ne sont pas inscrites au nominatif.

◆ Marché des actions Les Hôtels de Paris

1. L'action Les Hôtels de Paris est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C d'Euronext Paris.

Cours de bourse de l'action et volume des transactions

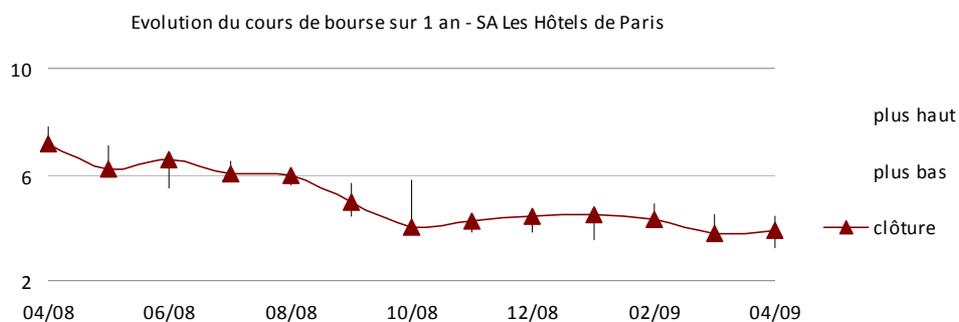
Exercice 2008

	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Clôture	Volume
Janvier 2008	7,56	8,31	6,75	7,55	49 157
Février 2008	7,57	8,20	7,40	8,00	3 216
mars 2008	8,20	8,20	6,53	7,43	24 008
avril 2008	7,75	7,78	7,15	7,15	16 499
mai 2008	7,10	7,10	6,19	6,19	12 137
juin 2008	6,31	6,55	5,52	6,54	21 042
juillet 2008	6,50	6,50	6,01	6,01	3 978
août 2008	6,01	6,10	5,60	5,95	2 274
septembre 2008	5,65	5,65	4,45	4,94	8 790
octobre 2008	4,50	5,79	3,99	3,99	31 700
novembre 2008	3,99	4,23	3,85	4,23	2 272
décembre 2008	4,38	4,40	3,85	4,40	28 666

Exercice 2009

	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Clôture	Volume
Janvier 2009	3,57	4,60	3,57	4,50	4 056
Février 2009	4,20	4,90	4,20	4,30	14 541
mars 2009	4,50	4,50	3,50	3,79	8 962
avril 2009	3,84	4,44	3,26	3,91	8 653

(Source : Euronext)



2. Etablissement assurant la gestion du service titres

La conservation des titres a été confiée au service Titres de la Société Générale sise :
32 rue du Champ de Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

3. Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société

Nous vous indiquons ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice 2008 :

Personne concernée	Nature des opérations	Nombre d'actions
Patrick Machefert	Inscription au nominatif	570
	Levée de nantissement	48 750
Christiane Derory	Inscription au nominatif	1 437
Daniel Derory	Inscription au nominatif	1 909
Michel Mancheron	Inscription au nominatif pur	382
Michel Louazé	Inscription au nominatif	19 494
Pierrette Louazé	Inscription au nominatif	7 015
Paris Louvre	Inscription au nominatif pur	500
Paris Bercy	Inscription au nominatif pur	429
Paris Porte d'Italie	Néant	
Paris Opéra Drouot	Néant	
Capinvest Services	Néant	
Rome Saint Lazare	Apport de titres à la Compagnie Financière du Trocadéro (société mère)	617 500

◆ Participation des actionnaires aux assemblées générales

1. Modalités de participation aux assemblées générales

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions détenues, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales. Pour ce faire, il doit, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de Commerce, au plus tard le troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit faire inscrire ses actions en nominatif, soit les faire immobiliser et adresser, au lieu indiqué dans la convocation, un certificat d'immobilisation délivré par l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions.

Les actionnaires au nominatif sont convoqués par la Société Générale, par lettre simple.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint.

2. Droit de vote

Le principe : une action = une voix.

Cependant, les actions qui font l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au nom du même actionnaire confèrent à leur titulaire un droit de vote double.

Les titulaires d'actions indivises doivent désigner un représentant qui aura seul le droit de vote. Ils doivent informer la société du nom de leur mandataire trois jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée générale.

Par ailleurs, en cas de démembrement du droit de propriété des actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et au nu-propriétaire pour celles relevant de l'assemblée générale extraordinaire.



◆ Fonctionnement des organes sociaux

Depuis l'assemblée générale du 30 juin 1995 ayant décidé la transformation de la société, Les Hôtels de Paris (anciennement Gestimmo Finance) est une société anonyme à conseil d'administration.

Le conseil d'administration définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, aux côtés du conseil d'administration, un **comité de direction** a été institué au cours de l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation, ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires. Actuellement, et suite au départ de Monsieur Bruno Bazi en septembre 2008, ce comité est composé de 4 personnes :

- | | |
|------------------------------|---|
| – Monsieur Patrick Machefert | Président Directeur Général |
| – Madame Christiane Derory | Directeur Général Délégué et Administrateur |
| – Monsieur Michel Mancheron | Administrateur |
| – Monsieur Olivier Wolf | Directeur Adjoint |

Le comité de direction ne perçoit aucune rémunération spécifique.

Dans son ensemble, Les Hôtels de Paris se conforme au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP / MEDF, dans sa version actualisée en décembre 2008. Toutefois, la société n'a pas créé de comité spécialisé pour l'audit et les rémunérations qui sont à ce jour étudiées directement par le comité de direction.

◆ Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Depuis l'assemblée générale du 29 septembre 2006, le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs et un administrateur-directeur général délégué.

Monsieur Patrick Machefert assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Par décision en date du 24 juin 2002, et en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce (Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 dite Loi NRE), le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Monsieur Patrick Machefert assure donc les fonctions de Président Directeur Général.



A ce titre, il préside les réunions du Conseil d'administration, il organise et dirige les travaux et réunions du Conseil. Il représente également la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances en son nom.

Pour sa part, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de l'entreprise. Il veille à leur mise en œuvre, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Deux administrateurs appartiennent à la direction de l'entreprise et un administrateur a le statut d'administrateur indépendant tel que défini par le rapport Bouton en 2002, soit : « *un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.* »

◆ Point sur les mandats des administrateurs

Nous vous indiquons ci-après, l'état des mandats de vos administrateurs :

Le mandat de **Monsieur Patrick Machefert** a été renouvelé par l'Assemblée générale du 22 juin 2007 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013. Il détient 497 958 actions au nominatif ;

Le mandat de **Monsieur Daniel Derory** a été renouvelé par l'Assemblée générale du 22 juin 2007 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013. Il détient 1 909 actions au nominatif ;

Monsieur Michel Mancheron a été nommé par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Il détient 402 actions au nominatif ;

Monsieur Michel Louaze a été nommé par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Il détient 46 671 actions au nominatif ;

Madame Christiane Derory, qui a été renouvelée dans ses fonctions de Directeur Général Délégué lors du Conseil d'administration du 20/10/2008 et jusqu'au 21 octobre 2011, a été nommée administrateur par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Elle détient 44 037 actions au nominatif ;

◆ **Point sur les mandats des commissaires aux comptes**

Nous vous rappelons ci-après, les mandats de vos Commissaires aux comptes

Le mandat du **Cabinet MBV et Associés**, en qualité de premier Commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé au cours de l'Assemblée générale du 22 juin 2007, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013 ;

La société Corevise, en qualité de second Commissaire aux comptes titulaire, a été nommée au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012 ;

Le mandat de **Monsieur Etienne de Bryas**, en qualité de premier Commissaire aux comptes suppléant, a été renouvelé au cours de l'Assemblée générale du 22 juin 2007, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013 ;

La société Fidinter, en qualité de second Commissaire aux comptes suppléant, a été nommée au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012.

◆ Rémunération des organes de direction

1. Politique de rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué :

Les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont des rémunérations fixes et ne comportent aucune rémunération additionnelle variable.

Les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont fixées en conseil sur proposition du Président :

La rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2008 s'est élevée à la somme de 250 008 €. L'augmentation de cette rémunération est due à l'intégration de la rémunération qui était versée à Monsieur Patrick Machefert par la société SA Hôtel la Galerie : en effet, suite à l'acquisition de la quasi-intégralité du capital de la SA Hôtel la Galerie, le Conseil d'administration de la SA Les Hôtels de Paris a décidé, en novembre 2007 et à compter du 1^{er} décembre 2007, de réunir les deux rémunérations qui sont portées par la SA Les Hôtels de Paris ;

La rémunération du Directeur Général Délégué a été fixée à 81 000 € annuel.

2. Répartition des jetons de présence :

Le montant global attribué au titre des jetons de présence est arrêté chaque année par l'assemblée générale.

En ce qui concerne la répartition des jetons de présence, il est fait application, d'un commun accord entre les administrateurs, d'une clé de répartition qui est fonction, pour partie, de l'assiduité des administrateurs aux séances du conseil.

3. Avantages postérieurs au mandat :

Le Président Directeur Général bénéficie d'une convention d'indemnisation en cas de cessation de mandat.

Cette convention, signée au cours de l'exercice 2000, prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président Directeur Général, sauf cas de révocation pour faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

Le Conseil d'administration est informé chaque année de cette convention dont les conditions s'inscrivent dans le cadre des recommandations AFEP / MEDEF « Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé » établies en octobre 2008.

Au 31 décembre 2008, cette convention d'indemnisation est évaluée à un montant de 500 016 €.

4. Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux organes de direction

4.1 Synthèse des rémunérations versées par la SA Les Hôtels de Paris

Nous vous présentons ci après les différentes rémunérations versées par la société aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 :

Noms	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert	250 008	2 744	20 500
Michel Mancheron	-	-	7 600
Daniel Derory	-	-	6 700
Christiane Derory	81 006	-	8 500
Michel Louaze	-	-	6 700

4.2 Synthèse des rémunérations versées par les sociétés consolidées par intégration globale ou par mise en équivalence*

* *Pour mémoire, les sociétés consolidées sont : SA Hôtel la Galerie, SA Royal Pigalle, SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle et SAS Hôtels et Restaurants de Paris.*

Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés consolidées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 :

Noms	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert	119 759	14 000	-
Michel Mancheron	-	-	-
Daniel Derory	-	-	-
Christiane Derory	-	-	-
Michel Louaze	-	-	-

4.3 Synthèse des rémunérations versées par les sociétés liées

Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés liées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 : il s'agit de rémunérations versées à Monsieur Patrick Machefert, pour un montant global de 187 701 € que nous vous détaillons ci-après.

Aucun autre mandataire social n'a perçu de rémunération versée par les sociétés liées.

Rémunérations versées à Monsieur Patrick Machefert par les parties liées

Partie liée	Fonctions	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Paris Bercy	Directeur financier	22 056	-	-
Paris Louvre	Président du Conseil d'administration	32 136	-	-
Lutèce Port Royal	Gérant	23 940	-	-
Paris Opéra Drouot	Président du Conseil d'administration	39 696	-	-
Paris Porte d'Italie	Président du Conseil d'administration	28 356	-	-
Murano	Président	41 517	-	-

4.4 Synthèse des engagements pris à l'égard des organes de direction

Noms	Contrat de travail	Retraite supplémentaire	Indemnités pour cessation des fonctions	Indemnités pour clause de non-concurrence
Patrick Machefert	-	-	24 mois de salaire	-
Michel Mancheron	-	-	-	-
Daniel Derory	-	-	-	-
Christiane Derory	-	-	-	-
Michel Louazé	-	-	-	-

◆ Liste des mandats et fonctions occupés par les administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Monsieur Patrick Machefert :

- Président du Conseil d'Administration SA PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Paris 412.385.585
- Gérant SC PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Paris 414.293.878
- Gérant EURL OPERA GRANDS BOULEVARDS, RCS Paris 422.887.554
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Gérant SC PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.625.439
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS LOUVRE, RCS Paris 408.344.331
- Président du Conseil d'Administration SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérant – associé SNC HOTEL DU ROND POINT RCS Paris 403.617.483
- Gérant – associé SC DUPLESSY IMMOBILIER, RCS Paris 444.715.221
- Président SAS PARIS PALACE MARRAKECH, RCS Paris 485.068.423
- Gérant - associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Gérant SC INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS HOTELIERS RCS Nanterre 417.687.092
- Président SAS FRIEDLAND 2, RCS Paris 452.996.606
- Président SAS MURANO, RCS Paris 449.557.933
- Gérant SARL FONCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 433.843.208
- Gérant – associé SCI GASSIN SAINT-TROPEZ, RCS Paris 509.005.971
- Gérant – SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137 (Formalités de transformation en SA non finalisées)
- Directeur Financier – SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Financier – SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591

Madame Christiane Derory :

- Président SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591
- Gérant SARL DECOROTEL, RCS Paris 393.209.630
- Associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Président Directeur Général SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Général non administrateur SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Administrateur SA LA FINANCIERE FRIEDLAND, RCS Paris 435.126.511



- Administrateur SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérante SARL LA COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 403.206.659
- Associé SCI GASSIN SAINT-TROPEZ, RCS Paris 509.005.971

Monsieur Michel Mancheron :

- Administrateur – SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137
(Formalités de transformation en SA non finalisées)

Monsieur Daniel Derory : Néant

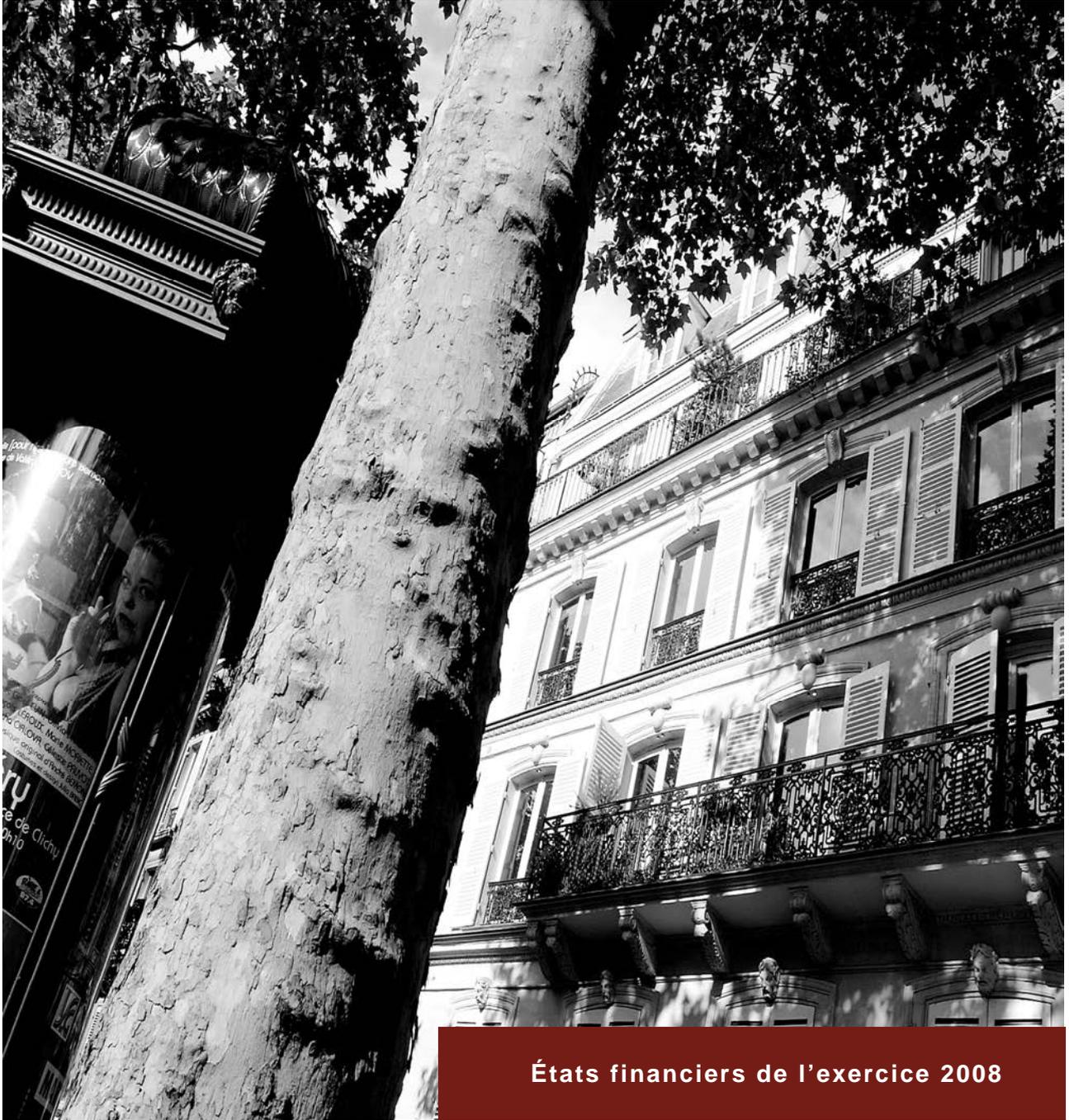
Monsieur Michel Louazé :

- Gérant SARL LOUAZE, RCS Le Mans 383.854.247
- Co-gérant associé SCI DE PEGASE, RCS Laval 483.622.593





- Pavillon Opéra Bourse (Paris, 9ème) -



États financiers de l'exercice 2008

États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008

◆ Comptes sociaux et Annexe

Bilan au 31 décembre 2008	page 79
Compte de résultat au 31 décembre 2008	page 80
Proposition d'affectation du résultat	page 82
Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.....	page 82
Tableau des résultats des 5 derniers exercices	page 114

◆ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 115
--	----------

◆ Comptes consolidés et Annexe

Bilan consolidé au 31 décembre 2008	page 118
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008	page 119
Tableau de flux de trésorerie consolidé	page 120
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	page 121
Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.....	page 121

◆ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 163
---	----------



Comptes sociaux et Annexe

◆ Bilan au 31 décembre 2008

Actif (en euros)	Brut	Amortissements & Provisions	Net au 31/12/2008	Net au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissements	44 507	44 507		
Concessions, brevets, droits similaires	653 237	597 268	55 969	60 279
Fonds commercial	25 662 600		25 662 600	25 662 600
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	26 360 344	641 775	25 718 569	25 722 879
Immobilisations corporelles:				
Terrains	1 307 434		1 307 434	1 150 343
Constructions	25 555 382	4 521 723	21 033 658	22 307 366
Installations techniques	690 839	331 539	359 299	411 019
Autres immobilisations corporelles	5 230 126	2 926 369	2 303 757	1 747 286
Immobilisations en cours	142 117		142 117	270 224
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	32 925 898	7 779 632	25 146 266	25 886 238
Immobilisations financières:				
Autres participations	6 766 825	762 672	6 004 153	5 724 153
Prêts				
Autres immobilisations financières	209 654		209 654	208 422
Total immobilisations financières	6 976 479	762 672	6 213 807	5 932 575
Total actif immobilisé	66 262 721	9 184 079	57 078 642	57 541 692
Stocks et en cours	116 804		116 804	125 330
Avances & acomptes versés	4 325		4 325	76 389
Créances clients et comptes rattachés	2 740 037	1 080 385	1 659 653	1 816 890
Autres créances	6 461 329	3 080 285	3 381 044	6 716 084
Valeurs mobilières de placement	4 754		4 754	4 666
Disponibilités	101 636		101 636	275 162
Charges constatées d'avances	298 269		298 269	289 116
Total actif circulant	9 727 154	4 160 670	5 566 485	9 303 638
Total de l'actif	75 989 876	13 344 749	62 645 127	66 845 328

État financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Comptes sociaux et annexe



Passif (en euros)	Net au 31/12/2008	Net au 31/12/2007
Capital social ou individuel dont versé: 660 577	660 577	660 577
Prime d'émission, de fusion ou d'apport	29 872 677	29 872 677
Réserve légale	66 058	66 058
Autres réserves	656 395	656 395
Report à nouveau	1 148 813	47 733
Résultat de l'exercice	(816 995)	1 101 080
Provisions réglementées	3 286 257	2 787 257
Total capitaux propres	34 873 783	35 191 778
Provisions pour risques et charges	1 356 008	1 469 928
Total Provisions	1 356 008	1 469 928
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 397 599	15 832 345
Emprunts et dettes financières divers	254 709	190 494
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	133 353	110 395
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 516 348	2 918 591
Dettes fiscales et sociales	4 774 285	5 606 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 793	486 615
Autres dettes	38 541	290 063
Total dettes	22 140 628	25 435 118
Produits constatés d'avance	4 274 707	4 748 504
Total du passif	62 645 127	66 845 328

◆ **Compte de résultat au 31 décembre 2008**

Compte de résultat (en euros)	Net au 31/12/2008	Net au 31/12/2007
Chiffre d'affaires	21 469 928	21 700 252
Subventions d'exploitation	350 907	4 299
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges.	677 614	637 749
Autres produits d'exploitation	51 300	49 907
Total Produits d'exploitation	22 549 750	22 392 207
Charges externes:		
- Achats de matières premières, autres approvisionnements	645 223	660 740
- Variation de stocks	8 531	(19 633)
- Autres achats et charges externes	11 338 149	11 059 569
<i>Total charges externes</i>	<i>11 991 903</i>	<i>11 700 676</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	779 907	939 300
Charges de personnel:		
- Salaires et traitements	5 371 380	5 389 246
- Charges sociales	1 836 026	1 929 572
<i>Total Charges de personnel</i>	<i>7 207 406</i>	<i>7 318 817</i>



Dotations d'exploitation:		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	896 462	747 295
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 042 980	
Dotations aux provisions pour risques et charges	80 769	93 867
<i>Total dotations d'exploitation</i>	<i>2 020 211</i>	<i>841 162</i>
Autres charges d'exploitation	260 740	360 601
Total Charges d'exploitation	22 260 167	21 160 557
Résultat d'exploitation	289 583	1 231 651
Produits financiers:		
- Produits financiers de participation		
- Autres intérêts et produits assimilés	347 235	353 598
<i>Total produits financiers</i>	<i>347 235</i>	<i>353 598</i>
Charges financières:		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 062 380	865 389
<i>Total charges financières</i>	<i>1 062 380</i>	<i>865 389</i>
Résultat financier	(715 145)	(511 790)
Résultat courant avant impôts	(425 562)	719 860
Produits exceptionnels:		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	93 073	538 512
- Produits exceptionnels sur opération en capital	805 509	3 852 389
- Reprises sur provisions et transfert de charges	769 469	907 837
<i>Total produits exceptionnels</i>	<i>1 668 051</i>	<i>5 298 737</i>
Charges exceptionnelles:		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	619 724	242 996
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	360 329	2 714 490
- Dotations exceptionnelles aux amortissements + provisions	1 199 351	1 167 781
<i>Total charges exceptionnelles</i>	<i>2 179 404</i>	<i>4 125 266</i>
Résultat exceptionnel	(511 353)	1 173 471
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôt sur les bénéfices	(119 920)	792 251
Total des produits	24 565 036	28 044 543
Total des charges	25 382 031	26 943 463
Bénéfice ou perte	(816 995)	1 101 080

État financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Comptes sociaux et annexe

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses qui peuvent modifier la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes. La Société revoit ces estimations et hypothèses régulièrement afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les principales estimations et les principaux jugements concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs corporels, incorporels et financiers, le montant de provisions pour risques et litiges.

Les principales hypothèses retenues par la Société sont détaillées dans chacun des paragraphes de l'annexe aux états financiers.

◆ Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, qui s'élève à la somme de 816 995 €, en totalité au compte report à nouveau.

◆ Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Préambule

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice qui ont été établis par les dirigeants et arrêtés par le conseil d'administration du 20 avril 2009 puis du 1^{er} juin 2009 suite à la modification des événements post-clôture inclus dans le rapport de gestion.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008. L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2007, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 62 645 127 €. Le résultat net comptable est déficitaire à hauteur de 816 995 €.

La société Les Hôtels de Paris est une société mère qui consolide les comptes de quatre sociétés par intégration globale ou par mise en équivalence, en fonction du contrôle exercé :

- La SA Royal Pigalle (99,99%) et sa filiale détenue à 100%, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle sont consolidées par intégration globale ;
- La SA Hôtel La Galerie (99,84 %) est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2007 par intégration globale.
- La SAS Hôtels et Restaurants de Paris (20%) est consolidée par mise en équivalence.



1. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

1.1 Commercialisation du Pavillon La Chapelle

Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle :

La promesse de vente des parties communes, signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour un montant de 3 500 K€ HT, et qui avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2007, n'a pas été réalisée. Aucune autre promesse de vente des parties communes d'exploitation n'a été signée.

Les immobilisations correspondant à cet actif s'élèvent à la somme de 3 376 K€ au 31 décembre 2008. Cette valorisation a été confirmée à dire d'expert en février 2009.

Le bail signé avec la société Murano dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, est devenu ferme à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1^{er} janvier 2007 pour se terminer le 31 décembre 2014. Le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 175 K€.

Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle :

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société a cédé les 2 derniers lots privatifs pour un montant de 349 K€ générant une moins value de 34 K€. Cette moins value a été couverte par une reprise de la provision correspondante de 19 K€.

L'opération de cession des lots privatifs du Pavillon la Chapelle est ainsi finalisée.

1.2 Acquisition de parts complémentaires dans le capital de la SA Hôtels La Galerie

Comme annoncé, au cours de l'exercice la société a consolidé le contrôle de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin situé rue de la Pépinière à Paris (8^{ème} arr.), par l'acquisition de 119 actions complémentaires (soit 4,76 % du capital) pour un montant de 280 K€.

Le pourcentage de capital détenu au 31 décembre 2008 s'élève ainsi à 99,84 %

Le coût total d'acquisition inscrit dans les comptes s'élève à 5 698 K€. Cette valeur a été confirmée à dire d'expert sur la base des résultats du dernier exercice clos.

1.3 Contentieux fiscaux

a. Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

En mars 1999, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 K€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

Au 31 décembre 2008, le solde restant dû au titre de ce litige s'élève à la somme de 491 K€. Ce montant qui correspond à des pénalités d'assiette est enregistré au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2008, la société a sollicité la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues.

Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalités de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devait s'élever à un total de 355 K€.

En date du 8 janvier 2008, l'administration fiscale a indiqué que les pénalités de recouvrement n'incombaient pas à la société Les Hôtels de Paris et a rejeté la demande de remise gracieuse portant sur les pénalités d'assiette (491 K€), au motif que la condamnation initiale porte sur le recouvrement de la dette et non sur son bien fondé.

La société va déposer un recours gracieux auprès du Ministre de l'économie et des finances pour le solde de ce litige qui s'élève à la somme de 491 K€.

b. Contrôles TVA

Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Au 31 décembre 2008, un redressement demeure concernant Paris Magenta, pour un montant de 82 K€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 K€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'administration pour la remise du solde de la réclamation.

Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2005

L'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 K€. L'administration fiscale a abandonné spontanément la somme de 157 K€ et mis en recouvrement le solde, soit la somme de 240 K€. La société a accepté et réglé 25 K€ au titre de ce redressement. Le solde de 215 K€ entièrement provisionné dans les comptes fait l'objet d'une réclamation contentieuse.
- Au titre de la période du 1er janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 1 115 K€.

Le 14 février 2007 ces redressements ont été contestés dans une réclamation contentieuse, et abandonnés à hauteur de 445 K€ par l'administration en date du 15 juin 2007. La société a accepté et réglé la somme de 166 K€. En date du 15 décembre 2008, l'administration a remis en recouvrement la somme de 1 115 K€, incluant les 445 K€ de dégrèvement. La société a en conséquence passé une provision d'un montant de 445 K€ en charge.

Les redressements sont intégralement provisionnés dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009.

Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007

En date du 7 mars 2008, l'administration fiscale a notifié un avis de contrôle de comptabilité à la société portant sur la période du 01/01/2005 au 31/12/2006 et jusqu'au 31/12/2007 pour la TVA.

En date du 11 décembre 2008, l'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'impôt sur la société la somme de 212 K€.
- Au titre de la TVA 2005 à 2007, la somme de 65 K€.

Ces sommes ont été entièrement provisionnées dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse.

1.4 Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris. Un goodwill de 812 K€ est inscrit dans les comptes et provisionné à 100 %. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 K€.

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

Sur la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Royal Pigalle

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société a contesté cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt.

Par décision en date du 18 septembre 2007, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi replaçant les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel du 29 mars 2006.

Le 4 octobre 2007, la société a reçu une sommation à restituer le fond de commerce. Le 29 octobre 2007, la société a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

En date du 15 novembre 2007, la partie adverse a réitéré sa demande de restitution du fonds de commerce.



Par une itérative protestation à sommation en date du 23 novembre 2007, la société a de nouveau émis les plus expresses réserves quant à l'exécution du jugement.

Enfin, dans la procédure, en annulation de l'arrêt du 3 mars 2000, la société SNC société nouvelle du Royal Pigalle a été déboutée de ses demande et condamnée à des dommages et intérêts pour 60 K€.

Sur la demande de désignation d'un expert

En date du 16 octobre 2007, la partie adverse a assigné la société en référé aux fins de désignation d'un expert pour déterminer son préjudice.

En date du 29 janvier 2008, le tribunal a débouté cette dernière de sa demande, considérant qu'il existait une contestation sérieuse. La partie adverse a fait appel de la décision, et a été déboutée une nouvelle fois en appel sur sa demande de désignation d'un expert (arrêt de la Cour d'Appel du 7 avril 2009).

Sur la reconnaissance d'un faux

Au cours de l'exercice, la Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné, devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse, les parties adverses, aux fins de faire constater judiciairement la fausseté du document établi à l'origine du litige et ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 et aux décisions subséquentes. Par décision du 15 juillet 2008 le tribunal a débouté la société qui a fait appel du jugement.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

La société poursuit l'exploitation de l'hôtel Villa Royale. Au 31 décembre 2008, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Reprise de la provision pour risque de comblement de passif de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, pour un montant de 152 K€ (Solde de la provision : 447 K€) ;
- Reprise de la provision pour risque de comblement de passif de la SA Royal Pigalle pour un montant de 12 K€ (Solde de la provision : 1 K€) ;
- Reprise partielle de la provision pour dépréciation du compte courant de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle à hauteur de 70 K€. Compte tenu des intérêts de l'exercice, la provision s'élève à 2 865 K€ ;
- La provision pour dépréciation des titres de la SA Royal Pigalle de 763 K€ reste inchangée ;

- Une nouvelle provision de dommages et intérêts de 60 K€ ;
- Une nouvelle provision de 215 K€ l'impôt de société 2007 de la SNC Royal Pigalle a été constaté.

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 4 291 K€ contre 4 311 K€ au titre de l'exercice 2007.

1.5 Opérations réalisées concernant la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Projet de souscription à l'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Pour mémoire, la société a proposé, en fin d'exercice 2007, à la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris qu'elle détient à hauteur de 20,00%, de réaliser une augmentation de capital. Le but de cette opération était, pour la SA Les Hôtels de Paris, de valoriser la créance qu'elle détenait sur sa fille.

La SAS Hôtels et Restaurants de Paris a étudié cette proposition et a indiqué au Conseil d'administration de la SA Les Hôtels de Paris, lors de sa séance du 11 février 2008, qu'elle acceptait de mettre en œuvre un projet d'augmentation de capital. Toutefois, ayant été informée du refus de son actionnaire principal de souscrire aux conditions proposées à cette augmentation, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a décidé de reporter cette opération en 2009.

Lors du conseil d'administration du 5 mars 2009 de la SA Les Hôtels de Paris, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a présenté son nouveau projet d'augmentation de capital par compensation de créance, à hauteur de 843 K€ pour la SA Les Hôtels de Paris (sur un montant total de créances de 3 609 K€), et de 3.374 K€ pour la société Compagnie Financière du Trocadéro (soit l'intégralité de son compte-courant).

Provision des créances commerciales détenues dans la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Au regard du prévisionnel de trésorerie à 5 ans de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, et en concertation avec sa filiale, la SA Les Hôtels de Paris a estimé que la capacité de remboursement du compte-courant par la filiale, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, est de l'ordre de 1,6 M€.

Compte tenu de la modification du projet d'augmentation de capital, et à l'issue des opérations mentionnées ci-dessus (remboursement et incorporation partielle du compte-courant au capital), il devrait donc rester un solde dû estimé à 1,2 M€ sur les 3,6 M€.

Cette somme correspondant en majorité à des créances commerciales (refacturations dans le cadre du contrat de prestation de services et de concession de marque), a été provisionnée à hauteur de 1 M€ compte tenu du risque existant d'irrécouvrabilité de cette somme dans un délai raisonnable.

1.6 Contrôle URSSAF de la SA Hôtel la Galerie

En date du 19 mars 2008, la société Hôtel La Galerie a reçu un avis de vérification de l'URSSAF portant sur les exercices 2005 à 2007. En date du 20 août 2008, l'administration a notifié un redressement des cotisations pour un montant total de 13 K€, non contesté par la société.

Cette somme a été provisionnée dans les comptes.

2. Événements post-clôture de la société et des filiales

Suite au départ du Directeur Général dédié aux exploitations, Monsieur Bruno Bazi, en septembre 2008, la direction commerciale et opérationnelle des exploitations a été rattachée directement à la Présidence et aux organes de direction administrative pour une gestion cohérente et unifiée des différents services.

Différentes décisions ont été prises, dès ce changement d'organisation, afin de faire face, sans délai, aux impacts induits par la période de récession économique :

2.1 Un plan d'action révisé

Afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation constaté dès le second semestre, l'enseigne Les Hôtels de Paris a poursuivi la mise en place de sa stratégie de rigueur pour réduire les coûts généraux et améliorer sa situation financière.

Dans ce contexte, l'enseigne a poursuivi son action sur les leviers d'efficacité opérationnelle, par une réorganisation de l'activité et l'optimisation maximale de l'organisation du travail :

Réorganisation de l'activité :

Concernant la réorganisation de l'activité, la société a mis en œuvre de nombreuses mesures visant à réduire les coûts d'exploitation pour permettre une meilleure réactivité face à la crise (renégociation des contrats, réduction des dépenses de personnel par le non-remplacement de certains départs ou la limitation du recours aux extras, etc.).

Par ailleurs, un travail d'ampleur a été entrepris visant à l'élaboration d'une stratégie commerciale agressive dans le but de reconquérir des parts de marché. Cette nouvelle stratégie s'articule autour des objectifs suivants : l'amélioration de la fréquentation des hôtels et la hausse du revenu par chambre.

Réorganisation et optimisation de la structure pour optimiser les coûts de fonctionnement :

Dans le même temps, différentes mesures ont été mises en œuvre visant à optimiser la structure et faire en sorte que les frais généraux liés à la seule gestion administrative des établissements ne soit pas excessive au regard du niveau d'activité.

Pour cela, la centralisation des tâches administratives a été renforcée pour réaliser des économies d'échelles et des gains de productivité plus importants.

Enfin, une étude généralisée des plannings a été menée, afin de parvenir à une organisation uniforme du travail et du mode de fonctionnement sur l'ensemble des établissements de l'enseigne.

2.2 Plan de sauvegarde de l'emploi

L'enseigne Les Hôtels de Paris a constaté, dès le mois de juin 2008, un fort ralentissement de son niveau d'activité, qui s'est accentué depuis le mois de septembre et se traduit par une chute sans précédent de son chiffre d'affaires. Aussi, et afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation, l'enseigne Les Hôtels de Paris a mis en place, dès le mois d'août 2008, plusieurs mesures visant à réduire ses coûts généraux. Malheureusement, ces mesures enregistrées au titre des exercices 2008 et 2009 n'ont à ce jour pas assuré le retour à l'équilibre escompté, qui permettrait d'assurer la rentabilité de l'enseigne dans un contexte économique difficile.

Ainsi, l'enseigne Les Hôtels de Paris s'est trouvée dans l'obligation de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi afin d'assurer sa pérennité et sa compétitivité. Cette restructuration qui pourrait à terme avoir des incidences sur les effectifs de l'Union Economique et Sociale (UES) Les Hôtels de Paris vise la cessation des fonctions annexes, de type bar et restauration, qui ne dégagent pas de rentabilité, ainsi que la réorganisation de certains postes de travail, principalement les postes basés en réception.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, qui à ce jour vise la suppression maximale de 41 postes de travail et la modification de 55 postes de travail, a été établi au niveau de l'UES Les Hôtels de Paris telle que définie par le jugement du Tribunal de Grande Instance du 8 février 2006, confirmé par la Cour de Cassation le 3 mai 2007 et mise en place par accord avec les organisations syndicales du 4 juin 2007.

Cette UES comprend la société Les Hôtels de Paris (14 hôtels et un siège administratif), ses filiales et participations (3 hôtels), et les sociétés gérées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (7 hôtels).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui est actuellement à l'étude avec les Institutions Représentatives du Personnel et les services dédiés de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi présenté, prévoit une réduction de charges de personnel de l'ordre de 1 million d'euros annuel répartie sur l'ensemble des structures incluses dans l'UES (économie 2009 estimée entre 400 et 500 K€ pour l'UES dont près de la moitié pour le groupe consolidé Les Hôtels de Paris).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi sera présenté aux salariés concernés, directement ou indirectement, dès finalisation de la phase de négociation avec les instances compétentes.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général et des nouvelles normes comptables relatives aux actifs immobilisés en 2005. Conformément aux recommandations du Comité d'urgence du CNC, la société a opté pour la méthode rétrospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan, est celle selon les cas, du coût historique et de la valeur d'apport.

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

Fonds commercial

Ce poste comprend les fonds de commerce constatés lors des opérations de fusion autorisées par les Assemblées Générales du 31 décembre 1999 et acquis postérieurement.

La valeur d'inventaire des fonds de commerce des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité, est déterminée pour chaque établissement, par la méthode des Discounted Cash Flows (DCF). Lorsque la valeur économique de ses actifs opérationnels est inférieure à la somme des Free Cash Flows (FCF) futurs actualisés que ceux-ci vont générer, une provision pour dépréciation est constatée.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluation et s'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées en 1999, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisation. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, déduction faite d'une valeur résiduelle (pour le composant structure et ouvrage).

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amorti
Chauffage et climatisation	25 ans
Électricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Pour les biens non amortis concernant le composant "structure et ouvrage", la valeur d'inventaire n'indique pas de perte de valeur »

Afin de gommer l'incidence fiscale liée à l'application des nouvelles normes comptables concernant la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations, la société enregistre un amortissement dérogatoire pour la fraction de l'amortissement qui ne correspond pas à la constatation d'une perte de valeur normale de l'actif.

Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des provisions pour dépréciation éventuelle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Les valorisations des fonds de commerce des sociétés SA Hôtel la Galerie et SAS Hôtels et Restaurants de Paris ont été confirmées à dire d'expert, sur la base des résultats du dernier exercice clos.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode «premier entré, premier sorti».

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure, à la valeur boursière du portefeuille, ou à leur valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient exposées.

Stocks

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisées quant à leur objet, des provisions sont constituées.

Impôt sur les sociétés

La société Les Hôtels de Paris bénéficie du régime d'intégration fiscale qui permet de compenser, les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Chaque filiale consolidée par mise en intégration globale, supporte l'impôt société qui lui est propre, la charge ou le produit d'impôt de l'intégration fiscale est porté en totalité dans le bilan de la société Les Hôtels de Paris.

La société prend en charge la contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3,3 %, calculé sur la fraction de l'impôt supérieure à 763 K€.

3.3 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale.

Le chiffre d'affaires du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

A la date d'arrêté des comptes, le contexte économique et la « crise financière » n'ont pas eu d'incidence sur les actifs et passifs présentés au bilan. Par ailleurs, la Société n'a pas identifié d'incertitude significative susceptible de faire peser un doute important sur la continuité d'exploitation.

4. Notes relatives à certains postes du bilan

4.1 Fonds de commerce

Au 31 décembre 2008, 13 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur totale de 25 663 K€ se décomposant comme suit :

- 9 fonds sont issus des opérations de fusions effectuées en 1999 et inscrits pour leur valeur d'apport soit 21 660 K€,



- 3 fonds acquis en 1999 et inscrits pour leur coûts d'acquisitions soit 1 353 K€,
- 1 fonds acquis en 2006 et inscrit pour son coût d'acquisition soit 2 650 K€

4.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	A la clôture
Frais d'établissement	44				44
Concessions, brevets	650	3			653
Fonds commercial	25 663				25 663
Immobilisation en cours	-				-
Total	26 357	3			26 360

4.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	A la clôture
Terrains / agencements	1 150			157	1 307
Constructions	26 366	11	360	- 462	25 555
Installations techniques, matériel	687	4			691
Autres immobilisations corporelles	4 323	312		594	5 230
Immobilisations en cours	270	323	161	- 291	142
Total	32 796	650	521		32 925



4.4 Amortissements

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	A la clôture
Frais d'établissement	45				45
Autres immobilisations incorporelles	589	8			597
Constructions	4 040	558		76	4 522
Installations techniques, matériel	276	56			332
Autres immobilisations corporelles	2 576	275		76	2 926
Total	7 525	896			8 421

4.5 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participation	6 487	280		6 767
Dépôts et cautionnements	208	2		210
Total	6 695	282		6 977

L'augmentation de 280 K€ au cours de l'exercice correspond à l'acquisition des titres supplémentaires de la société Hôtels la Galerie SA.

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision des titres immobilisés	763			763
Total	763			763

La provision sur les titres immobilisés correspond à la provision passée dans le cadre du contentieux Villa Royale, pour l'intégralité des titres de la SA Royale Pigalle.



4.6 État des provisions

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmen- ta- tion	Diminu- tion	A la clôture
Provision pour litige	612	0	1 6 4	448
Provisions pour risque prudhommes	0	28		28
Provision pour redressement fiscal	0	277		277
Autres provisions pour risque	308		308	0
Autres provisions pour charges	551	52		603
Dépréciation lots kube non cédés	19		19	0
Amortissements dérogatoires	2 787	689	190	3 286
Dépréciation du c/c Royal Pigalle	2 936	234	90	3 080
Dépréciation des créances	57	1 043	20	1 080
Dépréciation des titres Royal Pigalle	763			763
Total	8 032	2 323	790	9 566

La variation de la provision réglementée correspond aux ajustements liés à l'amortissement dérogatoire visant à annuler l'incidence du changement de méthode d'amortissement des immobilisations.

La diminution de la provision pour risques correspond principalement aux variations suivantes :

- Une reprise nette de provision (164 K€) dans le cadre du litige portant sur le fonds de commerce de l'hôtel Villa Royale
- Une provision pour risques prud'homaux (28 K€) suite au jugement rendu en 2009 par le Conseil de Prud'hommes.
- Une provision pour le redressement fiscal notifié en décembre 2008 pour la période du 2005-2007 pour 277 K€ (Cf 1. C.)
- Une reprise sur le risque de redressement sur TVA suite à la vente en CB des Pavillon Villiers et République de 308 K€ liée à la fin du risque.

L'augmentation de la provision pour charges de 52 K€ correspond aux dotations complémentaires suivantes :

Une provision complémentaire de 52 K€ sur l'exercice qui vient augmenter la provision pour charges de 353 K€ correspondant aux compléments de loyer à payer dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier du Pavillon Losserand Montparnasse ;

La provision pour dépréciation sur immobilisations (763 K€) est constituée de la provision pour dépréciation de titres Royal Pigalle pour 763 K€ constituée en 2005, après reprise de la provision au titre des moins values de cession des lots du Pavillon La Chapelle (19 K€).

L'augmentation de la provision pour dépréciation des créances de 1,043 millions d'euros correspond principalement au provisionnement des créances commerciales avec la société Hôtels et Restaurants de Paris (cf point C. 1. e.).

Enfin, les autres provisions pour dépréciation correspondent à la provision pour dépréciation du compte courant avec la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle pour 3 080 K€.

4.7 Etat des échéances des créances et des dettes

État des créances (en milliers d'euros)	31/12/2008			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Autres immobilisations financières	210			210
Clients douteux	101		101	
Autres créances clients	2 639	1 639	1 000	
Personnel	10	10		
Taxes sur la valeur ajoutée	224	224		
Groupe et associés	5 690	5 690		
Débiteurs divers	541	541		
Charges constatées d'avance	298	298		
Total	9 713	9 402	1 101	210

État des dettes (en milliers d'euros)	31/12/2008			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts	14 398	3 093	6 224	5 080
Emprunts et dettes diverses	33		33	
Acomptes sur commandes reçues				
Fournisseurs	2 516	2 516		
Personnel	764	764		
Charges sociales	591	591		
Etat	3 420	2 975	445	
Dettes sur immobilisations	26	26		
Groupe et associés	222	222		
Autres dettes	171	171		
Produits constatés d'avance	4 274	486	1 919	1 869
Total	26 415	10 844	8 621	6 949

4.8 Produits et charges constatées d'avance

Produits constatés d'avance (en milliers d'euros)	Montant 31/12/2008
Plus-value sur crédit-bail	4 269
Autres produits constatés d'avance	6
Total	4 275

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 4 275 K€. Ils se composent principalement de la plus value réalisée en 2005 suite à la cession en crédit bail de trois hôtels. Cette plus value est étalée comptablement sur la durée du bail, soit 12 ans.

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant 31/12/2008
Autres Charges d'exploitation	57
Crédit bail	241
Total	298

4.9 Dettes représentées par les effets de commerce

Le montant des dettes « Fournisseurs d'exploitation » représenté par des effets de commerce s'élève à la somme de 251 K€.

4.10 Éléments concernant les entreprises liées et participations

Éléments concernant les participations :

Les participations sont les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris détient une partie du capital social. Ces sociétés sont comprises dans le périmètre de consolidation (à l'exception de la SCI Duplessy immobilier) et d'intégration fiscale de la société Les Hôtels de Paris.

Les participations sont les suivantes :

- SA Royal Pigalle sise 20 avenue Jules Janin à Paris (75116) et sa filiale à 100 %, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle. La société est détenue à 99,99 % ;
- SAS Hôtels et Restaurants de Paris sise 20 avenue Jules Janin à Paris (75116), la société est détenue à 20,00 % ;
- SA Hôtel La Galerie sise 20 avenue Jules Janin à Paris (75116), la société est détenue à 99,84 % ;
- SCI Duplessy Immobilier sise 121 Boulevard du Montparnasse à Paris (75006), détenue à 96,00 %.

Données financières des participations au 31 décembre 2008 :

(en euros)	SA Royal Pigalle	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	SAS Hôtels et restaurants de Paris	SA Hôtel La Galerie	SCI Duplessy Immobilier
Capital	740 292	77 901	1 520 000	40 000	1 000
Capitaux propres autres que le capital	- 741 943	- 3 159 233	4 141 790	260 620	
Quote-part du capital détenue (en %)	99,99%	99,99 %	20,00 %	99,84 %	96,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	762 672*	640 292*	304 898	5 697 920	
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)		2 865 301**	2 609 247	- 171 928	
Chiffre d'affaires HT 2008	***	1 186 243	5 296 552	1 735 008	***
Résultat 2008	5 213	73 160	- 419 097	179 176	
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice					

(*) Suite à la provision pour dépréciation des titres de la SA Royal Pigalle et de sa filiale la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, la valeur nette des titres s'établit à 0 €.

(**) Les avances consenties à la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle ont été provisionnées en totalité.

(***) La SA Royal Pigalle et la SCI Duplessy Immobilier n'ont pas d'activité.



Eléments concernant les parties liées :

(en euros)	SA Royal Pigalle	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	SAS Hôtels et restaurants de Paris	SA Hôtel La Galerie	SCI Duplessy Immobilier
Bilan actif					
Compte courants		2 865 301	2 609 248		
Bilan Passif					
Comptes courants				171 928	
Produits et Charges					
Intérêts sur comptes courants		115 660	155 651	- 10 624	
Prestations de services		72 489	111 899	75 294	
Refacturations		4 456	49 427	3 342	
Délogement		1 615	1 211	767	

Les parties liées sont les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec Les Hôtels de Paris, ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2008 avec les sociétés liées, faisant l'objet de conventions réglementées :

(en milliers d'euros)	Redevances*	Loyers	Prestations de services	Client / Fournisseur	Intérêts financiers	Compte courant**
Paris Opéra Drouot	68				- 12	11
Paris Porte d'Italie	84				- 2	35
Paris Louvre	44				35	27
Paris Bercy	55				- 2	16
Opéra Grands Boulevards	56				1	30
Lutèce Port Royal	49				21	- 28
Hôtel du Rond Point	45				18	37
Friedland 2			2	10		
Financière Friedland			1	3		
Compagnie Financière du Trocadéro			4	71		
Foncière du Trocadéro		- 398		279		
Murano		175				

(*) Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

(**) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée en 2005.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2008 avec les sociétés liées, relevant des conventions courantes :

(en milliers d'euros)	Refacturations	Domiciliation	Client / Fournisseur
Paris Opéra Drouot	97		
Paris Porte d'Italie	4		
Paris Louvre	4		
Paris Bercy	4		
Opéra Grands Boulevards	3		
Lutèce Port Royal	4		
Hôtel du Rond Point	4		
Friedland 2		4	10
Compagnie Financière du Trocadéro		4	71
Foncière du Trocadéro	202	4	279
Murano			

4.11 Capitaux propres

Au 31 décembre 2008, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577 €
Titres émis en cours d'exercice	-	-
Titres en fin d'exercice	4 333 103	660 577 €

(en milliers d'euros)	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	661				661
Prime d'émission	10 036				10 036
Prime de fusion	19 836				19 836
Réserve légale	66				66
Réserves réglementées	0				0
Autres réserves	656				656
Report à nouveau	47	1 101			1 149
Résultat de l'exercice	1 101	- 1 101		- 817	- 817
Total	32 404	0		- 817	31 589



4.12 Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan (en euros)	Montant
Intérêts courus	138 141
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287 791
Dettes sociales	763 551
Dettes fiscales	190 839
Dettes diverses	
Total	1 380 322

4.13 Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan (en euros)	Montant
Créances clients et comptes rattachés	285 428
Créances fiscales	4 400
Total	289 828

5. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

5.1 Répartition du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Activités hôtelières	20 177	20 548
Prestations de mandat de gestion	661	672
Autres	632	479
Total	21 470	21 700

5.2 Produits et charges financiers

Produits (en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Intérêts sur comptes courants		
Autres intérêts	347	354
Gain sur change		
Total	347	354



Charges (en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Dotation aux provisions		
Intérêts sur emprunts et assimilés	914	768
Intérêts bancaires	52	67
Intérêts sur comptes courants	96	30
Total	1 062	865

5.3 Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Indemnités sur litiges		26
Produits de cessions des immobilisations	325	3 373
Indemnités et annulation de dettes		
Quote-part de plus value sur cession bail	480	480
Reprise provision pour risques et charges	580	1 195
Reprise sur amortissements dérogatoires	190	157
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	93	68
Total	1 668	5 299

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Pénalités et amendes	88	94
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	87	136
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	360	2 689
Amortissement dérogatoire	689	1 048
Dotation aux provisions	511	120
Opération en capital		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de	444	38
Total	2 179	4 125

Les produits exceptionnels sont constitués principalement des cessions des immobilisations Pavillon la Chapelle pour 325 K€, ainsi que des reprises de provisions concernant les éléments suivants :

- L'étalement de plus value sur cession bail (Villiers et République) (480 K€)
- La dépréciation des lots du Pavillon la Chapelle (19 K€)
- La dépréciation pour le compte courant de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (89 K€)



- La provision concernant le BFR de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (164 K€)
- La provision sur le redressement de TVA (308 K€)
- La reprise sur amortissements dérogatoires selon les nouvelles normes comptables (190 K€)
- La reprise des soldes fournisseurs des anciennes factures non réclamées (69 K€)
- La reprise partielle des majorations URSSAF de 2002 à 2007 (24 K€)

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées des éléments suivants :

- Des pénalités de paiement en retard : IS 2007 (49 K€), diverses charges sociales (39 K€).
- Perte des créances non recouvrables d'exercice antérieur (78 K€), condamnation affaires juridiques (9 K€).
- La valeur nette comptable des actifs Pavillon La Chapelle (360 K€).
- Des amortissements dérogatoires visant à gommer l'incidence fiscale du passage aux nouvelles normes comptables (689 K€),
- Une dotation pour risque de comblement du besoin en fonds de roulement des sociétés SA Royal Pigalle et SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle (234 K€).
- Une dotation pour contrôle fiscal au titre des exercices 2005 à 2007 (277 K€),

6. Autres informations

6.1 Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail immobilier

Pavillon Losserand Montparnasse:

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions (hôtel Losserand Montparnasse) s'élèvent à 74 458 € dont :

- à moins d'1 an : 74 458 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 0,15 €.

Afin de garantir le paiement des loyers dus jusqu'à la fin de la septième année, la SARL Paris Montparnasse, absorbée depuis par la société, avait versé, le jour de la signature du contrat de crédit bail immobilier, la somme de 1 524 490 €. Cette somme a été intégralement affectée au paiement des loyers à hauteur de 1/28^{ème} par trimestre.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

(en euros)	Amortissements			Redevances	
	Valeur à la fusion	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	1 708 893	413 129	17 041	3 089 089	213 441
Terrain	457 347	-	-		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 457 347€.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur du terrain de 457 347 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2009).

Pavillon Villiers Etoile et Pavillon République Les Halles

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Villiers Etoile et le Pavillon République Les Halles a été signé en date du 23 novembre 2005, avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans, est financé ainsi qu'il suit :

- Pavillon Villiers Etoile à hauteur de : 3 600 000 €
- Pavillon République Les Halles à hauteur de : 4 100 000 €

Soit un total de 7 700 000 €.

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à 8 344 188 € dont :

- à moins d'1 an : 935 798 €
- à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 3 743 191 €
- à plus de 5 ans : 3 665 209 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 1 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

(en euros)	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	6 930 000	569 807	183 906	3 010 413	1 043 175
Terrain	770 000	-	-		



La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 360 000 € pour le Pavillon Villiers Etoile et 410 000 € pour le Pavillon République Les Halles, soit un total de 770 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur des terrains des deux hôtels, soit la somme de 770 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2017).

Pavillon Pereire – Arc de Triomphe :

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Pereire – Arc de Triomphe a été signé au cours de l'exercice, en date du 23 novembre 2005, avec la société OSEO-BDPME. Ce contrat porte sur une durée de douze ans, et est financé à hauteur de 3 300 000 €.

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à 3 442 939 € dont :

- à moins d'1 an : 386 124 €
- à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 1 544 496 €
- à plus de 5 ans : 1 512 319 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 1 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

(en euros)	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	2 970 000	244 203	78 817	1 213 823	412 991
Terrain	330 000				

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 330 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur, la société devra ajouter la valeur du terrain de 330 000 € au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendrait la levée l'option d'achat (exercice 2017).

6.2 Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail mobilier

Les derniers contrats de crédit-bail mobilier sont arrivés à échéance en 2006. En conséquence il n'y a plus de contrat de crédit-bail mobilier en cours depuis cette date.

6.3 Variation des impôts différés ou latents

Variation des impôts différés ou latents (en base) (en milliers d'euros)	A l'ouverture		Variations au cours de l'exercice		A la clôture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalage certains et éventuels						
Charges non déductibles temporairement :						
Provisions à déduire l'année suivante :						
- Organic	59		61	59	61	
- Effort construction	36		34	36	34	
	23		26	23	26	
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés						
Plus value sur cession bail	4 478			480	3 998	
Autres éléments						
Taxation liée au changement de méthode		1 999	1 000			999
Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						

Il n'y a plus de déficits fiscaux reportables au sein de l'intégration fiscale, la société ayant activé son report déficitaire sur l'exercice 2008 (Carry Back) pour un montant de 89 K€.

6.4 Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, s'est élevé à 383 758 € au cours de l'exercice, contre 333 937 € au titre de l'exercice précédent, réparti ainsi qu'il suit :

Éléments de rémunération	Montant global (en euros)
Salaires	333 758
Avantages en nature	-
Indemnités et avantages divers (retraite, prime de départ, ...)	-
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise	-
Jetons de présence	50 000



Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute (500 K€) en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

6.5 Effectif

Au 31 décembre 2008, la société comprend 192 salariés en équivalent temps plein, dont 100 hommes (52 %) et 92 femmes (48 %). Les salariés sont répartis comme suit :

Catégorie	Hommes		Femmes	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Cadres	14	14 %	8	9 %
Agent de maîtrise	0	0 %	4	4 %
Employés	86	86 %	80	87 %
Total	100	100 %	92	100 %

L'ancienneté des salariés au sein de la société, s'établit ainsi qu'il suit :

	Effectif Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> à 10 ans
Proportion	192	11%	61 %	23 %	5 %

6.6 Facteurs de risque

a. Risques de marché

Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts à taux variables, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier. A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts.

Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts				
(en milliers d'euros)	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	115	324	357	696
Impact sur les intérêts de crédit baux	4	12	3	19
Impact sur les intérêts d'emprunt et crédit baux	119	336	360	715

Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

Risques liés aux actions

Il n'existe pas de risque significatif.

b. Risques pour l'environnement

L'activité hôtelière engendre très peu de risques pour l'environnement. Ceux ci sont principalement des risques d'incendie, d'explosion de gaz ou de rupture de canalisation. La réalisation de ces risques reste toutefois peu probable en raison des contrôles effectués par les équipes techniques de la société.

c. Couverture des risques

Pour garantir la pérennité de son activité, la société est couverte par des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation ainsi que pour sa responsabilité civile.

d. Engagement de retraite

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation. Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/08
Age de départ à la retraite	65 ans
Évolution des salaires non cadre	2,5% par an
Évolution des salaires cadre	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%

Au titre de l'exercice 2008, le montant des engagements s'élève à la somme de 875 €.

7. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

7.1 Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2008, les emprunts et crédits baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

(en milliers d'euros)	Montant initial de l'emprunt ou du crédit bail	Montant pris en garantie	Capital restant dû au 31/12/2008
Hypothèques et PPD*	3 115	2 744	493
Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD	11 107	17 580	7 907
Nantissements de fonds de commerce	18 683	40 264	12 453

(*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

7.2 Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor

(en milliers d'euros)	Montant total de la dette	Montant pris en garantie	Montant restant dû au 31/12/2008
Hypothèques légales	-	-	-
Privilèges	1 115	1 115	1 115
Nantissement de fonds de commerce	3 724	3 724	2 850

Les nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de :

- la TVA Dormoy La Chapelle suite à la réclamation contentieuse effectuée par la société ayant conduit à un sursis de paiement,
- de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2006 pour lequel la société a obtenu un échéancier de paiement d'une durée de 24 mois.
- de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2007 pour lequel la société a obtenu un échéancier de paiement d'une durée de 18 mois (Nantissement inscrit en 2009).
- et de la TVA redressée suite au contrôle portant sur ma période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005 et mise en sursis de paiement en raison de la réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009 (Nantissement inscrit en 2009).

7.3 Autres engagements hors bilan

Catégories d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales	Participations
Engagements donnés				
Caution hypothécaire	1 525 K€			Hôtels et Restaurants de Paris
Caution hypothécaire	1 525 K€			Hôtels et Restaurants de Paris
Caution solidaire	1 829 K€		Société Nouvelle du Royal Pigalle	
Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des fonctions	500 K€	Patrick Machefert		
Total	5 294 K€			
Engagements reçus				
Caution solidaire de paiement des loyers du siège social*	101 K€	Patrick Machefert		
Total	101 K€			



(*) Il s'agit du bail de l'ancien siège social sis 15 avenue d'Eylau à Paris (75116)

Au titre du droit individuel à la formation, la société comptabilise 5 112 heures ouvertes de formation.

7.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	160	130
Attestations Commissaires aux comptes	2	2
Total	162	132



État financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Comptes sociaux et annexe

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capital en fin d'exercice					
Capital social	660 577	660 577	660 577	660 577	660 557
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 333 103	4 333 103	4 333 103	4 333 103	4 333 103
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
· Par conversion d'obligations					
· Par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	21 469 928	21 700 252	19 299 138	18 094 208	18 052 904
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 493 142	2 815 590	3 870 739	1 035 420	3 548 945
Impôts sur les bénéfices	-119 920	792 251	1 351 959	18 677	110 490
Participation des salariés due au titre de l'exercice			205 476		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-816 994	1 101 080	2 033 270	-7 732 195	1 404 731
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,37	0,47	0,58	0,23	0,79
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,19	0,25	0,47	-1,78	0,32
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	192	198	166	147	170
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 371 380	5 389 246	4 733 828	4 060 787	4 093 677
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 836 026	1 929 572	1 617 434	1 306 662	1 451 155



Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société LES HOTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

la justification de nos appréciations,

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point concernant le projet d'augmentation de capital dans la SAS HÔTELS ET RESTAURANTS DE PARIS et le remboursement du compte courant de la SA LES HÔTELS DE PARIS dans un délai de 5 ans, exposé au chapitre C-1 « Opérations réalisées concernant la SAS HÔTELS ET RESTAURANTS DE PARIS », paragraphe e de l'annexe sociale.



II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

la note C1 de l'annexe, « Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice », dans ses paragraphes c et d, exposent l'existence de contentieux au 31 décembre 2008.

Nos travaux ont consisté à examiner le suivi de ces contentieux et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2008 ;

la note C3 de l'annexe, « Principes et méthodes comptables », expose notamment, dans son paragraphe b, la méthode retenue pour fixer la valeur d'inventaire des fonds de commerce et celle des titres de participations de la société.

Nos travaux ont consisté à examiner les rapports de valorisation établis par des experts indépendants, à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société, à examiner la cohérence des résultats obtenus et à vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 2 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

M. B. V. & Associés

COREVISE

Paul-Evariste VAILLANT
Associé

Stéphane MARIE
Associé



Comptes consolidés et Annexe

◆ Bilan consolidé au 31 décembre 2008 (en normes IFRS)

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Goodwill	31 205	30 939
Immeubles de placement	3 376	3 277
Immobilisations incorporelles	64	68
Immobilisations corporelles	34 864	35 414
Prêts long terme	-	-
Titres mis en équivalence	1 044	1 128
Autres immobilisations financières	236	234
Actif d'impôt différé	1 861	1 954
Total actifs non courants	72 650	73 014
Stocks et encours	132	147
Créances clients et comptes rattachés	1 806	1 983
Autres créances et comptes de régularisation	3 756	7 314
Trésorerie et équivalents de trésorerie	312	365
Total actifs courants	6 007	9 809
Actif non courant disponible à la vente	-	349
Total actif	78 657	83 172

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Capital	661	661
Prime d'émission	10 036	10 036
Prime de fusion	19 836	19 836
Réserves consolidées	6 888	4 712
Résultat de l'exercice – part du groupe	256	2 189
Résultat de l'exercice – part des minoritaires	0	3
Total capitaux propres	37 676	37 437
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	19 484	21 945
Impôt différé passif	3 058	2 846
Provisions pour risque et charge à caractère non courant	1	8
Autres passifs non courants	4 275	4 749
Total passifs non courants	26 818	29 548
Dettes financières long terme (part < à 1 an)	4 841	5 109
Provisions pour risque et charge à caractère courant (< à 1 an)	1 081	1 002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 793	3 824
Dettes fiscales et sociales	5 269	5 850
Autres dettes et comptes de régularisation	177	402
Total passif courant	14 162	16 187
Passif non courant disponible à la vente	-	-
Total passif	78 657	83 172



◆ **Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008**

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	24 233	24 371
Achats d'exploitation	- 11 676	- 11 509
Charges de personnel	- 8 018	- 8 225
Impôts et taxes	- 1 713	- 667
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	- 2 230	- 540
Autres produits et charges	1 200	114
Charges courantes opérationnelles	- 22 438	- 20 827
Résultat courant opérationnel	1 795	3 544
Autres produits et charges opérationnels	445	1 229
Résultat opérationnel	2 240	4 773
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	232	240
Coût de l'endettement financier brut	- 1 795	- 1 596
Coût de l'endettement financier net	- 1 562	- 1 356
Résultat opérationnel après coût de l'endettement	678	3 417
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	- 84	8
Résultat avant impôt	594	3 425
Charge d'impôt	- 338	- 1 233
Résultat net de l'ensemble consolidé	256	2 192
Intérêts des minoritaires	0	3
Résultat net – part du groupe	256	2 189
Résultat par action	0,06	0,51

État financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Comptes consolidés et annexe



◆ **Tableau des flux de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie à l'ouverture	- 1 285	265
Opérations d'exploitation		
Résultat net des sociétés intégrées	256	2 192
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	1 038	540
Charge d'impôt (exigible et différé)	309	- 1 233
Plus values de cessions nettes d'impôt		
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	84	110
Coût de l'endettement financier net	1 572	1 356
Actualisation des dettes et créances long terme		
Capacité d'autofinancement	3 260	2 965
Impôts versés	0	1 440
Variation sur clients et autres créances	3 744	1 515
Variation sur fournisseurs et autres dettes	- 2 310	- 1 181
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	1 434	1 774
Opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	- 687	- 3 132
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Entrée de périmètre	- 280	- 3 041
Cession d'immobilisations incorporelles	-	-
Cession d'immobilisations corporelles	522	2 563
Cession d'immobilisations financières	0	45
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 445	- 3 565
Opérations de financement		
Remboursement sur immobilisations en crédit bail		
Augmentation (réduction) de capital et prime d'émission nette de frais	-	-
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	- 2 627	- 1 219
Intérêts financiers nets versés	- 1 572	- 1 356
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 4 199	- 2 575
Variation de la trésorerie	50	- 1 401
Incidence trésorerie variation de périmètre		- 149
Trésorerie à la clôture	- 1 235	- 1 285



◆ **Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2008**

(en milliers d'euros)	Capital		Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Variation de périmètre (1)	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
	Nombre d'actions	Montant						
Résultat du 31/12/2006							3 312	3 312
Capitaux propres au 31/12/2006	4 333 103	661	29 872	1 479			3 312	35 324
Affectation du résultat 2006				3 312			- 3 312	0
Résultat au 31/12/2007							2 192	2 192
Capitaux propres au 31/12/2007	4 333 103	661	29 872	4 791		- 80	2 192	37 437
Affectation du résultat 2007				2 112		80	- 2 192	0
Résultat au 31/12/2008							256	256
Capitaux propres au 31/12/2008	4 333 103	661	29 872	6 903		- 14	256	37 676

(1) La variation de périmètre de l'exercice 2008 s'explique par l'annulation des 119 actions complémentaires (soit 4,76 % du capital) pour un montant de 280 K€ de l'hôtel La Galerie compensée par la reconnaissance d'un Goodwill de 266 K€.

◆ **Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

Les Hôtels de Paris (« la société ») et ses filiales, formant ensemble « le groupe », possèdent et/ou exploitent 24 hôtels situés à Paris. Le siège social de la société est situé à Paris, au 20 avenue Jules Janin (75116).

La Société est cotée au Compartiment C d'Euronext.

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'Administration du 1er juin 2009.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1. Modalités d'élaboration

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe sont décrits dans le point 2 de la présente annexe. Sauf mention particulière, ils ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.

1.1 Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe Les Hôtels de Paris ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board et adoptées par l'union Européenne.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés et de certains actifs financiers.

Dans le cadre de la première adoption des IFRS au 1er janvier 2004, le groupe a retenu l'application de la méthode rétrospective conformément à la norme IFRS 1.

1.2 Nouvelles normes et interprétations applicables

Les comptes pour la période ont intégré les normes et interprétations IFRS obligatoires pour les exercices clos au 31 décembre 2008.

Ils ne prennent pas en compte les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2008, qui sont susceptibles de concerner le Groupe, mais qui ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne à cette date.

Les normes et interprétations adoptées par l'UE et applicable au 1^{er} janvier 2008 sont les suivantes:

- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients »
- IFRIC 12 « Accord de concession »
- IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction »

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations quoique publiées par l'IASB ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008, et n'ont donc pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés.

- IAS 23: Cette norme, applicable à compter du 1er janvier 2009 impose la capitalisation des intérêts encourus pendant la période de construction d'une immobilisation.

- IAS1: Cet amendement prévoit notamment que l'état de variation des capitaux propres n'inclut désormais plus que les transactions extra actionnaires alors que les autres variations seront portées sur un à deux états spécifiques.

1.3 Normes et interprétations effectives en 2008 mais non applicables

Le groupe n'a pas de transactions entrant dans le champ d'application des normes suivantes :

- Conversion des comptes exprimés en devises : le groupe Les Hôtels de Paris ne dispose pas de créances et dettes exprimées en devises. Il n'existe donc aucune différence de conversion à retraiter.
- Conversion des opérations libellées en devises (norme IAS 21) : le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. L'application de cette norme n'est donc pas applicable au groupe Les Hôtels de Paris.
- Fonds réservés : le groupe ne dispose d'aucun fonds non disponible lié à son activité.
- Paiement fondé sur des actions (norme IFRS 2) : le groupe n'a octroyé aucun plan depuis cette date, la norme IFRS 2 est inapplicable.
- Actions propres : le groupe ne dispose d'aucune action auto détenue.
- Instruments dérivés : le groupe n'utilise aucun instrument financier dérivé tels que swap de taux ou de change, des caps, des contrats à terme de devises.
- Information sectorielle (norme IAS 14) : le groupe Les Hôtels de Paris présent uniquement à Paris sur le secteur hôtelier ne dispose pas de secteurs réellement différenciés.

1.4 Normes et interprétations appliquées par anticipation

Par ailleurs, l'ensemble consolidé n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée, les normes et interprétations adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne et dont la date de mise en application est postérieure au 31 décembre 2008.

1.5 Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les pertes de valeur d'actifs non financiers, les « goodwill », les immobilisations corporelles et les provisions pour risques.

2. Principes et méthodes de consolidation

2.1 Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE). Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts	Méthode de consolidation
SA Les Hôtels de Paris	388.083.016	20 av. Jules Janin Paris 16	-	-
SA Royal Pigalle	423.965.904	20 av. Jules Janin Paris 16	99,99%	Int. globale
SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	572.070.563	20 av. Jules Janin Paris 16	99,99%	Int. globale
SA Hôtel La Galerie	401.719.497	20 av. Jules Janin Paris 16	99,84%	Int. globale
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	411.872.591	20 av. Jules Janin Paris 16	20,00%	MEE

Données financières des sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'euros)	SA Les Hôtels de Paris	SA Royal Pigalle	SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	SA Hôtel la Galerie
Capital	661	740	78	40
Capitaux propres autres que le capital	34 213	- 742	- 3 159	261
Quote-part du capital détenue (en %)	N/A	99,99%	99,99 %	99,84%
Chiffre d'affaires HT 2008	21 470	*	1 186	1 735
Résultat courant avant impôts	-426	- 12	- 62	332
Résultat net de l'exercice	-817	5	73	179

(*) La SA Royal Pigalle n'a pas d'activité.

Données financières des sociétés consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'euros)	SAS Hôtels et Restaurants de Paris
Capital social	1 520
Capitaux propres hors capital social	4 141
Quote-part du capital détenue	20,00 %
Chiffre d'affaires	5 297
Résultat courant avant impôts	- 143
Résultat net de l'exercice	- 419

La SCI Duplessy Immobilier est exclue du périmètre de consolidation car elle ne présente pas un impact significatif :

Société	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts
SCI Duplessy Immobilier	444.715.221	121, Boulevard du Montparnasse Paris 6 ^{ème}	96,00%

2.2 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont également évalués dans les justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, des passifs éventuels et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les coûts directement attribuables à l'acquisition.

La différence positive entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables acquis (« le goodwill ») est enregistrée comme écart d'acquisition à l'actif du bilan.

Si cette différence est négative, elle est enregistrée directement en résultat. Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement, les ajustements des valeurs attribuées provisoirement doivent être constatés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle, et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de perte de contrôle.

Lorsque le regroupement s'effectue par achats successifs, chaque transaction importante est traitée séparément pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et de l'écart d'acquisition en résultant.

2.3 Opérations internes entre sociétés consolidées

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes du groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes, dépréciations et reprises de provisions sur titres et créances,...).

2.4 Méthodes de conversion

a. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. A la clôture, les créances et les dettes correspondantes sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat.

Le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. La norme IAS 21 ne trouve pas à s'appliquer dans les comptes du groupe Les Hôtels de Paris.

b. Conversion des états financiers établis en devises étrangères

Le groupe Les Hôtels de Paris ne possède pas de filiales implantées en dehors de la zone euro. Il n'existe donc aucun état financier établi en devises étrangères à convertir.

3. Principes et règles d'évaluation

3.1 Les immobilisations incorporelles

a. Les goodwill

Les goodwill représentent la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres estimés à la juste valeur, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date.

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a qualifié de goodwill, les fonds de commerce issus du regroupement d'entreprises effectué fin 1999.

Les goodwill ne sont pas amortis.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité.

3.2 Les immobilisations corporelles (IAS 16)

La valeur des immobilisations corporelles inscrite à l'actif du bilan correspond à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué des amortissements et pertes de valeur éventuelles. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations (option norme IAS 23).

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Le groupe a décidé de ne pas amortir le composant « structure et ouvrage », considérant la situation géographique des hôtels sis exclusivement dans Paris intra-muros.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, comme suit :

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amortis
Chauffage et climatisation	25 ans
Electricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.



a. Location financement (norme IAS 17)

Les contrats de location dont le groupe assume les bénéfices et les risques, et dont le montant brut initial est significatif, sont considérés comme des contrats de financement par le groupe. Les biens détenus à travers ce type de contrat de location financement sont immobilisés à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux déterminés, chacune, à la date de signature du contrat. Les coûts liés à ces contrats sont comptabilisés d'une part en charges financières pour la partie d'intérêts financiers de la redevance, d'autre part en dotations pour amortissement comptable de l'actif enregistré, et enfin en réduction de la charge de remboursement du principal de l'emprunt.

La dette est amortie sur la durée du contrat de location financement.

Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat.

b. Immeubles de placement (norme IAS 40)

Le groupe a choisi le modèle de la juste valeur pour l'évaluation de ses immeubles de placement, lorsqu'il s'agit d'un bien immobilier (terrain et/ou bâtiment) détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. La juste valeur reflète les conditions de marché à la date de clôture et inclut les coûts de transaction.

Le profit ou la perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé en résultat dans la période au cours de laquelle il se produit.

3.3 Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

Le groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée une fois par an au 31 décembre en ce qui concerne les goodwill, et dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes.

En matière d'actifs individuels, ces indices proviennent essentiellement d'une diminution des valeurs de marché ou d'une modification prévue dans leur utilisation.

D'un point de vue général, le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur d'utilité de chaque Unité Génératrice de Trésorerie générant ses flux propres de trésorerie (l'UGT correspondant à l'hôtel exploité).

L'évaluation de la valeur d'utilité de chaque UGT, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le groupe exerce son activité sont appliqués.

Il existe une méthode alternative consistant à faire évaluer certains actifs par des experts indépendant spécialisés dans le domaine de l'hôtellerie qui justifient la valeur recouvrable des actifs en croisant différentes méthodes d'évaluation et notamment les multiples de chiffre d'affaires et de RBE.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable (immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition), la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel.

Les dépréciations des goodwill sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

3.4 Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés (norme IFRS 5)

Les actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif du bilan.

Le groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

3.5 Stock (norme IAS 2)

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré et font l'objet d'une évaluation au plus faible de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

3.6 Provisions (norme IAS 37)

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le groupe a un plan formalisé et détaillé et notifié aux parties concernées.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

3.7 Personnel, engagements de retraite et assimilés (norme IAS 19)

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des montants versés et provisionnés par l'entreprise à ses salariés, y compris le cas échéant, la participation des salariés, et les charges liées aux stocks options.

Les avantages procurés sont de deux types :

Pour les régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que : augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation.

3.8 Information relative aux parties liées (norme IAS 24)

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix soit facturé ou non. Une partie est liée à une entité dans les cas suivants :

- a. directement ou indirectement, la partie :
 - 1) contrôle l'entité, est contrôlée par elle, ou est soumise à un contrôle conjoint au même titre que l'entité ;
 - 2) détient dans l'entité une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ; ou
 - 3) exerce le contrôle conjoint sur l'entité ;
- b. la partie est une entreprise associée (selon la définition fixée dans la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées", une entité associée est une entité dans laquelle l'investisseur a une influence notable) ;
- c. la partie est une coentreprise dans laquelle l'entité est un coentrepreneur (selon IAS 31 "Participations dans les coentreprises", une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint) ;
- d. la partie fait partie des principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère ;
- e. la partie est un des membres proches de la famille de tout individu visé par a) ou d) ;
- f. la partie est une entité sur laquelle une des personnes visées sous d) ou e) exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
ou
- g. la partie est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés de l'entité, ou de toute entité qui est une partie liée à cette entité.

3.9 Impôt (norme IAS 12)

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts exigibles et des impôts différés.

3.10 Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le groupe sont classés en deux grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

Les dépôts, les prêts, et les créances sont enregistrés au bilan au coût amorti : cette catégorie, est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.

Les actions, les parts de SICAV et de fonds commun de placement et les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Les variations de juste valeur sont alors enregistrées en capitaux propres. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, en particulier pour les titres de participation, ces derniers sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de la participation s'avère inférieure à la valeur comptable.

3.11 Passifs financiers

a. Dettes financières long terme

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti.

A la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché. En outre, les frais de montage et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa juste valeur est inscrite en capitaux propres.

A chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la charge d'intérêt et le montant nominal des intérêts est inscrite en contrepartie de la dette au passif du bilan.

b. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon les principes décrits ci-dessus.

3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comprennent les montants en caisse, le disponible en banque diminué des découverts bancaires, les créances financières et les placements à court terme hautement liquides satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

3.13 Chiffre d'affaires (norme IAS 18)

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale.

Le chiffre d'affaires du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

3.14 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, peu fréquents et de montants significatifs présentés de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs et les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins values de cession des actifs corporels et incorporels.

4. La gestion du risque financier

4.1 Risque de liquidité

La gestion de la trésorerie est assurée de manière centralisée par la Direction Financière du groupe. Les excédents de trésorerie des filiales sont remontés sur Les Hôtels de Paris qui en assure la redistribution à celles qui ont des besoins et place les surplus de liquidité.

Au 31 décembre 2008, les disponibilités du groupe Les Hôtels de Paris s'élève à 312 K€ (Cf. point 6.g.) et les concours bancaires s'élèvent à 1 549 K€ (Cf. point 6.l.).

4.2 Risque de marché

La gestion du risque de marché lié aux variations des taux d'intérêt est réalisée de manière centralisée par la direction financière du groupe.

La société ayant contracté des emprunts à taux variable, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse du taux de 1 point, sur les intérêts d'emprunt :

Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts				
(en milliers d'euros)	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	216	606	328	1 150

4.3 Risque de crédit

Le groupe Les Hôtels de Paris n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du groupe ou assorti de « covenants ».

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Analyse du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Activités hôtelières	23 095	23 463
Prestations des contrats de services et concessions de marque	513	663
Autres	625	245
Total	24 233	24 371

5.2 Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Energie	520	485
Entretien et maintenance	947	945
Nettoyage	1 106	1 131
Coûts de personnel	115	132
Loyers et charges locatives	3 340	3 480
Communication	167	259
Honoraires	529	333
Commissions d'intermédiaires	1 905	1 802
Autres charges d'exploitation	3 047	2 942
Total charges d'exploitation	11 676	11 509



Loyers et charges locatives :

Au 31 décembre 2008, les loyers s'élèvent à 3 340 K€ contre 3 480 K€ au 31 décembre 2007.

Ces charges de loyers correspondent à des contrats de location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Locations immobilières (hôtels et siège)	2 370	2 417
Locations mobilières	947	1 029
Charges locatives	23	34
Total	3 340	3 480

5.3 Détail des amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux amortissements :		
Immobilisations incorporelles	- 8	- 27
Immobilisations corporelles	- 1 177	- 1 113
Immobilisations en crédit bail	- 324	- 297
Total	- 1 509	- 1 437
Dotations aux provisions :		
Provisions sur actif courant	-1 045	- 702
Provisions pour risques et charges	- 338	- 63
Total	- 1 383	- 765
Reprises de provisions :		
Reprises sur actif courant	20	1 362
Reprises sur provisions pour risques et charges non utilisées		
Reprises sur provisions pour risques et charges utilisées	643	300
Total	663	1 662
Incidence nette totale	- 2 230	- 540

5.4 Le coût de l'endettement financier net

Les intérêts financiers constituant le coût de l'endettement financier brut sont liés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit bail.

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts sur emprunts	-1 025	- 892
Intérêts sur crédit bail	- 686	- 674
Découverts bancaires	- 84	- 30
Coût de l'endettement financier brut	- 1 795	- 1 596



Les autres revenus et charges financières correspondent aux reprises et dotations sur amortissements, aux produits de cession de valeur mobilière de placement et aux rémunérations des comptes courants des hôtels sous mandats soit 86 K € pour 2008.

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Revenus de produits de cession de valeur mobilière de placement		
Autres produits et charges financières	232	240
Total	232	240

5.5 Autres produits et charges opérationnels

Résultat de la gestion des autres actifs du groupe (produits et charges opérationnels non courants)

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs non courant	- 35	749
Plus-value sur lease back	480	480
Variation nette des provisions pour risque et charge à caractère non récurrent	-	-
Variation des provisions non courantes sur actifs	-	-
Autres produits et charges non courants	-	-
Total	445	1 229

L'opération de lease-back a généré une plus-value d'un montant de 5 758 K€ qui est étalée sur l'ensemble de la durée du bail, soit 12 ans, à compter de la signature du contrat en date du 23 novembre 2005.

Au titre de la période, la quote-part de la plus-value comptabilisée s'élève à la somme de 480 K€.

Les résultats sur cessions d'éléments d'actifs non courants correspondent à la cession des deux derniers lots sur le Pavillon La Chapelle.

5.6 Impôt

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux produits futurs, soit 33,33%. La charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Impôts exigibles	25	1 024
Impôts différés	313	209
Total	338	1 233



La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts, écart d'acquisition, et quote-part mise en équivalence	678	3 424
Impôt théorique sur résultat	226	1 141
Différences permanentes	112	92
Charge nette d'impôt constatée dans les comptes	338	1 233

6. Notes sur le bilan

6.1 Les goodwill

L'augmentation de 266 K€ des goodwill correspond aux acquisitions sur la période des titres de la SA Hôtel La Galerie mise en intégration globale sur l'exercice.

La dépréciation de 812 K€ des goodwill a été constatée au cours de l'exercice 2005 et correspond à la perte de valeur de l'hôtel Villa Royale.

Les goodwill ont fait l'objet à la clôture d'un test systématique de valeur, conformément à la méthode décrite dans la note sur les principales méthodes comptables.

L'augmentation de 266 K€ des goodwill correspond aux acquisitions sur la période des

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Augmentation	Reclassement mise en équivalence	Opérations destinés à être cédées	31/12/2008
Fonds de commerce	25 671				25 671
Goodwill sur filiales et participations	6 080	266			6 346
Dépréciation	- 812				- 812
Ecart d'acquisition net	30 939	266		0	31 205

titres de la SA Hôtel La Galerie mise en intégration globale sur l'exercice.

La dépréciation de 812 K€ des goodwill a été constatée au cours de l'exercice 2005 et correspond à la perte de valeur de l'hôtel Villa Royale.

Les goodwill ont fait l'objet à la clôture d'un test systématique de valeur, conformément à la méthode décrite dans la note sur les principales méthodes comptables.

Lorsque la valeur recouvrable des unités est déterminée suivant la méthode de la valeur d'utilité, celle-ci est déterminée à partir d'une valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie sur la base des budgets et plans à 5 ans, puis d'une valeur terminale de l'unité de trésorerie déterminée en appliquant une actualisation à l'infini des cash-flows de la dernière année, après normalisation de la variation du besoin en fonds de roulement, avec un taux de progression de 1%.

Il existe une méthode alternative pour le goodwill de l'hôtel La Galerie consistant à une évaluation par un expert indépendant spécialisé dans le domaine de l'hôtellerie qui justifie la valeur recouvrable des actifs en croisant différentes méthodes d'évaluation et notamment les multiples de chiffre d'affaires et de RBE sur la base des résultats du dernier exercice.

A l'issue de ces tests d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

6.2 Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie

Les immobilisations incorporelles peuvent être détaillées de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Augmentation	Virement de compte à compte	Variation de périmètre	31/12/2008
Montant brut	685	3			688
Amortissements	- 617	- 7			- 624
Immobilisations incorporelles nettes	68	- 4			64

6.3 Les immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	Immeuble de placement	Variation de périmètre	31/12/2008
Terrains / agencements	1 151						1 151
Constructions	22 743	11		63			22 817
Crédits-baux immobiliers et mobiliers	13 949						13 949
Matériels et outillages	2 418	5					2 423
Autres immobilisations	7 936	557	-161	-63			8 269
Montant brut	48 197	573	-161	0			48 609



(en milliers d'euros)	31/12/2007	Augmen- tation	Diminution	Virement de compte à compte	Immeuble de placement	Variation de périmètre	31/12/2008
Terrains / agencements	1 151						1 151
Constructions	22 743	11		63			22 817
Crédits-baux immobiliers et mobiliers	13 949						13 949
Matériels et outillages	2 418	5					2 423
Autres immobilisations	7 936	557	-161	-63			8 269
Montant brut	48 197	573	-161	0			48 609
Amortissement et provisions des immobilisations	9 564	975					10 539
Reclassement provisions pour risques SNC Royale	1 755	105	-442				1 418
Amortissement des crédits-baux immobiliers et mobiliers	1 464	324					1 788
Montant des amortissements.	12 783	1 404	-442				13 745
Immobilisations corporelles nettes	35 414	- 831	281				34 864
Immeuble de placement (1)	3 277	99					3 376
Actifs destinés à être cédés (2)	349		- 349				

(1) Les parties communes d'exploitation relatives au Pavillon La Chapelle, non destinées à être cédées, sont comptabilisées en immeuble de placement pour un montant de 3 376 K€. Cette valorisation a été confirmée à dire d'expert en février 2009.

(2) Les derniers lots relatifs au Pavillon La Chapelle ayant été cédés, il n'y a plus d'actifs destinés à être cédés.

Les informations relatives aux hypothèques et nantissements existants sur les immobilisations sont détaillées dans la note relative aux engagements hors bilan.

Les immobilisations financées par crédit bail sont incluses dans le tableau des immobilisations, et se ventilent par nature de contrat de la manière suivante au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Redevances
Constructions et terrains	13 166	1 669
Climatiseur	327	0
Matériel informatique	327	0
Matériel vidéo et audio	129	20
Total	13 949	1 689

6.4 Les titres mis en équivalence

La société Hôtels et Restaurants de Paris SAS, détenue à hauteur de 20%, est consolidée par mise en équivalence. La contribution de cette société au 31 décembre 2008 s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Contribution aux capitaux propres	Contribution au résultat consolidé	Total
Hôtels et Restaurants de Paris SAS	1 128	- 84	1 044
Total	1 128	- 84	1 044

Au titre de la période, la société Hôtels et Restaurants de Paris dégage un résultat net déficitaire de 419 K€.

Au vu de la situation de la filiale, la société Les Hôtels de Paris a déprécié ses créances commerciales à hauteur de un million d'euros (cf. 7-e.)

6.5 Les autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts et cautionnements	234	233
Autres immobilisations financières	2	1
Total	236	234

Les dépôts et cautionnements correspondent aux dépôts de garantie de loyers et aux dépôts de garantie bancaires.

6.6 Les comptes de tiers actifs et passifs courants

a. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2008		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Clients et comptes rattachés	2 041	2 889	1 806	1 083
Provisions clients	58	1 083		1 083
Clients – valeur nette	1 983	1 806	1 806	0

b. Autres tiers actif courant

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2008		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Stock	147	132	132	
TVA à récupérer	767	285	285	
Créances envers les organismes sociaux	32	8	8	
Créances d'impôts et taxes	1 922			
Charges constatées d'avance	301	316	316	
Autres débiteurs	4 392	3 279	3 279	
Provision pour dépréciation d'actifs		-132	-132	
Autres créances et comptes de régularisation	7 314	3 756	3 756	
Total	7 461	3 888	3 888	0

c. Dépréciation des actifs courants

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Dotation exercice	Reprise exercice	Reclassement en actifs destinés à être cédés	A la clôture
Stocks					
Créances Clients	58	1 025			1 083
Autres créances					
Total	58	1 025		0	1 083

L'augmentation de la provision pour dépréciations des créances clients est dues au provisionnement des créances commerciales avec la société Hôtels et Restaurants de Paris (cf point 7. e.).

d. Autres tiers passif courant

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2008		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 824	2 793	2 793	
Dettes vis à vis du personnel et des organismes sociaux	1 788	1 616	1 616	
TVA à payer	1 262	1 505	1 505	
Autres dettes d'impôts et taxes	2 847	2 148	1 457	691
Dettes fiscales et sociales	5 850	5 269	4 578	691
Autres dettes et comptes de régularisation	402	177	177	
Total	10 076	8 239	7 548	691

6.7 Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie	312	365
Équivalents de trésorerie (disponibilités, OPCVM)	0	0
Dépréciation placements court terme	0	0
Total	312	365

6.8 Impôts différés

a. Impôts différés actif

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Variation	31/12/2008
Autres différences temporaires	769	145	914
Reports déficitaires activés	0		0
Différences fiscales sur décalage temporaires	66	3	69
Différences fiscales sur participation des salariés	279	52	331
Différence temporaire sur Lease Back	4 748	- 479	4 269
Total base	5 862	- 279	5 583
Taux d'impôt différé	33,33%		33,33%
Impôt différé	1 954		1 861



b. Impôts différés passif

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Variation	31/12/2008
Différences fiscales temporaires	3 175	752	3 927
Différences liés aux retraitements de consolidation	5 364	- 118	5 246
Total base	8 539	634	9 173
Taux d'impôt différé	33,33%		33,33%
Impôt différé	2 846		3 058

6.9 Capital

Au 31 décembre 2008, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Dotation période	Reprise (utilisée)	Reclassement en passif disponible à la vente	31/12/2008
Provision pour retraites	8		- 7		1
Provision pour risques et charges	0				0
Total provisions à caractère non courant	8		- 7		1
Provisions fiscales, litiges et autres (1)	1 002	447	- 368		1 081
Total provisions à caractère courant	1 002	447	- 368	0	1 081

6.10 Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

(1) Le détail des principales provisions est le suivant :

- Provision pour révision loyer Eugénie : 152 K€
- Provision des intérêts d'emprunt Enténial : 104 K€
- Provision pour jugement SLIH : 60 K€
- Provision pour loyer de crédit bail : 452 K€
- Provision pour risque fiscal : 276 K€
- Provision divers prud'homme : 28 K€
- Provision Assurance dommage ouvrage : 9 k €

L'augmentation de la provision de 447 K€ correspond principalement aux dotations complémentaires suivantes :

- Une provision complémentaire de 53 K€ correspondant aux compléments de loyer à payer dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier ;
- Une provision de 60 K€ suite à un jugement défavorable dans l'affaire avec la SLIH ;
- Une provision sur les pénalités du contrôle TVA 2002- 2005 pour 276 K€ ;
- Un complément de provision pour charges de 28 K€ correspondant à des risques prud'homaux.

La diminution de la provision de 368 K€ correspond aux reprises sur provisions suivantes :

- Une reprise de provision pour le risque fiscal de TVA de 308 K€. ;
- La diminution de la provision pour charge les intérêts de prêt Entenial 60 K€.

6.11 Description des régimes de retraites

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

a. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

b. Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement pré financés, ils donnent lieu à constitution de provision.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation.

Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/2008	31/12/2007
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Evolution des salaires non cadre	2,5% par an	2,5% par an
Evolution des salaires cadre	3,2% par an	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%	5%

6.12 Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2008			
	Total	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	15 243	13 670	2 291	6 299	5 080
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit bail	9 930	8 958	886	3 780	4 292
Concours bancaires	1 650	1 549	1 549	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	231	148	115	0	33
Total	27 054	24 325	4 841	10 079	9 405

6.13 Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

a. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2008, les emprunts et crédit baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

(en milliers d'euros)	Montant initial de l'emprunt	Montant pris en garantie	Capital restant dû au 31/12/2008
Hypothèques et PPD*	3 115	2 744	493
Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD	11 027	17 580	7 907
Nantissements de fonds de commerce	20 967	42 459	13 163

(*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

b. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor

(en milliers d'euros)	Montant total de la dette	Montant pris en garantie	Montant restant dû au 31/12/2008
Hypothèques légales	-	-	-
Privilèges	1 115	1 115	1 115
Nantissement de fonds de commerce	3 724	3 724	2 850

Les nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de :

- La TVA Dormoy La Chapelle suite à la réclamation contentieuse effectuée par la société ayant conduit à un sursis de paiement ;
- L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2006 pour lequel la société a obtenu un échéancier de paiement d'une durée de 24 mois ;
- L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2007 pour lequel la société a obtenu un échéancier de paiement d'une durée de 18 mois. (Nantissement inscrit en 2009) ;
- La TVA redressée suite au contrôle portant sur ma période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005 et mise en sursis de paiement en raison de la réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009 (Nantissement inscrit en 2009).

c. Autres engagements hors bilan

Catégories d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales	Participations
Engagements donnés				
Cautions hypothécaires	1 525 K€			Hôtels et Restaurants de Paris
Cautions hypothécaires	1 525 K€			Hôtels et Restaurants de Paris
Cautions solidaires	1 829 K€		Société Nouvelle du Royal Pigalle	
Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des fonctions	500 K€	Patrick Machefert		
Total	5 294 K€			
Engagements reçus				
Cautions solidaires de paiement des loyers du siège social*	101 K€	Patrick Machefert		
Total	101 K€			

(*) Il s'agit du bail de l'ancien siège social sis 15 avenue d'Eylau à Paris (75116)
 Par ailleurs, l'ensemble consolidé comptabilise 6 129 heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation.



6.14 Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des entités liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées sont les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec Les Hôtels de Paris, ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2008 avec les sociétés liées, faisant l'objet de conventions réglementées :

(en milliers d'euros)	Redevances*	Loyers	Prestations de services	Client / Fournisseur	Intérêts financiers	Compte courant**
Hôtels et Restaurants de Paris	112				155	2 609
Paris Opéra Drouot	68				- 12	11
Paris Porte d'Italie	84				- 2	35
Paris Louvre	44				35	27
Paris Bercy	55				- 2	16
Opéra Grands Boulevards	56				1	30
Lutèce Port Royal	49				21	- 28
Hôtel du Rond Point	45				18	37
2D investissement			-54	-7		
Wellbooked			-68	-15		
Friedland 2			2	10		
Financière Friedland			1	3		
Compagnie Financière du Trocadéro			4	71		
Foncière du Trocadéro		- 398		279		
Murano		176				

(*) Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

(**) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée en 2005.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2008 avec les sociétés liées, relevant des conventions courantes :

(en milliers d'euros)	Refacturations	Domiciliation	Client / Fournisseur	Provision Client
Hôtels et Restaurants de Paris	51		1 000	- 1 000
Paris Opéra Drouot	97			
Paris Porte d'Italie	4			
Paris Louvre	4			
Paris Bercy	4			
Opéra Grands Boulevards	3			
Lutèce Port Royal	4			
Hôtel du Rond Point	4			
Friedland 2		4	10	
Compagnie Financière du Trocadéro		4	71	
Foncière du Trocadéro	202	4	279	
Murano				

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2008 entre les filiales et les sociétés liées :

(en milliers d'euros)	Prestations	Client / Fournisseur	Intérêts financiers	Comptes courants
Hôtels et Restaurants de Paris				
Décorotel	- 103	-15		
Compagnie Financière du Trocadéro			-91	- 3 374
Hôtel La Galerie				
Décorotel	- 4	0		

6.15 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

La présentation du tableau de flux de trésorerie isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles, d'autre part, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles incluent :

- La marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cessions d'actifs ;
- Les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;



- La variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- Les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés ainsi que la constitution de nouveaux actifs ;
- Les produits de cessions d'actifs.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement incluent :

- Les variations des dettes et emprunts.

7. Faits marquants

7.1 Commercialisation du Pavillon La Chapelle

a. Concernant la cession des parties communes d'exploitation du Pavillon La Chapelle :

La promesse de vente des parties communes, signée en date du 13 décembre 2005 avec la société Murano pour un montant de 3 500 K€ HT, et qui avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2007, n'a pas été réalisée. Aucune autre promesse de vente des parties communes d'exploitation n'a été signée.

Les immobilisations correspondant à cet actif s'élèvent à la somme de 3 376 K€ au 31 décembre 2008. Cette valorisation a été confirmée à dire d'expert en février 2009.

Le bail signé avec la société Murano dans l'attente de l'exécution de la promesse de vente, est devenu ferme à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir le 1er janvier 2007 pour se terminer le 31 décembre 2014. Le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 175 K€.

b. Concernant la cession des parties privatives du Pavillon La Chapelle :

Depuis le 1er janvier 2008, la société a cédé les 2 derniers lots privatifs pour un montant de 349 K€ générant une moins value de 34 K€. Cette moins value a été couverte par une reprise de la provision correspondante de 19 K€.

L'opération de cession des lots privatifs du Pavillon la Chapelle est ainsi finalisée.

7.2 Acquisition de parts complémentaires dans le capital de la SA Hôtels La Galerie

Comme annoncé, au cours de l'exercice la société a consolidé le contrôle de la SA Hôtel la Galerie exploitant le Pavillon Saint Augustin situé rue de la Pépinière à Paris (8^{ème} arr.), par l'acquisition de 119 actions complémentaires (soit 4,76 % du capital) pour un montant de 280 K€.

Le pourcentage de capital détenu au 31 décembre 2008 s'élève ainsi à 99,84 %

Un goodwill est inscrit dans les comptes pour 5 534 K€. Cette valeur a été confirmée à dire d'expert sur la base des résultats du dernier exercice clos.

7.3 Contentieux fiscaux

a. Contentieux fiscal portant sur le Pavillon La Chapelle

En mars 1999, la Cour d'appel de Paris a condamné solidairement la société Les Hôtels de Paris, la SCI 1-5 Passage Ruelle et Monsieur Von Dem Bussche à payer la somme de 1 157 K€, au titre de la TVA afférente à la Vente en État Futur d'Achèvement de l'immeuble.

Au 31 décembre 2008, le solde restant dû au titre de ce litige est de 491 K€. Ce montant qui correspond à des pénalités d'assiette est enregistré au passif du bilan.

En date du 7 janvier 2008, la société a sollicité la remise gracieuse de la totalité des pénalités d'assiettes restant dues.

Elle a également sollicité par anticipation, la remise gracieuse de pénalités de recouvrement non encore émises par l'administration et dont le montant devait s'élever à un total de 355 K€.

En date du 8 janvier 2008, l'administration fiscale a indiqué que les pénalités de recouvrement n'incombaient pas à la société Les Hôtels de Paris et a rejeté la demande de remise gracieuse portant sur les pénalités d'assiette (491 K€), au motif que la condamnation initiale porte sur le recouvrement de la dette et non son bien fondé.

La société va déposer un recours gracieux auprès du Ministre de l'économie et des finances pour le solde de ce litige qui s'élève à la somme de 491 K€.

b. Contrôles TVA

Contrôles portant sur les exercices 1992 à 1994

Au 31 décembre 2008, un redressement demeure concernant Paris Magenta, pour un montant de 82 K€, après abandon par l'administration d'une partie de la réclamation (soit 409 K€).

Compte tenu des abandons consentis par l'administration fiscale au titre des précédents redressements, la société n'a pas provisionné la somme réclamée dans le cadre du contentieux Paris Magenta dans l'attente de la décision de l'administration pour la remise du solde de la réclamation.

Contrôles portant sur la période du 1er janvier 2002 au 30 juin 2005

L'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'exercice 2002, la somme de 397 K€. L'administration fiscale a abandonné spontanément la somme de 157 K€ et mis en recouvrement le solde, soit la somme de 240 K€. La société a accepté et réglé 25 K€ au titre de ce redressement. Le solde de 215 K€ entièrement provisionné dans les comptes fait l'objet d'une réclamation contentieuse.
- Au titre de la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, la somme de 1 115 K€.

Le 14 février 2007 ces redressements ont été contestés dans une réclamation contentieuse, et abandonnés à hauteur de 445 K€ par l'administration en date du 15 juin 2007. La société a accepté et réglé la somme de 166 K€. En date du 15 décembre 2008, l'administration a remis en recouvrement la somme de 1 115 K€, incluant les 445 K€ de dégrèvement. La société a en conséquence passé une provision d'un montant de 445 K€ en charge.

Les redressements sont intégralement provisionnés dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009.

Contrôles portant sur la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007

En date du 7 mars 2008, l'administration fiscale a notifié un avis de contrôle de comptabilité à la société portant sur la période du 01/01/2005 au 31/12/2006 et jusqu'au 31/12/2007 pour la TVA.

En date du 11 décembre 2008, l'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'impôt sur la société la somme de 212 K€ ;
- Au titre de la TVA 2005 à 2007, la somme de 65 K€.

Ces sommes ont été entièrement provisionnées dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse.

7.4 Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle et donc de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris. Un goodwill de 812 K€ est inscrit dans les comptes et provisionné à 100 %. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé pour un montant d'environ 4 350 K€.

Un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC société nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers.

Puis, en novembre 2001, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a reçu un commandement de payer une astreinte, en application du jugement du Tribunal de Commerce du 3 mars 2000, portant ainsi à la connaissance de notre société, l'existence d'une procédure antérieure à la cession et dissimulée par le cédant. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

Sur la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Royal Pigalle

En date du 10 février 2004, la Cour de cassation a infirmé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel.

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel a confirmé la première décision de la Cour d'appel et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Toutefois, la société a contesté cette décision et a formé un pourvoi en cassation. La société a provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt.

Par décision en date du 18 septembre 2007, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi replaçant les parties dans la situation dans laquelle elles se trouvaient suite à l'arrêt rendu par la Cour d'appel du 29 mars 2006.

Le 4 octobre 2007, la société a reçu une sommation à restituer le fond de commerce. Le 29 octobre 2007, la société a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

En date du 15 novembre 2007, la partie adverse a réitéré sa demande de restitution du fonds de commerce.

Par une itérative protestation à sommation en date du 23 novembre 2007, la société a de nouveau émis les plus expresses réserves quant à l'exécution du jugement.

Enfin, dans la procédure, en annulation de l'arrêt du 3 mars 2000, la société SNC société nouvelle du Royal Pigalle a été déboutée de ses demande et condamnée à des dommages et intérêts pour 60 K€.

Sur la demande de désignation d'un expert

En date du 16 octobre 2007, la partie adverse a assigné la société en référé aux fins de désignation d'un expert pour déterminer son préjudice.

En date du 29 janvier 2008, le tribunal a débouté cette dernière de sa demande, considérant qu'il existait une contestation sérieuse. La partie adverse a fait appel de la décision, et a été déboutée une nouvelle fois en appel sur sa demande de désignation d'un expert (arrêt de la Cour d'Appel du 7 avril 2009).

Sur la reconnaissance d'un faux

Au cours de l'exercice, la Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné, devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse, les parties adverses, aux fins de faire constater judiciairement la fausseté du document établi à l'origine du litige et ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 et aux décisions subséquentes. Par décision du 15 juillet 2008 le tribunal a débouté la société qui a fait appel du jugement.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

La société poursuit l'exploitation de l'hôtel Villa Royale. Au 31 décembre 2008, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Dépréciation de l'écart d'acquisition pour un montant de 812 K€ ;
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations de la société pour un montant de 1 395 K€, diminué du prix de vente à récupérer de 616 K€ ;
- Assurance dommages-ouvrages pour un montant de 9 K€ ;
- Provision pour dépréciation de créance pour un montant de 132 K€ ;
- Une nouvelle provision de dommages et intérêts de 60 K€ ;
- Provision pour charge des intérêts sur emprunts restant à courir pour un montant de 105 K€.

Le montant global restant provisionné s'établit à la somme de 2 053 K€ contre 2 328 K€ au titre de l'exercice 2007.

7.5 Opérations réalisées concernant la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Projet de souscription à l'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Pour mémoire, la société a proposé, en fin d'exercice 2007, à la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris qu'elle détient à hauteur de 20,00%, de réaliser une augmentation de capital. Le but de cette opération était, pour la SA Les Hôtels de Paris, de valoriser la créance qu'elle détenait sur sa fille.

La SAS Hôtels et Restaurants de Paris a étudié cette proposition et a indiqué au Conseil d'administration de la SA Les Hôtels de Paris, lors de sa séance du 11 février 2008, qu'elle acceptait de mettre en œuvre un projet d'augmentation de capital. Toutefois, ayant été informée du refus de son actionnaire principal de souscrire aux conditions proposées à cette augmentation, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a décidé de reporter cette opération en 2009.

Lors du conseil d'administration du 5 mars 2009 de la SA Les Hôtels de Paris, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris a présenté son nouveau projet d'augmentation de capital par compensation de créance, à hauteur de 843 K€ pour la SA Les Hôtels de Paris (sur un montant total de créances de 3 609 K€), et de 3.374 K€ pour la société Compagnie Financière du Trocadéro (soit l'intégralité de son compte-courant).

Provision des créances commerciales détenues dans la SAS Hôtels et Restaurants de Paris

Au regard du prévisionnel de trésorerie à 5 ans de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, et en concertation avec sa filiale, la SA Les Hôtels de Paris a estimé que la capacité de remboursement du compte-courant par la filiale, la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, est de l'ordre de 1,6 M€.

Compte tenu de la modification du projet d'augmentation de capital, et à l'issue des opérations mentionnées ci-dessus (remboursement et incorporation partielle du compte-courant au capital), il devrait donc rester un solde dû estimé à 1,2 M€ sur les 3,6 M€. Cette somme correspondant en majorité à des créances commerciales (refacturations dans le cadre du contrat de prestation de services et de concession de marque), a été provisionnée à hauteur de 1 M€ compte tenu du risque existant d'irrecouvrabilité de cette somme dans un délai raisonnable.

7.6 Contrôle URSSAF de la SA Hôtel la Galerie

En date du 19 mars 2008, la société Hôtel La Galerie a reçu un avis de vérification de l'URSSAF portant sur les exercices 2005 à 2007. En date du 20 août 2008, l'administration a notifié un redressement des cotisations pour un montant total de 13 K€, non contesté par la société.

Cette somme a été provisionnée dans les comptes.

8. Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de la société et les droits de vote au 30 avril 2009 se répartissent ainsi qu'il suit :

Répartition du capital par type d'actionnaires au 30 avril 2009

	Nombre total	Voix simples	Voix doubles	% du capital	% des votes	Total de voix
Au nominatif	3 493 242	852 046	2 641 196	80,62 %	87,96 %	6 134 438
<i>Dont :</i>						
<i>Personnes Physiques</i>	1 629 392	52 992	1 576 400	37,60 %	45,97 %	3 205 792
<i>Personnes morales</i>	1 863 850	799 054	1 064 796	43,01 %	41,99 %	2 928 646
<i>Dont :</i>						
<i>Résidents</i>	3 150 869	852 046	2 298 823	72,72 %	78,14 %	5 449 692
<i>Non résidents</i>	342 373	0	342 373	7,90 %	9,82 %	684 746
Au porteur	839 861	839 861	0	19,38 %	12,04 %	839 861
Total général	4 333 103	1 691 907	2 641 196	100,00 %	100,00 %	6 974 299

9. Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, est réparti ainsi qu'il suit :

Éléments de rémunération (en euros)	Montant global versé par la société	Montant global versé par les filiales et participations
Salaires	333 758	119 759
Avantages en nature	-	14 000
Indemnités et avantages divers (retraite, prime de départ, ...)	-	-
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise	-	-
Jetons de présence	50 000	-

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute (500 K€) en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale (f. point 6.m.iii)

10. Evènements post clôture de la société et des filiales

Suite au départ du Directeur Général dédié aux exploitations, Monsieur Bruno Bazi, en septembre 2008, la direction commerciale et opérationnelle des exploitations a été rattachée directement à la Présidence et aux organes de direction administrative pour une gestion cohérente et unifiée des différents services.

Différentes décisions ont été prises, dès ce changement d'organisation, afin de faire face, sans délai, aux impacts induis par la période de récession économique :

10.1 Un plan d'action révisé

Afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation constaté dès le second semestre, l'enseigne Les Hôtels de Paris a poursuivi la mise en place de sa stratégie de rigueur pour réduire les coûts généraux et améliorer sa situation financière.

Dans ce contexte, l'enseigne a poursuivi son action sur les leviers d'efficacité opérationnelle, par une réorganisation de l'activité et l'optimisation maximale de l'organisation du travail :

a. Réorganisation de l'activité

Concernant la réorganisation de l'activité, la société a mis en œuvre de nombreuses mesures visant à réduire les coûts d'exploitation pour permettre une meilleure réactivité face à la crise (renégociation des contrats, réduction des dépenses de personnel par le non-remplacement de certains départs ou la limitation du recours aux extras, etc.).

Par ailleurs, un travail d'ampleur a été entrepris visant à l'élaboration d'une stratégie commerciale agressive dans le but de reconquérir des parts de marché. Cette nouvelle stratégie s'articule autour des objectifs suivants : l'amélioration de la fréquentation des hôtels et la hausse du revenu par chambre.

b. Réorganisation et optimisation de la structure pour optimiser les coûts de fonctionnement

Dans le même temps, différentes mesures ont été mises en œuvre visant à optimiser la structure et faire en sorte que les frais généraux liés à la seule gestion administrative des établissements ne soit pas excessive au regard du niveau d'activité.

Pour cela, la centralisation des tâches administratives a été renforcée pour réaliser des économies d'échelles et des gains de productivité plus importants.

Enfin, une étude généralisée des plannings a été menée, afin de parvenir à une organisation uniforme du travail et du mode de fonctionnement sur l'ensemble des établissements de l'enseigne.

10.2 Plan de sauvegarde de l'emploi

L'enseigne Les Hôtels de Paris a constaté, dès le mois de juin 2008, un fort ralentissement de son niveau d'activité, qui s'est accentué depuis le mois de septembre et se traduit par une chute sans précédent de son chiffre d'affaires. Aussi, et afin de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat d'exploitation, l'enseigne Les Hôtels de Paris a mis en place, dès le mois d'août 2008, plusieurs mesures visant à réduire ses coûts généraux. Malheureusement, ces mesures enregistrées au titre des exercices 2008 et 2009 n'ont à ce jour pas assuré le retour à l'équilibre escompté, qui permettrait d'assurer la rentabilité de l'enseigne dans un contexte économique difficile.

Ainsi, l'enseigne Les Hôtels de Paris s'est trouvée dans l'obligation de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi afin d'assurer sa pérennité et sa compétitivité. Cette restructuration qui pourrait à terme avoir des incidences sur les effectifs de l'Union Economique et Sociale (UES) Les Hôtels de Paris vise la cessation des fonctions annexes, de type bar et restauration, qui ne dégagent pas de rentabilité, ainsi que la réorganisation de certains postes de travail, principalement les postes basés en réception.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, qui à ce jour vise la suppression maximale de 41 postes de travail et la modification de 55 postes de travail, a été établi au niveau de l'UES Les Hôtels de Paris telle que définie par le jugement du Tribunal de Grande Instance du 8 février 2006, confirmé par la Cour de Cassation le 3 mai 2007 et mise en place par accord avec les organisations syndicales du 4 juin 2007.

Cette UES comprend la société Les Hôtels de Paris (14 hôtels et un siège administratif), ses filiales et participations (3 hôtels), et les sociétés gérées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque (7 hôtels).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui est actuellement à l'étude avec les Institutions Représentatives du Personnel et les services dédiés de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi présenté, prévoit une réduction de charges de personnel de l'ordre de 1 million d'euros annuel répartie sur l'ensemble des structures incluses dans l'UES (économie 2009 estimée entre 400 et 500 K€ pour l'UES dont près de la moitié pour le groupe consolidé Les Hôtels de Paris).

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi sera présenté aux salariés concernés, directement ou indirectement, dès finalisation de la phase de négociation avec les instances compétentes.

11. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2008 pour l'ensemble consolidé s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés		
Les Hôtels de Paris	146	135
Royal Pigalle	8	
Hôtel la Galerie	13	
Total	167	135

Le cabinet MBV et Associés a été nommé pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le cabinet COREVISE a été nommé pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

12. Gouvernement d'entreprise

12.1 Présentation des organes sociaux

Le conseil d'administration de la société est composé de cinq membres :

- Patrick Machefert, Président Directeur Général, suite à la décision de cumul des fonctions de Président et de Directeur Général prise en date du 24 juin 2002 ;
- Christiane Derory, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Daniel Derory, Administrateur ;
- Michel Mancheron, Administrateur ;
- Michel Louazé, Administrateur.

La direction générale de la société s'exerce sous le contrôle du conseil d'administration qui définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Au titre de leurs fonctions dans la société, les mandataires sociaux ont perçu les rémunérations suivantes au cours de l'exercice 2008 (en euros) :

Noms	Rémunération versée par la société	Rémunération versée par les filiales et participations
Patrick Machefert	273 252	133 759
Michel Mancheron	7 600	
Daniel Derory	6 700	
Christiane Derory	89 506	
Michel Louazé	6 700	



Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué depuis l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois, a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires.

Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés liés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 :

Noms	Fonctions	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert		187 701		
Paris Bercy	Directeur financier	22 056		
Paris Louvre	Président du conseil	32 136		
Lutèce Port Royal	Gérant	23 940		
Paris Opéra Drouot	Président du conseil	39 696		
Paris Porte d'Italie	Président du conseil	28 356		
Murano	Président	41 517		

12.2 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Monsieur Patrick Machefert :

- Président du Conseil d'Administration SA PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Paris 412.385.585
- Gérant SC PARIS PORTE D'ITALIE, RCS Paris 414.293.878
- Gérant EURL OPERA GRANDS BOULEVARDS, RCS Paris 422.887.554
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Gérant SC PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.625.439
- Président du Conseil d'Administration SA PARIS LOUVRE, RCS Paris 408.344.331
- Président du Conseil d'Administration SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérant – associé SNC HOTEL DU ROND POINT RCS Paris 403.617.483
- Gérant – associé SC DUPLESSY IMMOBILIER, RCS Paris 444.715.221
- Président SAS PARIS PALACE MARRAKECH, RCS Paris 485.068.423



- Gérant - associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Gérant SC INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS HOTELIERS RCS Nanterre 417.687.092
- Président SAS FRIEDLAND 2, RCS Paris 452.996.606
- Président SAS MURANO, RCS Paris 449.557.933
- Gérant SARL FONCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 433.843.208
- Gérant – associé SCI GASSIN SAINT-TROPEZ, RCS Paris 509.005.971
- Gérant – SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137 (Formalités de transformation en SA non finalisées)
- Directeur Financier – SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Financier – SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591

Madame Christiane Derory :

- Président SAS HÔTELS & RESTAURANTS DE PARIS, RCS Paris 411.872.591
- Gérant SARL DECOROTEL, RCS Paris 393.209.630
- Associé SC SEE, RCS Paris 420.335.952
- Président Directeur Général SA PARIS BERCY, RCS Paris 403.048.259
- Directeur Général non administrateur SA PARIS OPERA DROUOT, RCS Paris 419.668.140
- Administrateur SA LA FINANCIERE FRIEDLAND, RCS Paris 435.126.511
- Administrateur SA ROYAL PIGALLE, RCS Paris 423.965.904
- Gérante SARL LA COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO, RCS Paris 403.206.659
- Associé SCI GASSIN SAINT-TROPEZ, RCS Paris 509.005.971

Monsieur Michel Mancheron :

- Administrateur – SARL LUTECE PORT ROYAL, RCS Paris 431.371.137 (Formalités de transformation en SA non finalisées)

Monsieur Daniel Derory : Néant

Monsieur Michel Louazé :

- Gérant SARL LOUAZE, RCS Le Mans 383.854.247
- Co-gérant associé SCI DE PEGASE, RCS Laval 483.622.593

12.3 Contrôle de la société

Deux commissaires aux comptes titulaires sont chargés de contrôler les comptes de la société :

MBV et associés sis 39 avenue de Friedland à Paris (75008)
COREVISE sis 3 rue Scheffer à Paris (75016)

13. Développement durable et risques liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la réalisation de ces risques.

La société a souscrit, afin de garantir la pérennité de son activité, des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.



Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :
le contrôle des comptes consolidés de la société LES HOTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point concernant le projet d'augmentation de capital dans la SAS HÔTELS ET RESTAURANTS DE PARIS et le remboursement du compte courant de la SA LES HÔTELS DE PARIS dans un délai de 5 ans, exposé dans la note E-7. « Faits marquants de l'exercice », paragraphe e de l'annexe aux comptes consolidés.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.



C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

La note « E-3.§c » de l'annexe, relative à la « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles », expose en particulier la méthode retenue pour l'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs en général et des goodwill en particulier.

Nos travaux ont consisté :

- à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation basés :
 - sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie et, dans ce cadre, les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées ;
 - sur une valeur de marché telle qu'estimée par un expert indépendant pour le goodwill attaché à la société HÔTEL LA GALERIE et pour l'immeuble de placement du PAVILLON LA CHAPELLE ;
- à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues ;
- à examiner la cohérence des résultats obtenus et vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte et la pertinence des informations retranscrites dans les notes annexes.

La note E-7 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe, aux paragraphes c et d, expose l'existence des contentieux au 31 décembre 2008. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures de suivi de ces contentieux et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2008.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 2 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

M. B. V. & Associés

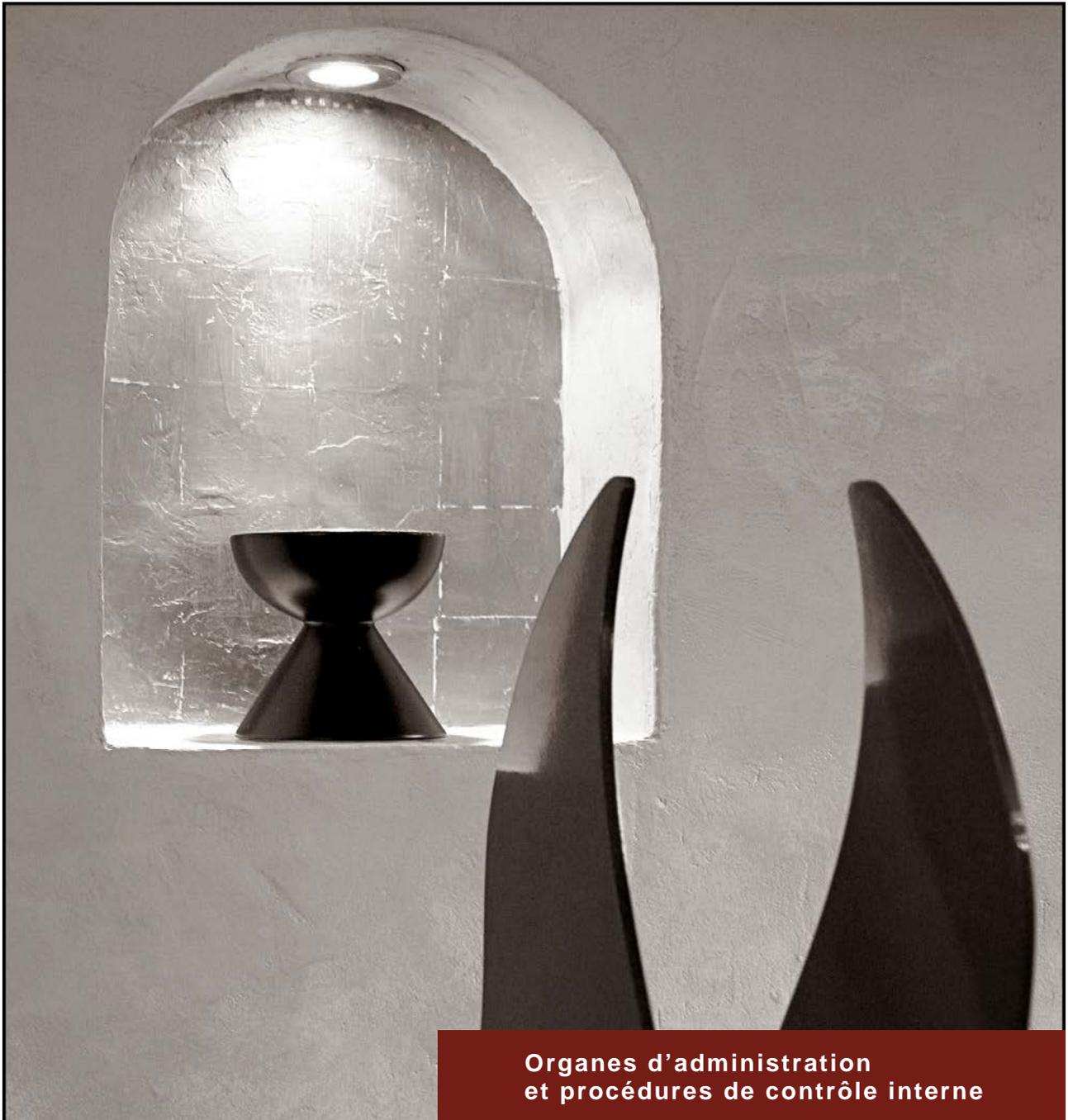
COREVISE

Paul-Evariste VAILLANT
Associé

Stéphane MARIE
Associé



- Villa Royale Montsouris (Paris, 14^{ème}) -



**Organes d'administration
et procédures de contrôle interne**

- Villa Royale Montsouris (Paris, 14^{ème}) -

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

◆ Introduction

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
1.1. Composition du conseil d'administration	page 168
1.2. Modalités d'exercice de la Direction générale	page 169
1.3. Comité de Direction	page 169
1.4. Comités spécialisés - Comité d'audit	page 170
2. RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
2.1. Rôle du conseil d'administration	page 170
2.2. Fonctionnement du conseil d'administration	page 171
3. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS	page 172
4 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES AU COURS de l'exercice 2008	page 173

◆ Le contrôle interne

1. DÉFINITION DU CONTRÔLE INTERNE.....	page 174
2. CADRE CONCEPTUEL ET MISE EN PLACE DU DISPOSITIF	page 175
2.1. Le cadre conceptuel	page 175
2.2. La mise en place du dispositif	page 175
2.3. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires	page 177
2.4. Les acteurs du contrôle interne	page 177
3. ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE	page 177
3.1. Gestion des risques	page 177
3.2. Contrôle des procédures.....	page 179
4. ORGANISATION GÉNÉRALE ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE INTERNE comptable et financier	page 179
5. ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE EXTERNE AU GROUPE.....	page 180
6. PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	page 181

◆ Synthèse



◆ Introduction

En application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris a établi le présent rapport qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe et de l'enseigne, conformément aux recommandations des différents organes français de contrôle de l'information financière (AMF notamment), visant à garantir le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 20 avril 2009.

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes exposeront dans un rapport, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans son ensemble, Les Hôtels de Paris se conforme au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP / MEDF, dans sa version actualisée en décembre 2008.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1.1 Composition du conseil d'administration

Depuis l'assemblée générale du 29 septembre 2006, le conseil d'administration est composé de cinq membres :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| – Monsieur Patrick Machefert | renouvelé par l'AG du 22/06/2007 |
| – Monsieur Daniel Derory | renouvelé par l'AG du 22/06/2007 |
| – Monsieur Michel Mancheron | renouvelé par l'AG du 29/09/2006 |
| – Madame Christiane Derory | nommée par l'AG du 29/09/2006 |
| – Monsieur Michel Louaze | nommé par l'AG du 29/09/2006 |

Deux administrateurs appartiennent à la direction de l'entreprise et un administrateur a le statut d'administrateur indépendant tel que défini par le rapport Bouton en 2002, soit : « *un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.* »

Cette composition élargie du conseil d'administration permet de regrouper des expertises diverses issues de la banque, du marketing, de la direction d'entreprise ainsi que de la direction d'organisation du territoire.

Conformément à l'article 15 des statuts de notre société, les membres du Conseil sont nommés pour une durée maximum de 6 ans.

1.2. Modalités d'exercice de la Direction générale

Par décision en date du 20 octobre 2008, et en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le conseil d'administration a renouvelé son option pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Aux termes de l'article 20 des statuts :

« Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve. »

1.3. Comité de Direction

Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué depuis l'exercice 2002. Ce comité de direction qui se réunit deux fois par mois a pour fonction l'élaboration des objectifs d'exploitation, ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs. Il décide également des actions commerciales et marketing nécessaires. Actuellement, ce comité est composé de :

- | | | |
|---|----------------------------|---|
| - | Monsieur Patrick Machefert | Président Directeur Général |
| - | Madame Christiane Derory | Directeur Général Délégué et Administrateur |
| - | Monsieur Michel Mancheron | Administrateur |
| - | Monsieur Olivier Wolf | Directeur Adjoint |

Madame Christiane Derory, Directeur Général Délégué et également administrateur, est en charge de la décoration et de la qualité des hôtels et résidences hôtelières de l'enseigne Les Hôtels de Paris ;

Monsieur Olivier Wolf, Directeur Adjoint, est en charge de la direction financière, juridique, administrative, et sociale du groupe ainsi que de la direction des exploitations et de la direction commerciale du groupe.

1.4. Comités spécialisés - Comité d'audit

Aucun comité spécialisé du conseil n'a été mis en place à ce jour.

Toutefois, la Société a pris note de l'ordonnance du 8 décembre 2008 qui vient transposer en droit français la Directive du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés et qui rend obligatoire l'instauration de comités d'audit au sein notamment des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

La constitution et la réunion de ce comité d'audit deviendront obligatoires au sein de la société dans un délai de 8 mois suivant l'assemblée générale appelée à approuver les comptes 2008 et à renouveler un mandat d'administrateur.

Etant donné la taille de la Société et du conseil d'administration, il ne sera pas possible de créer un comité d'audit spécial. Dans ces conditions, le Conseil d'administration pourra envisager de se réunir sous forme de comité d'audit (à l'exclusion du Directeur Général).

2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

2.1. Rôle du conseil d'administration

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social.

Aux termes de l'article 19 des statuts, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les principales responsabilités du conseil d'administration, indépendamment des autorisations particulières prévues par la Loi, sont les suivantes :

- L'approbation du business plan et du budget annuel ;
- La fixation des principaux objectifs du groupe ;
- L'approbation des principales décisions relatives aux investissements, prises de participations, et projets de développement de la société ;
- L'approbation des questions relatives à la communication financière.

Il procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut donner au mandataire de son choix, toute délégation de pouvoirs, dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts.

2.2. Fonctionnement du conseil d'administration

a. Organisation des réunions du Conseil d'administration

Compte tenu de la structure du conseil d'administration, celui-ci n'est pas doté d'un règlement intérieur organisant son fonctionnement.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'entreprise ou la réglementation. Les administrateurs sont informés verbalement de la date de la réunion dès que celle-ci est arrêtée, puis les convocations sont adressées par mail et/ou par télécopie, par le service juridique, aux interlocuteurs concernés (administrateurs, et en fonction de l'ordre du jour, les Commissaires aux comptes et représentants du Comité d'entreprise).

Le Conseil d'administration se réunit au siège social ou en tout autre endroit choisi par le Président, et en concertation avec chacun des administrateurs afin d'assurer une présence maximum de chacun des membres du conseil.

L'ordre du jour de chaque séance est fixé par le Président du conseil en fonction de l'actualité de la société.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration qui portent sur l'examen et l'arrêtés des comptes semestriels et annuels (sociaux et consolidés).

b. Information du Conseil d'administration

Lorsque l'ordre du jour et l'organisation matérielle le permet, il est adressé aux administrateurs, préalablement à la réunion, un dossier présentant les données chiffrées qui seront présentées en conseil.

Les administrateurs sont également tenus informés régulièrement des événements significatifs et de l'activité de la société et de l'enseigne.

En conséquence, chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le projet de procès-verbal de la précédente réunion est présenté et validé à chaque début de séance.

En moyenne, le Conseil d'administration tient 6 réunions par an dont une qui est consacrée à l'examen des budgets.

c. Jetons de présence

Chaque année, le Conseil d'administration procède à la répartition des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale, en tenant compte notamment de la participation effective des administrateurs aux réunions du Conseil.

3. Obligations des administrateurs

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs sont tenus au respect de diverses obligations :

Devoir de diligence et de transparence :

Les administrateurs doivent consacrer à leur mandat, le temps et l'attention nécessaire à la défense de l'intérêt social.

Chaque administrateur est garant de la compatibilité de ses fonctions avec les fonctions qu'il exerce par ailleurs et doit notamment déclarer chaque année la liste des fonctions qu'il exerce dans d'autres sociétés.

Les administrateurs veillent au maintien de leur indépendance d'analyse et de décision et s'engagent à ne pas accepter une situation ou un avantage qui viendrait compromettre leur indépendance.

Devoir de réserve et de confidentialité :

Les administrateurs ont un devoir général de réserve et de confidentialité à l'égard des informations dont ils ont eu connaissance dans le cadre de leur mandat.

Sur simple demande du Président Directeur Général, les administrateurs s'engagent à restituer tous documents qui contiendraient des informations liées à la société ou à l'enseigne.

Devoir d'information sur les opérations réalisées sur les titres Les Hôtels de Paris :

Les administrateurs ont accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sur le cours de l'action. Ils sont tenus de ne pas utiliser ces informations pour réaliser, directement ou indirectement, des transactions sur ces titres et de ne communiquer en aucun cas ces informations.

En outre, les administrateurs ont l'interdiction de procéder à des opérations sur les titres dans les périodes précédant et les jours suivant la publication des comptes ou du chiffre d'affaires.

Enfin, chaque administrateur doit déclarer sous sa propre responsabilité, à l'AMF et à la société, les opérations réalisées sur les titres de la société.

4. Réunions du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2008

En 2008, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois, pour délibérer sur les points présentés ci-après :

Réunion du 11/02/2008 : Point sur l'activité de la société et Présentation des budgets prévisionnels pour l'exercice à venir ; autorisation à la souscription à l'augmentation de capital de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris ;

Réunion du 14/04/2008: Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, Proposition d'affectation du résultat, Préparation des documents présentés à l'Assemblée Générale approuvant les comptes (rapport de gestion, rapport sur le contrôle interne et sur les conditions de préparation des travaux du conseil d'administration, point sur les mandats des administrateurs et des Commissaires aux comptes, point sur les conventions réglementées, rémunération du Président Directeur Général, étude du programme de rachat par la société de ses propres actions, arrêté de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée Générale) ;

Réunion du 03/06/2008 : Examen du projet de résolution transmis par un actionnaire, Ajout d'une résolution concernant l'épargne salariale et Modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale ;

Réunion du 24/06/2008 :	Réponse aux questions écrites des actionnaires ;
Réunion du 26/08/2008 :	Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2008 et Point sur l'activité de la société ;
Réunion du 20/10/2008 :	Point sur l'activité de la société, Point sur les conventions courantes et conventions réglementées, Autorisation de l'acquisition de titres de la société SA Hôtel la Galerie auprès de la société Cyme, Point sur la souscription à l'augmentation de capital de la société Hôtels et Restaurants de Paris.

Le taux de participation des administrateurs à l'ensemble des réunions du conseil d'administration de l'exercice 2008 s'établit à 97 %.

◆ Le contrôle interne

1. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la société visant à assurer :

- La mise en place des procédures administratives et hôtelières par l'ensemble des services ;
- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- La fiabilité des informations financières.

D'une manière plus générale, le contrôle interne contribue, pour la société, à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Compte tenu de l'environnement législatif, le groupe Les Hôtels de Paris est sensibilisé à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace au sein de l'entreprise et des filiales du groupe.

Le contrôle interne ne peut toutefois fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

2. Cadre conceptuel et mise en place du dispositif

2.1 Le cadre conceptuel

Les procédures nécessaires sont élaborées en vue de répondre à un double objectif :

- Unifier les process pour davantage d'efficacité et d'unité d'action ;
- Sécuriser et encadrer pour limiter les risques.

Ces procédures font l'objet d'une révision permanente par les équipes internes et par les réviseurs externes. Toutefois il existe des axes d'améliorations, qui passent par la nécessité d'identifier, de documenter, et d'évaluer les contrôles en place au sein de chacune des sociétés du groupe pour les exercices à venir et selon le plan suivant :

- Une analyse des risques permettant d'élaborer une hiérarchisation des risques ;
- La revue de cette analyse par le comité de direction ;
- La recherche des principaux contrôles clefs liés à ces risques et la définition d'un calendrier des actions à mener ;
- La désignation d'un responsable en charge du contrôle et du suivi des actions ;

Le comité de direction étudie la mise en place d'outils nécessaires à l'évaluation du système de contrôle interne et contrôle les évolutions enregistrées.

2.2 La mise en place du dispositif

a. Périmètre d'application

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne comprend la SA Les Hôtels de Paris et les sociétés incluses dans la consolidation .

b. Démarche adoptée

Conformément à la démarche suivie par le groupe pour répondre à la loi de sécurité financière, notre analyse des procédures liées à notre activité a porté dans un premier temps sur le recensement des procédures existantes, et a conduit dans un second temps, à l'identification puis à l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques susceptibles d'affecter la bonne réalisation des opérations.

Les procédures de contrôle interne sont établies sur la base des travaux des structures de management (il faut mieux expliquer) (la direction générale) ainsi que les services supports transversaux tels que la direction juridique, la direction des ressources humaines, la direction financière et la direction commerciale.

Par ailleurs des délégations de pouvoirs peuvent être signées à l'effet de faire porter la responsabilité à la personne qui est matériellement en position de procéder aux contrôles de la mise en place des procédures internes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose principalement sur :

- La responsabilisation à tous niveaux ;
- L'exploitation d'un ensemble d'outils et de moyens de préventions et de détection des risques qui a pour vocation de permettre à chaque responsable de connaître en permanence la situation du pôle dont il a la charge, de mieux anticiper les difficultés et les risques (juridiques, financiers, sociaux) et, dans la limite du possible, l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements.

c. Clôture des comptes

Toutes les sociétés du Groupe LES HOTELS DE PARIS procèdent à des arrêtés de comptes dans les conditions légales les 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que la liasse de consolidation sont audités par les commissaires aux comptes avant leur transmission au siège social pour traitement et production des comptes consolidés.

Chaque arrêté donne lieu à une réunion de synthèse entre la direction du groupe et les directions des pôles visant à définir les options à retenir pour ces arrêtés.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par sa direction financière selon les principes en vigueur et font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

A l'issue de ces arrêtés, il est procédé aux publications légales.

d. Rapports semestriels d'activité

Selon le calendrier légal, le Groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que pour l'établissement des comptes consolidés. Les rapports trimestriels sont rédigés en se basant sur les reportings d'activité, de résultat et les discussions avec le management des filiales.

2.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Le Président Directeur Général, aidé du directeur adjoint en charge des finances du groupe, définit la politique de communication financière.

Les informations comptables et financières ne sont diffusées qu'après validation par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes du Groupe.

En outre, le Groupe fait appel à des conseils extérieurs en matière juridique, fiscale et sociale.

2.4 Les acteurs du contrôle interne

L'élaboration et le suivi des procédures internes sont de la compétence de la direction générale.

La direction générale se compose de deux branches distinctes, toutes deux supervisées par le directeur adjoint :

- La direction administrative et informatique (Juridique, Financière, Ressources Humaines) ;
- La direction des exploitations et commerciale, qui regroupe :
 - les Directeurs d'exploitation affectés chacun à une gamme de l'enseigne : ils sont en charge de la cohérence et de la qualité au sein de leur gamme ainsi que du management de l'ensemble du personnel rattaché à cette gamme ;
 - les Resident Managers : ils sont responsables de la direction d'un hôtel dans son ensemble, ainsi que de la gestion du personnel et des recrutements.

3. Organisation générale du contrôle interne

Le groupe Les Hôtels de Paris identifie et analyse les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs, puis prend les mesures nécessaires pour limiter la probabilité de survenance des risques identifiés et en limiter les conséquences.

3.1 Gestion des risques

Les risques internes et externes rencontrés par le Groupe dans le cadre de son activité sont regroupés par nature :

a. Risques financiers :

La gestion des risques financiers est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. Les risques suivants ont été identifiés :

- Risques de liquidité : Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été conclue en 2005 avec l'ensemble des sociétés de l'enseigne et permet de compenser les excédents et les besoins de trésoreries internes préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.
- Risques liés aux taux d'intérêts : Des réunions périodiques sont organisées avec les banquiers afin d'étudier l'opportunité d'opter pour des taux variables ou fixes en fonction de l'évolution du marché.

b. Risques juridiques :

Le service juridique s'est doté d'outils afin de réduire les risques encourus. L'ensemble des problématiques juridiques a été centralisé auprès du service juridique qui assure la validation et le suivi des démarches administratives liées aux domaines suivants :

- Rédaction et conclusion de contrats ;
- Assurances (contrats et sinistres) ;
- Secrétariat juridique des sociétés ;
- Contentieux ;
- Baux commerciaux ;
- Portefeuille de marques et noms de domaines ;
- Recouvrement de créances ;
- Formalités administratives liées à l'exploitation d'hôtels ;
- Suivi des plaintes clients.

c. Risques sociaux :

L'identification et la prévention des risques sociaux est assurée par le service ressources humaines et par la direction des exploitations concernant les problématiques liées aux hôtels :

- Risques en matière d'hygiène et de sécurité : Concernant les risques professionnels, notamment en matière d'accident du travail, la société a mis en place en 2008, en collaboration avec le CHSCT, une procédure de gestion des risques professionnels. Des fiches d'autodiagnostic ont été établies et servent de base aux visites de contrôle effectuées deux fois par an par les membres du CHSCT. Suite aux visites, des procédures correctives et de prévention sont préconisées par les membres du CHSCT, puis l'exécution est suivie par la direction des exploitations, en collaboration avec le service technique ;

- Risques liés au personnel : le service ressources humaines centralise les recrutements ainsi que la mise en œuvre des procédures disciplinaires. Par ailleurs des formations sont régulièrement diligentées pour sensibiliser les directeurs d'exploitation aux risques liés au personnel afin qu'ils soient les relais des services centraux pour l'identification et l'initiation des procédures disciplinaires.

3.2 Contrôle des procédures

Afin de renforcer la maîtrise des risques identifiés, le Groupe a mis en place des opérations de contrôle des process opérationnels en vigueur.

L'application des procédures est régulièrement contrôlée par la direction générale d'exploitation.

Quatre fois par an chacun des hôtels fait l'objet d'un contrôle qualité opérationnel effectué par un intervenant extérieur suivant une grille de notation comportant plus d'une centaine de critères objectifs. La note finale attribuée à l'hôtel fait partie intégrante de la détermination de la rémunération des exploitants.

Les faiblesses éventuelles, identifiées en matière de contrôle interne, ont déjà fait ou feront l'objet de plans d'actions correctifs, destinés à remédier aux dysfonctionnements constatés.

4. Organisation générale et mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier

Concernant le contrôle interne relatif aux informations comptables et financières, la définition retenue par la société est celle donnée par le CNCC :

« Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'entend de celles qui permettent à la société de produire les comptes et les informations sur la situation financière et ses comptes. Ces informations sont celles extraites des comptes annuels ou consolidés ou qui peuvent être rapprochées des données de base de la comptabilité ayant servi à l'établissement de ces comptes. »

Le contrôle interne comptable et financier des sociétés de l'enseigne Les Hôtels de Paris est une composante du dispositif global de contrôle interne, il concerne l'ensemble du processus de production et de communication de l'information comptable et financière de la société.

Le contrôle interne comptable et financier des sociétés de l'enseigne Les Hôtels de Paris est une composante du dispositif global de contrôle interne, il concerne l'ensemble du processus de production et de communication de l'information comptable et financière de la société.

Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer :

- La conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- La préservation des actifs ;
- La prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières ;
- La fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- La fiabilité des comptes publiés et celles des autres informations publiées sur le marché.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société Les Hôtels de Paris ainsi que les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation.

Le contrôle interne comptable et financier de notre société est assuré par deux acteurs principaux du Gouvernement d'Entreprise :

- La direction générale supervisée par le Directeur adjoint qui est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier, ainsi que de la préparation des comptes en vue de leur arrêté ;
- Le conseil d'administration qui arrête les comptes et qui opère les vérifications et contrôle qu'il juge opportun sur les comptes.

5. Environnement de contrôle externe au groupe

Le contrôle externe est assuré par les commissaires aux comptes qui effectuent l'ensemble des diligences prévues dans le cadre de leur mission. Cette mission est confiée aux Cabinets MBV & Associés et COREVISE.

6. Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages en nature perçus par les mandataires sociaux sont décrits dans le rapport de gestion.

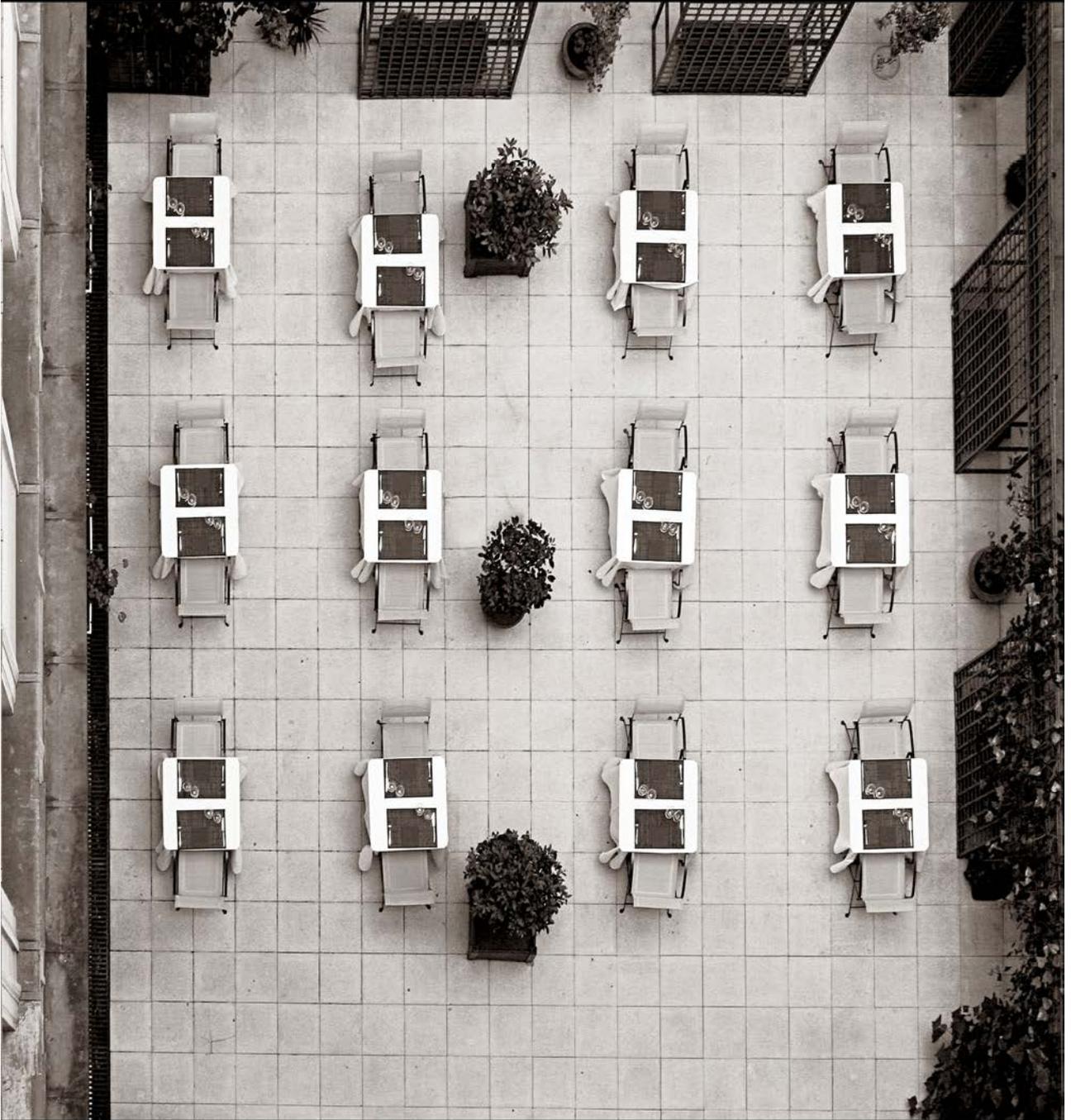
Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération différée, ni d'engagements de retraite particuliers. Le Président Directeur Général bénéficie cependant d'une indemnité de départ équivalent à 24 mois de salaire.

◆ Synthèse

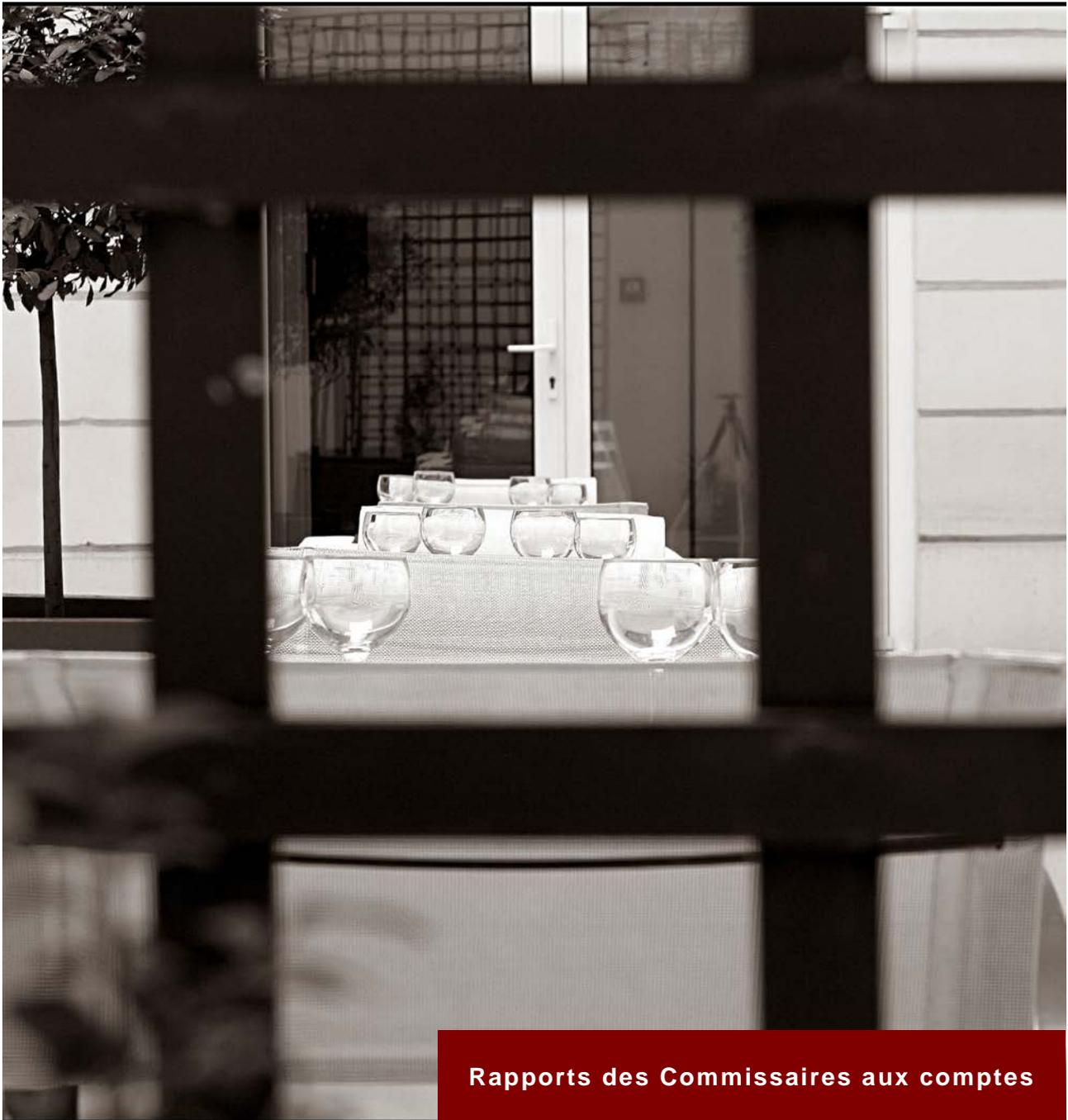
La direction générale de la société Les Hôtels de Paris est attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire concernant le gouvernement d'entreprise ainsi que le contrôle interne, et entend maintenir le système en vigueur tout en développant les procédures mises en place, afin d'assurer une meilleure efficacité du contrôle interne.

Au cours de l'exercice, un certain nombre de procédures ont été mises en œuvre et ont permis à chaque établissement d'identifier ses risques propres et d'améliorer sensiblement les conditions de travail.

En 2009, un programme de formation d'ampleur a été initié afin de responsabiliser chacun des salariés aux risques rencontrés dans le cadre de son travail, notamment en termes de sécurité.



- Pavillon Saint Augustin (Paris 8^{ème}) -



Rapports des Commissaires aux comptes



Rapports des Commissaires aux comptes

- ◆ **Rapport établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Les Hôtels de Paris, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière** page 185

- ◆ **Rapport spécial sur les conventions réglementées** page 187

- ◆ **Rapport spécial sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription d'actions avec délégation au conseil d'administration** page 196

- ◆ **Rapport spécial sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription** page 198



**Rapport des Commissaires aux comptes
établi en application du dernier alinéa de
l'art. L. 225-235 du Code de commerce**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LES HOTELS DE PARIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 2 juin 2009

M.B.V. & Associés

COREVISE

Paul Evariste VAILLANT

Stéphane MARIE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et des engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 – Avec la société Cyme

Personnes concernées :

Monsieur Patrick MACHEFERT et Madame DERORY

Nature et objet :

Convention Cession d'actions de la SA Hôtel La Galerie

Modalités :

La société Cyme a cédé à la société Les Hôtel de Paris 119 actions qu'elle détenait dans le capital de la SA Hôtel La Galerie pour un montant global de 280 K€.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration le 20 octobre 2008.



2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 – Avec la société SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE

Cautionnement solidaire :

Nature et objet : Cautionnement solidaire

Modalités : La société Les Hôtels de Paris s'est portée caution solidaire au profit de la société Entenial pour le paiement des sommes dues, en principal, intérêts et frais commissions, indemnités et autres accessoires.

Le prêt se compose en deux tranches :

- la tranche A : 1.829 K€ sur dix ans.
- la tranche B : 457 K€ sur deux ans (relais de TVA).

Le solde de l'emprunt apparaissant dans les comptes de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle au 31 décembre 2008 s'établit à 710 K€ hors intérêts courus non échus qui s'élèvent à 5 K€.

Convention de trésorerie :

Nature et objet: Convention de trésorerie

Modalités : Avance en compte courant à hauteur maximum de 3.000 K€ à la SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE.

Taux d'intérêt : 4%

Au 31 décembre 2008, le montant de ces avances en compte courant s'élève à 2.865 K€ comprenant les intérêts y afférents pour l'exercice 2008 pour 117 K€.



2.2 – Avec Monsieur Patrick MACHEFERT

<u>Nature et objet :</u>	Convention d'indemnisation
<u>Modalités :</u>	En cas de cessation anticipée de ses fonctions, aux conditions suivantes : Respect d'un préavis de six mois pendant lequel le Président devra transmettre dans les meilleures conditions les dossiers à son successeur. Sauf en cas de faute lourde, dans l'hypothèse d'une révocation prononcée dans des circonstances de nature à porter une atteinte injustifiée à l'honorabilité ou à la considération du Président, notamment aux efforts fournis et aux résultats obtenus, versement d'une indemnité correspondant à 24 mois de la rémunération brute mensuelle qui lui sera allouée à compter du 1 ^{er} janvier 2000.

2.3 – Avec la société SAS HÔTELS ET RESTAURANTS DE PARIS

Convention de trésorerie :

<u>Nature et objet :</u>	Convention de trésorerie
<u>Modalités :</u>	Avance en compte courant à hauteur maximum de 1.143 K€ à la SAS HÔTELS ET RESTAURANTS DE PARIS. Taux d'intérêt : 4%. Au 31 décembre 2008, le montant de ces avances consenties s'élève à 1.143 K€ et les intérêts y afférents s'établissent à 46 K€.

Cautionnement hypothécaire :

<u>Nature et objet :</u>	Cautionnement hypothécaire
<u>Modalités :</u>	La société Les Hôtels de Paris s'est porté caution hypothécaire en deuxième rang à hauteur de 3.000 K€ à la sûreté du remboursement d'un prêt 10.671 K€ accordé par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche à la SARL Hôtels & Restaurants de Paris pour l'acquisition de la totalité des actions de la SA Normandy Hotel.

2.4 – Avec la société COMPAGNIE FINANCIÈRE DU TROCADÉRO

Nature et objet :

Convention de prestations administratives

Modalités :

Dans un souci de simplification de sa gestion administrative, la société COMPAGNIE FINANCIÈRE DU TROCADÉRO a souhaité confier un certain nombre de ses fonctions administratives à la société LES HÔTELS DE PARIS. La facturation de ces prestations administratives s'élève à 300 euros par mois.

Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 3,6 K€ HT.

2.5 – Avec la société FRIEDLAND 2

Nature et objet :

Convention de prestations administratives

Modalités :

Dans un souci de simplification de sa gestion administrative, la société FRIEDLAND 2 a souhaité confier un certain nombre de ses fonctions administratives à la société LES HÔTELS DE PARIS. La facturation de ces prestations administratives s'élève à 200 euros par mois.

Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 2,4 K€ HT.

2.6 – Avec la société MURANO

Nature et objet :

Contrat de bail commercial

Modalités :

La société LES HÔTELS DE PARIS a conclu avec la société MURANO un bail commercial d'une durée de 9 ans permettant à ladite société d'exploiter l'Hôtel Dormoy La Chapelle. Le loyer annuel s'élève à 175 K€ HT payable à trimestre échu. Ce bail était résiliable par anticipation en cas de réalisation de la promesse de vente précisée ci-dessus.

Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 175 K€ HT. Les charges locatives annuelles facturées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élèvent à 1,4 K€ HT.

2.7 – Convention de gestion centralisée de trésorerie

<u>Nature et objet :</u>	Convention de gestion centralisée de trésorerie détaillée en annexe 1.
<u>Modalités :</u>	<p>La convention de gestion centralisée de trésorerie permet aux sociétés signataires de pratiquer entre elles, de façon permanente et systématique, des opérations de trésorerie et de charger la direction du service de trésorerie du groupe, organisé par votre société, d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe.</p> <p>Le montant des avances accordées ou reçues au cours de l'exercice 2008 ainsi que le nom des sociétés concernées figurent en annexe 1.</p> <p>Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.</p> <p>Taux d'intérêt : 4 % depuis le 1^{er} janvier 2007.</p>

2.8 – Convention d'intégration fiscale avec les sociétés SNC SOCIÉTÉ NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE, SA ROYAL PIGALLE, SCI DUPLESSY IMMOBILIER, HÔTEL LA GALERIE

<u>Nature et objet :</u>	Convention d'intégration fiscale
<u>Modalités :</u>	<p>Les sociétés citées ci-dessus, détenues à plus de 95% par la société LES HÔTELS DE PARIS, ont donné leur accord pour être incluses dans le périmètre d'intégration fiscale constitué par la société LES HÔTELS DE PARIS, afin de réaliser une optimisation globale d'impôts.</p> <p>Suite à une demande hors délais, l'administration fiscale a refusé l'entrée dans le périmètre d'intégration de la société HÔTEL LA GALERIE au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.</p>

2.9 – Avec la société Foncière du Trocadéro

<u>Nature et objet :</u>	Convention de prise à bail des locaux pour le siège social sis à Paris 16 ^{ème} , rue Jules Janin, autorisée par votre Conseil d'Administration le 9 mars 2007
<u>Modalités :</u>	<p>La société les Hôtels de Paris a pris bail ces locaux depuis le 15 août 2007 pour une durée de 9 ans. Le loyer annuel s'établit à 390 K€ hors taxes et hors charges.</p> <p>Au titre de l'exercice 2008, La société Foncière du Trocadéro a facturé à votre société un loyer de 398 K€ HT, en augmentation de 8 K€ suite à l'indexation du loyer.</p>

2.10 - Avec la société HÔTEL LA GALERIE

Nature et objet:

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Modalités :

La convention de gestion centralisée de trésorerie permet aux sociétés signataires de pratiquer entre elles, de façon permanente et systématique, des opérations de trésorerie et de charger la direction du service de trésorerie du groupe, organisé par votre société, d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe.

Le montant de l'avance s'élève à 172 K€ au 31 décembre 2008. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Cette convention porte intérêt au taux de 4 % depuis le 1^{er} janvier 2006 et génère une charge financière de 10,6 K€ sur l'exercice 2008.

2.11 – Avec les sociétés en mandat

Nature et objet :

Convention de prestations de service et de concession de marque détaillée en annexe 2.

Modalités :

Ces conventions concernent principalement :
prise en charge de toutes les tâches liées à l'exploitation de l'hôtel,
tenue de la comptabilité,
propositions de plan d'action annuel,
présentation des comptes annuels,
concession de la marque « LES HÔTELS DE PARIS »,
assistance commerciale.

Ces conventions, sont prorogées par tacite reconduction, par périodes successives d'une durée de trois ans. Leur précédente prorogation a débuté le 1^{er} janvier 2008.



Paris, le 2 juin 2009
Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés

COREVISE

Paul-Evariste VAILLANT
Associé

Stéphane MARIE
Associé

Rapport des Commissaires aux comptes
Rapport spécial sur les conventions réglementées



LES HOTELS DE PARIS
ANNEXES AU RAPPORT SPECIAL 2008

Annexe 1 : CONVENTION DE GESTION CENTRALISEE DE TRESORERIE

Société concernée	Adresse de l'hôtel exploité	Montant de l'avance versée au 31 décembre 2008	Montant de l'avance reçue au 31 décembre 2008	Montant des intérêts reçus au 31 décembre 2008	Montant des intérêts versés au 31 décembre 2008
SA La Galerie	16, rue de la Pépinière 75008 Paris	0 euros	172 Keuros	0 euros	11 Keuros
SA Royal Pigalle	2, rue Duperré 75009 Paris	Il n'existe pas d'avances entrant dans le champs de cette convention	Il n'existe pas d'avances entrant dans le champs de cette convention	Il n'existe pas d'avances entrant dans le champs de cette convention	Il n'existe pas d'avances entrant dans le champs de cette convention
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	7, rue de l'Echelle 75001 Paris	1.466 Keuros	0 euros	110 Keuros	0 euros
Société concernée	Adresse de l'hôtel exploité	Montant de l'avance versée au 31 décembre 2008	Montant de l'avance reçue au 31 décembre 2008	Montant des intérêts reçus au 31 décembre 2008	Montant des intérêts versés au 31 décembre 2008
SA Porte d'Italie	1 à 3 rue Elisée Reclus 94270 Kremlin-Bicêtre	35 Keuros	0 euros	0 euros	2 Keuros
SA Paris Opéra Drouot	2, rue Geoffroy Marie 75009 Paris	11 Keuros	0 euros	0 euros	12 Keuros
SA Paris Louvre	20, rue Molière 75001 Paris	27 Keuros	0 euros	35 Keuros	0 euros
Paris Bercy	211-215, rue de Charenton 75012 Paris	16 Keuros	0 euros	0 euros	2 Keuros
EURL Opéra Grand Boulevard	11, rue Geoffroy Marie 75009 Paris	30 Keuros	0 euros	1 Keuros	0 euros
SARL Latéce Port Royal	52 bis, rue Jenner 75013 Paris	0 euros	28 Keuros	21 Keuros	0 euros
SARL Hôtel du Rond Point	114, rue de la Tombe Issoire 75014 Paris	37 Keuros	0 euros	18 Keuros	0 euros



Annexe 2 : CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE CONCESSION DE MARQUE

Société concernée	Adresse de l'hôtel exploité	Conditions de rémunération	Montant facturé au cours de l'exercice
SA La Galerie	16, rue de la Pépinière 75008 Paris	✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 75 K€ HT
SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	2, rue Duperré 75009 Paris	✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 3% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 72 K€ HT
SA Paris Opéra Drouot	2, rue Geoffroy Marie 75009 Paris	✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 3% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 68 K€ HT
SA Porte d'Italie	1 à 3 rue Elisée Reclus 94270 Kremlin-Bicêtre	✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 1,5% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 84 K€ HT
SA Paris Louvre	20, rue Molière 75001 Paris	✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 44 K€ HT
Paris Bercy	211-215, rue de Charenton 75012 Paris	✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 55 K€ HT
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	7, rue de l'Echelle 75001 Paris	✓ 0% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 116 K€ HT
EURL Opéra Grand Boulevard	11, rue Geoffroy Marie 75009 Paris	✓ 6% du résultat brut d'exploitation, ✓ 3% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 56 K€ HT
SARL Lutèce Port Royal	52 bis, rue Jenner 75013 Paris	✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 49 K€ HT
SARL Hôtel du Rond Point	114, rue de la Tombe Issoire 75014 Paris	✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffres d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 45 K€ HT

Rapport des Commissaires aux comptes
Rapport spécial sur les conventions réglementées



Rapport spécial des Commissaires aux
comptes sur l'émission d'actions et/ou de
valeurs mobilières et/ou de bons de sous-
cription d'actions avec délégation au
conseil d'administration

RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières
avec maintien du droit préférentiel de souscription
Assemblée générale mixte du 20 Octobre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, [de toutes actions et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société](#), opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Le capital ne pourra être augmenté immédiatement ou à court terme d'un montant supérieur à 2.000.000 d'euros de valeur nominale, compte non tenu du montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ;

Le montant des emprunts donnant accès à des actions et susceptibles d'être émis sera au maximum de 20.000.000 d'euros de valeur nominale.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée, dans le cadre de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons pas donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration en cas d'émission de toutes actions et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme, au capital.

Paris, le 5 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés

COREVISE

Paul-Evariste VAILLANT

Stéphane MARIE

Associé

Associé

**Rapport des Commissaires aux comptes sur
l'augmentation de capital avec suppression du
droit préférentiel de souscription**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
réservée aux salariés**

Assemblée générale mixte du 20 octobre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-138 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'administration, de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, dans la limite maximale de 0,5% du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'Article L.225-129-6 du Code de commerce et des articles L.3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer la compétence pour décider une (ou plusieurs) augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner un avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article R 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Paris, le 5 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés

COREVISE

Paul-Evariste VAILLANT

Stéphane MARIE

Associé

Associé







- Villa Luxembourg



Salle de
Séminaires

Informations complémentaires

Informations complémentaires

◆ **Texte des résolutions**page 204

◆ **Calendrier financier**page 209



Texte des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2008, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et de celui des Commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration au cours de cet exercice. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 font apparaître une perte de 816 995 €.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte report à nouveau, ainsi qu'il suit :

Report à nouveau antérieur	1 148 813 €
Affectation du résultat de l'exercice	- 816 995 €

Report à nouveau après affectation	331 818 €

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.



Quatrième résolution – Approbation d’une convention réglementée (Acquisition d’actions de la SA Hôtel de la Galerie) :

L’Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention portant sur l’acquisition de titres de la SA Hôtel la Galerie, conclue avec la société Cyme.

Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory étant directement intéressés à la présente convention, ne prennent pas part au vote.

Cinquième résolution – Fixation des jetons de présence

L’assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, fixe le montant des jetons de présence attribués au Conseil d’administration pour l’exercice en cours, à la somme de 45 000 €.

Sixième résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L’assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Résolutions à caractère extra ordinaire inscrite sur demande d'un actionnaire détenant plus de 5 % du capital de la société (résolution non agréée par le conseil d'administration)

La société a reçu en date du 17 septembre dernier, se référant à l'article L. 225-105 du Code de commerce, une demande d'inscription à l'ordre du jour d'un projet de résolution par un actionnaire détenant plus de 5% du capital social de la société.

Dans sa séance du 22 septembre 2009, le conseil d'administration a pris acte de ce projet de résolution (**Résolution A**) et décidé, de se prononcer contre cette résolution visant à une augmentation de capital par apports en numéraire, estimant que la politique de développement maîtrisée de la société ne comporte actuellement pas de projet d'acquisition de nature à nécessiter l'appel au marché de fonds compris entre 2.000.000 d'euros et 20.000.000 d'euros.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions légales imposant la consultation de la collectivité des actionnaires sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, le conseil d'administration a décidé d'ajouter une résolution complémentaire visant à donner l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des salariés, en application des articles L.225-129 et L.225-138 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail (**Résolution B**).

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration a décidé dans sa séance du 22 septembre 2009, de se prononcer contre la résolution visant à donner l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des salariés.

Nous vous indiquons ci-après le texte des résolutions complémentaires qui sera soumis à l'approbation des actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 20 octobre 2009 :

Résolution A – *Délégation au conseil à l'effet de procéder à une augmentation de capital par apports en numéraire*

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129 et suivants du Code de commerce :

Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance,

Décide que le capital social ne pourra, en vertu de la présente délégation, être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 d'euros de valeur nominale, compte non tenu du montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi.

Décide en outre, que le montant des emprunts donnant accès à des actions et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 20.000.000 euros de valeur nominale.

Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il décidera, l'une ou plusieurs des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Décide que toute émission de bons de souscription d'actions en application de l'article L.228-91 du Code de commerce, de la société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu, soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.

Décide que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égale à la valeur nominale des actions.

Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et, plus généralement, prendre toutes dispositions et conclure tous accords utiles à la bonne fin des émissions envisagées, constater l'augmentation du capital résultant de chaque émission et modifier corrélativement les statuts, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer les caractéristiques de tous titres d'emprunts éventuellement émis, notamment leur caractère subordonné ou non, leur taux d'intérêt, leur durée, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La libération des actions et/ou valeurs mobilières souscrites aura lieu en espèces.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois (26) à compter de la présente assemblée.

Le conseil d'administration ou son président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et, notamment, les frais entraînés par la réalisation des émissions.

Résolution B - *Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des salariés, en application des articles L.225-129 et L.225-138 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail*

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'administration, d'augmenter le capital social dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, dans la limite maximum de 0,5 % du capital social, et à cet effet de donner tous pouvoirs de réalisation.

L'assemblée générale décide que le prix de souscription sera déterminé par le conseil d'administration conformément à la législation en vigueur.

L'assemblée générale constate que ces décisions entraînent renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et salariés auxquels l'augmentation du capital est réservée.

L'assemblée générale prend acte que cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, les délégations antérieurement consenties par de précédentes assemblées générales.







Publications

Chiffre d'affaires 1er semestre 2009	14 août 2009
Résultats semestriels 2009	11 septembre 2009
Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2009	31 octobre 2009
Chiffre d'affaires annuel 2009	31 janvier 2010
Chiffre d'affaires 1er trimestre 2010	30 avril 2010
Publication des résultats annuels	30 avril 2010



LES HÔTELS DE L'ENSEIGNE « LES HÔTELS DE PARIS » ⁽¹⁾

24 hôtels de charme et d'exception

Le raffinement de la décoration et l'attention particulière des hôtes

La puissance d'un Groupe hôtelier

Des établissements uniques et dépaysants accueillant jusqu'à 230 résidents

Une gamme répondant aux désirs et aux exigences des clients d'affaires et de loisir

Une surface hôtelière de 45 000 m² à Paris, représentant 1 160 chambres

Un Groupe coté à l'Eurolist – Compartiment C

Des hôtels exclusivement situés à Paris, l'une des villes les plus visitées au monde

⁽¹⁾ L'enseigne « Les Hôtels de Paris » correspond aux hôtels appartenant en propre au Groupe consolidé « Les Hôtels de Paris » et aux hôtels sous mandat de gestion.

Villas d'Exception :

Villa Beaumarchais
Villa Panthéon
Villa Royale
Villa Lutèce Port Royal
Villa Montparnasse
Villa Opéra Drouot

Villas de Prestige :

Villa Eugénie
Villa Alessandra
Villa Luxembourg
Normandy Hôtel
Villa Royale Montsouris

Pavillons de Charme :

Pavillon Louvre Rivoli
Pavillon Opéra Grands Boulevards
Pavillon Opéra Bourse
Pavillon Porte de Versailles
Pavillon Saint Augustin
Pavillon Losserand Montparnasse
Pavillon Nation

Pavillons Classiques :

Pavillon République les Halles
Pavillon Péreire Arc de Triomphe
Pavillon Villiers Étoile
Pavillon Bercy Gare de Lyon
Résidence Monceau
Express by Holiday Inn Paris Porte d'Italie





G R O U P E

LES HÔTELS DE PARIS

20, avenue Jules Janin - 75116 Paris

Tél. 01 55 73 75 75 - Fax. 01 55 73 00 21

www.leshotelsdeparis.com

www.leshotelsdeparis.biz

actionnaires@leshotelsdeparis.com